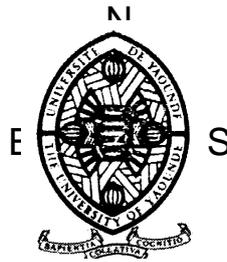


RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
WORK-PEACE-FATHERLAND

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGHER TEACHERS TRAINING
COLLEGE

DEPARTMENT OF HISTORY

L'ÉCONOMIE DE L'AVOCATIER DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA (1960-2015)

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur
de l'Enseignement Général Deuxième grade (D.I.P.E.S. II)

Par

Thérèse NGOUEMETA
Licence en Histoire

Sous la direction de :

Pr. Robert K. KPWANG
Maître de Conférences

Année Académique 2015-2016

**À
mon père Michel Ngnoupayé de regretté mémoire
et
mes enfants.**



RESUME

Le présent travail qui a pour thème : " L'économie de l'avocat à Mbouda. 1960 -2015" a pour but de mettre en exergue la contribution de l'avocat culture aux mutations socio-économiques du département des Bamboutos en général et de l'arrondissement de Mbouda en particulier. L'avocatier est un arbre très répandu et aussi très prisé à Mbouda, ceci grâce à son fruit l'avocat. Il fait partie des arbres fruitiers dont la population fait recours afin de diversifier ses activités productives et améliorer ses revenus. Introduit dans la localité depuis près de 80 ans, l'avocat est, non seulement entré dans les habitudes alimentaires de la localité, mais, garantie la sécurité financière. Malgré tous ces atouts, cette culture reste très négligée dans la localité au vu de sa filière embryonnaire. Comme toute activité agricole, l'avocat connaît des difficultés tant au niveau de la production que de la commercialisation. Tous ces problèmes sont susceptibles d'hypothéquer sa contribution dans la modernisation et la transformation des milieux socio-économiques.

Ce travail analyse de manière globale la place qu'occupe l'avocat dans l'économie de la région de Mbouda. Il couvre les aspects liés à l'historique de cette culture, aux différentes variétés, à sa production, sa commercialisation, ainsi qu'à ses bienfaits dans la pharmacopée traditionnelle. Une partie importante est consacrée à l'analyse de la contribution de l'avocat dans l'économie de la localité. Ce travail relève les principaux obstacles qui entravent le développement normal de la filière, ainsi que les perspectives de redynamisation de ce secteur à Mbouda.



ABSTRACT

Our focus here is based on the study of pear tree cultivation which has an outstanding identity in this area. This work titled " The pear economy in Mbouda (1960-2015)" attempts to examine the contribution of pear production to the socio-economic development in Bamboutos division in general and in Mbouda subdivision in particular.

Even though the cultivation of pears in this area started over 80 years ago, its production still at an embryonic state. Pear production has greatly contributed to the socio-economic development of Mbouda locality. Our study help us to understand that at first, the pear fruit was just for home consumption, but has in the course of the years evolved and has now become a very source of income to the people.

In the economic domain, pear culture has contributed and still continues even more powerfully in transforming the economic of Mbouda. Socially, its production and commercialisation has also helped in the amelioration of the standard of living of the peasants population of this subdivision. Like all other agricultural activities, the pear cultivation suffer from a number of problems, starting from its production right up to its commercialisation. All these problems are likly going to joopardise the contribution of pear in the modernisation and transformation of the area.

There is there for the need for the State and the locals, who are the beneficiaries to mobilise material and financial ressources among other measures, which can help to rekind or repur up pear production in Mbouda.



SOMMAIRE

RESUME.....	ii
ABSTRACT	iii
SOMMAIRE	iv
Liste des sigles, abreviations et acronymes	v
Liste des illustrations	vi
Remerciements	viii
Introduction generale.....	1
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	16
I- LES ATOUTS PHYSIQUES	16
II- PRESENTATION HUMAINE	24
CHAPITRE II: PRESENTATION DE L'AVOCATIER	32
I- HISTORIQUE DE L'AVOCATIER.....	32
II- LES DIFFERENTES FAÇADES DE LA CULTURE DE L'AVOCATIER A MBOUDA	37
III- PRESENTATION DE L'AVOCATIER ET DESCRIPTION BOTANIQUE.....	40
IV- Les techniques culturelles de l'avocatier.....	46
V- LES PROPRIETES ET OPPORTUNITES DE L'AVOCAT	56
CHAPITRE III: LA CONTRIBUTION SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AVOCAT-CULTURE DANS LA REGION DE MBOUDA	65
I- L'AVOCAT : UN PRODUIT TRES PRISE A MBOUDA.....	65
II- LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DE L'AVOCAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA	67
III- IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DES AVOCATS DE L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA.....	88
CHAPITRE IV: LES PROBLEMES ET LES PERSPECTIVES DE LA REDYNAMISATION DE L'AVOCATCULTURE A MBOUDA.....	100
I- LES PROBLÈMES.....	100
II- LES PERSPECTIVES ET REDYNAMISATION DE L'AVOCAT CULTURE.....	117
CONCLUSION GENERALE	124
ANNEXES	
TABLE DE MATIÈRES.....	139

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ANY :	Archives Nationales de Yaoundé
APRIFEL :	Agence pour la Recherche et l'Information en Fruits et Légumes
CAPLABAM :	Coopérative Agricole des Planteurs des Bamboutos
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CHGA :	Cercle-Histoire-Géographie-Archéologie
DESS :	Diplôme d'Etudes Supérieures en Science
DIPES II :	Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire de Deuxième Grade
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ENS :	Ecole Normale Supérieure
FALSH :	Faculté des Arts Lettre et Sciences Humaines
IRAD :	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
MINADER :	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPAT :	Ministère de l'Economie de la planification et de l'Aménagement du territoire
MINRESI :	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
OMD :	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PFNL :	Produits Forestier Non Ligneux
UYI :	Université de Yaoundé I

LISTE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAU

1 : Répartition mensuelle des précipitations et des températures dans la région de Mbouda.....	19
2 : Statistique de production d'avocat (1960-1980).....	69
3 : Les Valeurs nutritives de l'avocat (avocat cru) pour 100g.....	57
4 : la production annuelle d'avocats par groupement à Mbouda.....	73
5 : variation des prix de transport en fonction de la distance et de la l'état des axes routiers (prix en Franc Cfa).....	83

PHOTOS

1 : les avocats reliés à une branche à Bamesso.....	41
2 : Un avocatier Boot 8 en florescence à Bamenkombo	42
3 : Un fruit d'avocat lula dans le verger de M. Tazo à Bamendjin.	44
4 : Un noyau d'avocat germé dans un pot.	48
5 : la mise en terre d'un plant d'avocatier par Monsieur Tazo.....	49
6 : Des greffons prêts à être greffés.....	50
7 : Un jeune avocatier greffé	51
8 : Une femme vendant les Avocats au marché de Toumaka un jour ordinaire.	78
9 : Un Camion chargeant des sacs d'avocats un jour du marché de Bamessingué.	79
10 : Tas d'avocat en vente au marché de Mbouda	84
11 : Les avocats en attente pour le chargement au marché.....	86
12 : Un pousseur transportant des avocats un jour du marché de Mbouda	95
13 : Schéma d'un Phytophthora cinnamomi du tronc d'avocatier.....	102
14 : Gui d'Afrique sur une branche d'avocatier	106

CARTES

Carte 1 : Localisation de l'Arrondissement de Mbouda	15
--	----

GRAPHIQUES

Graphique 1: Répartition mensuelle des précipitations et des températures dans la région de Mbouda.....	20
Graphique 2 : statistique de production d'avocat (1960-1980)	69
Graphique 3 : La composition chimique de l'avocat	56



REMERCIEMENTS

Tout d'abord, il nous plait d'adresser nos sincères remerciements et vives reconnaissances au Pr Robert K. Kpwang, notre encadreur, qui en dépit de ses multiples occupations, a dirigé ce travail avec vigilance et rigueur.

Nous pensons également à tous les enseignants des Départements d'Histoire, de Géographie et de Science de l'Éducation de l'École Normale Supérieure qui ont fortement contribué à notre formation académique et professionnelle durant notre parcours dans cette école. Nous citons notamment: Salvador Eyezo'o, Jean Paul Ossah Mvondo, Michael Ndobegang, Eugène Désiré Eloundou, Joseph Tanga Onana, Souley Mane, Madiba Essiben, Jean Bosco Ella, Jean Noel Ngapgué, Michel Olinga, Jeanne Mbarga, Christophe Signé, Achille Bella, Mohammadou Djabiru, Idrissou Alioume, Alexis Gasisou, Ngek Monteh, David Maura, Edwige Fanta.

Nos remerciements vont également à l'endroit du personnel des centres de documentation et de recherche : Archives Nationales de Yaoundé (ANY), du MINADER, du MINEPAT, du MINRESI, les bibliothèques de l'École Normale Supérieure et de la FALSH,

Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous nos informateurs et particulièrement au personnel des Délégations Départementale et d'arrondissement du MINADER de Mbouda, en l'occurrence : François Tiomo, Bertrand Tchinda et Gabriel Kwekap, ainsi qu'à François Tazo pour sa disponibilité et son dévouement. Nous remercions aussi Maurice Konlack pour son soutien et la relecture de ce travail.

Enfin, que tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de ce travail reçoivent ici l'expression de nos remerciements les plus distingués.



INTRODUCTION GENERALE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU SUJET

Contexte

"L'Économie de l'Avocatier dans l'arrondissement de Mbouda (1960-2015)", est notre thème de recherche. Il s'inscrit dans le cadre des productions scientifiques de l'École Normale Supérieure (ENS) de Yaoundé, en vue de l'obtention du diplôme de Professeur de l'enseignement secondaire, deuxième grade (DIPES II).

La crise économique des années 80 s'est manifestée chez les ruraux par la chute drastique des prix des produits de rente sur le marché mondial. Elle a fortement affecté le processus de développement agricole au Cameroun et a été à l'origine des changements profonds des paysages et des mentalités dans la région de Mbouda. En effet, cette crise a eu des conséquences néfastes et s'est dressée comme une menace à la survie des populations paysannes. L'économie de marché étant déjà introduite dans cette localité depuis l'époque coloniale, il fallait très vite chercher un palliatif, afin de ne pas sombrer dans la misère.

Dans cette région aux potentialités naturelles et humaines propices, la recherche du gain a favorisé la valorisation et le développement rapide de l'avocat-culture. La valorisation de ce secteur, longtemps resté informel devient très intéressant à étudier. C'est pour cette raison que l'avocatier en général, ainsi que son fruit : l'avocat en particulier doivent faire l'objet d'une étude approfondie.

Les agriculteurs des Bamboutos en général et ceux de l'arrondissement de Mbouda en particulier ont fait preuve d'une volonté d'adoption depuis son introduction dans leur localité à l'époque coloniale Mais ils l'ont relégué au

second rang, car la culture du café était prioritaire à cette époque¹. Le café est une plante familière, particulièrement intégrée dans la vie sociale et culturelle du paysan si bien qu'on parlerait sans risque de se tromper de la civilisation du café².

Suite à la crise économique des années 80, la principale culture d'exportation a connue la baisse des cours et une hausse des prix des intrants agricoles, tout ceci couronné par le coût élevé des produits de première nécessité dans un contexte d'inflation, créant ainsi un déficit considérable dans les revenus des producteurs. Cette crise va entraîner un grand désintérêt des planteurs vis-à-vis de cette culture, d'où l'intérêt accordé à l'avocatier. Cette culture occupe une place importante dans l'économie de la localité depuis quelques décennies. C'est dans cette perspective que nous avons été frappées, impressionnées et séduites par cet arbre fruitier qui prend de l'envergure dans la localité de Mbouda. Et depuis lors, l'idée d'en faire un objet d'étude a été renforcée d'où le thème : « L'économie de l'avocatier dans l'arrondissement de Mbouda (1960-2015) ». L'hypothèse que nous voulons vérifier dans ce travail est la suivante : l'avocat a été l'une des solutions pour pallier à la crise caféière dans la région de Mbouda. Une autre hypothèse est que l'avocat occupe une place prépondérante dans l'économie de Mbouda.

Les raisons du choix du sujet

Les raisons du choix de notre thème relèvent d'un certain nombre de faits et d'observations effectués durant notre enfance dans la région. En effet, le choix de ce sujet participe à la complexité de la discipline historique qui désormais, élabore une certaine subjectivité légitime, puisque dans l'école des annales, l'historien doit lui-même fabriquer ses faits sans plus attendre qu'on les

¹ La principale culture de rente de la localité était le café et les populations n'ont pas trouvé utile de valoriser d'autres domaines de l'agriculture. Le paysage agricole, ainsi que la vie sociale sont dominés par le café.

² E. Noubissi, "la caféiculture dans la Ménoua : 1930-1960, esquisse d'une étude historique", Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1988, p.92.

lui serve. Avec cette école, l'histoire intègre désormais l'interdisciplinarité et voire même la transdisciplinarité. L'histoire ne se limite plus seulement à la politique, mais à tout ce qui peut faire appel à l'action de l'homme. C'est dans ce sens que Lucien Le Febvre écrit :

L'histoire se fait avec les documents écrits, sans doute, quand il y'en a. Mais, elle peut se faire, doit se faire sans documents écrits s'il en existe. Avec tout ce que l'ingéniosité de l'historien peut lui permettre d'utiliser pour fabriquer son miel à défaut des fleurs usuelles. Donc avec des mots, des signes. Des paysages et des tuiles. Les formes des champs, des mauvaises herbes. Des éclipses de lunes, des colliers d'attelage. Des expertises de pierres par des géologues et des analyses d'épées en métal d'acier par les chimistes³.

Ainsi, tout est susceptible d'être sujet d'étude de l'histoire, car elle peut se faire à base de tout ce qu'on peut trouver. Plus loin, il dit ceci : "un histologiste, en réalité fabrique d'abord à grand renfort de techniques délicates et de colorants subtils, l'objet même de ses recherches et de ses hypothèses(...)"⁴.

A cet effet, il est question pour nous de faire un état des lieux de la culture de l'avocat dans la région de Mbouda après les indépendances, de montrer comment elle a fortement influencé les mutations socio-économique de la localité de Mbouda. Plusieurs autres raisons peuvent justifier le choix de ce thème.

Les raisons du choix de ce thème sont d'abord personnelles. Originaire de cette localité, nous nous sommes rendu compte que l'avocat est non seulement très apprécié en ce qui concerne sa consommation, mais est devenu un produit de rente prisé à Mbouda, et la demande devient de plus en plus forte, dépassant parfois l'offre. Ce produit fait l'objet des enchères sur les marchés de la localité.

En effet, notre attention fut attirée pour la première fois sur la place de l'avocat dans l'économie de Mbouda, lorsque nos parents ont hypothéqué à la veille d'une rentrée scolaire quelques plants d'avocateurs, qui commençaient à peine à produire et dont il connaissait la capacité de production et la qualité des fruits, chez un commerçant afin de régler nos frais exigibles et nous acheter les

³ L. Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colins, 1953.

⁴ Ibid.

fournitures. Encore élève au Lycée, ce fait nous a beaucoup marqué et a développé notre intérêt à vouloir faire plus tard des études approfondies afin de mieux cerner la place réelle de cet arbre fruitier dans l'économie de la localité. Rendu à l'Université, nous avons décidé de réaliser notre rêve.

Ce qui nous a aussi motivé dans ce thème de recherche est notre attachement à l'agriculture qui demeure de génération en génération un héritage familiale. Issu d'une famille d'agriculteur, nous connaissons bien le travail agricole et l'avocatier ne nous est pas étrange. Il est question pour nous de faire une étude approfondie, afin de sensibiliser l'opinion publique sur la valeur réelle de cet arbre fruitier pour qu'il soit désormais appréhendé à sa juste valeur, et en dernier ressort, devenir un expert de l'avocatier sur le plan national et international.

Une autre raison du choix de ce sujet est la volonté de contribuer à la restitution de l'histoire post coloniale africaine, précisément celle des dynamismes économiques des peuples installés dans les Bamboutos en général et à Mbouda en particulier⁵. Une analyse des concepts nous permettra de mieux comprendre ce sujet.

II- CADRE CONCEPTUEL

La compréhension d'un sujet passe inévitablement par la définition des termes clés qui composent la thématique abordée.

- L'avocat est le fruit de l'avocatier, qui est un arbre fruitier, de la famille des lauracées, originaire d'Amérique tropicale. Son nom scientifique est *Persea Americana*. L'avocat est une drupe de couleur verdâtre, à peau épaisse, de la forme d'une poire. Lorsqu'il est mûr, sa chair a la consistance du beurre ferme et une faible saveur de noisette. L'avocat a un taux de matière grasse élevé, et il est riche en protéines. Très apprécié en salade, est souvent servi en soupe sous les

⁵ M. Moupou, "Organisation de l'occupation des sols en pays Bamoun. Contribution de l'imagerie satellitaire à l'étude de la dynamique des paysages", Thèse de Doctorat nouveau régime, Université d'Aix-Marseille II, 1991, p.245.

tropiques⁶. L'avocatier est cultivé à grande échelle en Californie, en Israël, au Brésil et à la Martinique, et s'adapte très bien au climat subtropical. C'est la raison pour laquelle il est cultivé en Afrique, au Cameroun en général et dans la région de Mbouda en particulier où elle est très connue et très commercialisée.

Le terme économie vient étymologiquement du grec "*Oikonomia*" qui veut dire "administration d'un foyer". C'est l'activité humaine qui consiste en la distribution, l'échange et la consommation des biens de toute sorte et des services⁷. Ainsi, en agriculture, il fait référence au développement durable, qui vise à instaurer des normes qui permettent de satisfaire les besoins humains tout en préservant l'environnement non seulement pour le présent, mais aussi et surtout pour le futur.

Economie de l'avocat est donc l'apport de l'avocat dans les mutations économiques. Ce terme rappelle la contribution, la place qu'occupe l'avocat dans les mutations économique et sociale de la localité de Mbouda. les concepts ainsi définis, quel est l'intérêt de ce sujet ?

III- L'INTERÊT DU SUJET

L'avocat a joué et continu à jouer un rôle primordial dans les mutations économiques et sociales à Mbouda. Dans l'intérêt de cerner avec précision cette importance, il est judicieux de se fixer un certain nombre d'objectifs.

L'intérêt de cette étude sur le thème "l'économie de l'avocatier dans l'arrondissement de Mbouda (1960-2015)" est de justifier le dynamisme de l'avocat-culture à Mbouda comme résultant de plusieurs facteurs dont ceux d'ordre naturels et socio-économiques⁸.

Ce thème vise également à établir ou déterminer la relation qui existe entre la localité de Mbouda, sa population et l'avocat, d'examiner la place de l'avocat dans les mutations socio-économiques de Mbouda, d'étudier la valeur

⁶ Microsoft Encarta 2009. 1993-2008 Microsoft Corporation, consulté le 16 mai 2015.

⁷ <http://www.fao.org/forestry/>, consulté le 01 Septembre 2013.

⁸ C. Daouda, "les cultures maraichères et leur contributions aux mutations socio-économiques du Cameroun : cas de la région de Foubot (1960-2013)", p.7.

nutritive de l'avocat, d'analyser le circuit commercial de l'avocat de Mbouda et enfin de montrer comment après les années 60, l'avocat entre dans l'économie des populations de Mbouda, mais ne prend son envol qu'à partir de 1990. A cet effet, il convient d'examiner en dernier ressort les fondements des mutations socio-économiques organisées par la production de l'avocat, si possible des perspectives⁹.

IV- CADRE SPATIO-TEMPOREL DU SUJET

Notre étude se situe dans un cadre spatial et temporel bien défini. Le cadre spatial est Mbouda, chef lieu du département des Bamoutos dans la Région de l'Ouest Cameroun. Cette zone demeure jusqu'à présent le plus grand bassin de production de l'avocat au Cameroun¹⁰. C'est un bassin historique qui attire l'attention des personnes qui aimeraient entreprendre, soit la production des avocats, soit sa commercialisation. C'est une région spécifique de par ses aspects physique et humain.

Pour ce qui est du cadre temporel de ce thème de recherche, il faut préciser que : le métier de l'historien n'est pas un travail de hasard, et c'est pour cela que Ki Zerbo dit ceci : "l'historien qui veut remonter le passé sans repères chronologiques, ressemble au voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur une piste sans bornes kilométriques"¹¹. Notre étude se situe sur la période chronologique de 1960 à 2015, un espace temporel de plus de cinq décennies, défini par deux dates historiques importantes.

L'année 1960 qui est la borne inférieure marque la date de l'indépendance du Cameroun et notre pays jouit d'une entière autonomie. C'est à partir de ce moment historique qu'il commence à gérer lui-même ses propres affaires sans pour autant compter sur les puissances occidentales. Le Cameroun peut pour ainsi dire penser une économie propre en vu de son développement.

⁹ M. Guidère cité par P. N'da, *Méthodologie et guide de mémoire de recherche et de la thèse de Doctorat*, Paris, Harmattan, 2007, p.130.

¹⁰ Entretien avec F. Tiomo, 53 ans, Délégué départemental MINADER/Bamoutos, Mbouda, le 1^{er} avril 2016.

¹¹ J. Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.16.

2015, qui est la borne supérieure, quant à elle marque l'année où l'État camerounais a mis beaucoup de moyens en jeu à l'instar du financement de l'agriculture rurale et la création des agropoles, afin de faciliter la mise en place effective d'une agriculture dite de "seconde génération" dans l'ensemble du pays. Le département des Bamboutos en général et l'arrondissement de Mbouda en particulier est l'une des cibles de ce projet du Président de la République lancé depuis 2011, au sorti du comice agropastoral d'Ebolowa. Grâce à son fruit phare l'avocat, il bénéficie d'un projet d'implantation d'une usine de transformation d'avocat dont les travaux sont en cours dans la localité.

De plus, 2015 est l'année butoir des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il est question pour nous de voir si l'avocat a aidé l'arrondissement de Mbouda dans l'atteinte de ces objectifs. Une revue critique de la littérature autour de ce thème nous permettra de mieux appréhender ce sujet.

V- LA REVUE CRITIQUE DE LITTÉRATURE

Un thème de recherche quel qu'il soit a déjà certainement été abordé par d'autres personnes. De ce fait, on est souvent rarement le pionnier d'un thème de recherche. Ainsi, l'examen critique de la littérature ici, permet de voir si les études ont déjà été faites sur l'agriculture en général, sur les arbres fruitiers et plus précisément sur l'avocatier dans la localité de Mbouda. Nous avons trouvé au cours de nos lectures, plusieurs travaux en rapport avec notre thème.

Jean Louis Dongmo¹² dans sa thèse de Doctorat s'intéresse à l'étude géographique de la région de l'Ouest en général, au sein de laquelle se situe Mbouda, qui est notre zone d'étude. Il nous fait comprendre que cette région dispose des potentialités très énormes dues à l'environnement favorable à l'agriculture, et à ses hommes très dynamiques, qui ont une forte capacité de dompter et de transformer leur milieu de vie. Ce qui fait la différence avec notre

¹² J.L. Dongmo, "Le dynamisme bamiléké. La maîtrise agraire", Thèse de Doctorat d'Etat, vol. I, Université de Yaoundé, 1981.

thème est que ; il se focalise sur un seul pan de l'agriculture en l'occurrence, l'avocat-culture, et en plus, nous travaillons dans une localité précise de la Région de l'Ouest, qui est Mbouda.

Dans son mémoire sur la CAPLABAM et la crise caféière, Paul Denis Tchinda, nous présente la crise caféière des années 80 et son impact dans les Bamboutos. Dans son travail, il nous montre comment la baisse du coût du kilogramme de café et la hausse des prix des intrants agricoles ont découragé les planteurs, les contraints à abandonner les plantations de café et s'intéresser à d'autres cultures auxquelles on accordait jusqu'ici très peu d'importance¹³. Ce travail donne une orientation à notre étude, car nous permet de comprendre le contexte dans lequel l'avocat émerge à Mbouda. Notre thème apporte un plus à son étude dans la mesure où il permet de comprendre comment les populations de Mbouda ont réorienté leur économie après la crise caféière.

De même, P. Tchipezi¹⁴ dans son mémoire de Maîtrise, focalise son attention sur l'histoire socio-économique des Bamboutos. Non seulement il se limite à l'étude de l'effet de la colonisation sur l'économie, mais il traite le cas spécifique du village Babadjou. Cette étude ne nous permet pas de comprendre les mutations socio-économiques dans la localité de Mbouda, car elle commence en 1916, quand l'avocat n'existait même pas encore à Mbouda, et s'arrête en 1970. De plus, elle ne s'intéresse qu'au village Babadjou.

Nous avons consulté dans la même perspective la Thèse de Jean Noël Ngapgue¹⁵. Dans son travail, il nous parle du maraichage et du vivrier marchand comme solution à la crise caféière dans la région de Foubot. Ce qui n'est pas loin de la valorisation de l'avocatier à Mbouda comme solution à cette crise des années 80. En effet, il nous permet d'appréhender la question principale de

¹³ P.D. Tchinda, "La CAPLABAM et la crise caféière : 1987-2000, étude historique", Mémoire de DIPES II, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2003.

¹⁴ P. Tchipezi, "le fait colonial et l'économie dans la société Bamboutos (Ouest Cameroun) : changements et permanences de 1916 à 1970. Le cas du village Babadjou", mémoire de Maîtrise d'histoire, Université de Yaoundé, 1990.

¹⁵ J.N. Ngapgue, "Le maraichage et le vivrier marchand comme solution à la crise caféière dans la région de Foubot", Thèse de Doctorat 3^e Cycle, Université de Dschang, 2007, pp.96-102.

l'agriculture qui se pose dans la région de l'Ouest en général, et nous fait comprendre que la région de Mbouda est en particulier est un milieu très propice à l'agriculture, d'où la valorisation et la production accélérée de l'avocat à partir des années 1990, tout juste après la chute des prix du café suite à la crise économique des années 1980. Notre travail va dans le même sens, mais, apporte un plus dans la mesure où, il permet de percevoir plutôt l'avocat-culture comme solution à la crise caféière dans la région de Mbouda.

Nous nous sommes aussi beaucoup inspirées des travaux de Chouapine Daouda sur la contribution des cultures maraîchères aux mutations socio-économiques dans la région de Foubot. Dans ses recherches, il nous montre comment les cultures maraîchères ont gagné l'importance des produits bon marché dans la région du Noun, car elles occupent désormais une place de choix dans l'activité des paysans¹⁶. Nous montrons plutôt comment l'avocat a été valorisé dans les années 80, et occupe désormais une place importante dans l'arrondissement de Mbouda.

Alain Percy Belinga Mebiane, dans son mémoire portant sur "Les produits forestiers non ligneux (PFNL) et leur place dans la nouvelle dynamique de l'économie camerounaise : le cas du mango dans la Mvila 1981-2014", nous montre comment les populations de la Mvila ont su depuis les années 1980, transformer la culture du mango en culture de rente au point d'améliorer leur quotidien et subvenir à leurs besoins économiques¹⁷.

Nous avons également lu avec beaucoup d'intérêt l'article de Victor Forbin intitulée : "Un arbre qui produit le beurre : l'avocatier". Cette étude nous aide à comprendre les origines de l'avocatier en Amérique du Sud, mais aussi fait une description de cet arbre fruitier et de son fruit : l'avocat¹⁸.

¹⁶ Chouapine D., "Les cultures maraîchères et leur contribution aux mutations socio-économique du Cameroun : le cas de la région de Foubot (1960-2013)", Mémoire de Master en histoire, 2014.

¹⁷ Belinga Mebiane A.P., "Les produits forestiers non ligneux (PFNL) et leur place dans la nouvelle dynamique de l'économie camerounaise : Le cas du mango dans la Mvila 1981-2014.

¹⁸ V. Forbin, "Un arbre qui produit du beurre : l'avocatier", in *Sciences et Voyages* n° 232, 07 février 1924.

Toutes ces différentes sources ont été un guide important pour la suite de l'analyse en ce qui concerne notre thème, et ont aussi été d'un grand apport à la fois, sur le plan méthodologique et scientifique. Cependant, ces sources sont limitées, car ne permettent pas de cerner la réalité totale de l'économie de l'avocat à Mbouda

Au regard de tout ce qui précède, on s'est rendu compte que, la production et la commercialisation de l'avocat à Mbouda n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie ; d'où notre étude sur sa place réelle dans l'économie de Mbouda et la recherche de quelques solutions afin de pallier aux difficultés liées à la production intense de l'avocat dans cette zone.

VI- PROBLÉMATIQUE

La problématique peut être comparée dans un travail de recherche à ce que le cerveau est pour le corps humain. C'est pour cette raison que tout travail de recherche est guidé par une problématique. En effet, l'avocat a été introduit à Mbouda il y a plus de 80 ans et ce n'est qu'en 1960 qu'il rentre dans l'économie de Mbouda. La question principale que nous nous posons dans ce travail est celle de savoir : En quoi l'avocat ou l'avocat-culture a été un catalyseur dans la dynamique économique et sociale de la population de Mbouda ? Cette question charnière fait appelle à une autre interrogation à savoir : Quand est-ce que l'avocat a été introduit à Mbouda ? Quelles sont ses méthodes culturelles ? Quelles sont les dérivés de l'avocat ? Quels sont ses bienfaits ? Bien plus, quel est l'apport de la production et la commercialisation de l'avocat dans le processus de développement social et économique dans la vie des populations de Mbouda?

VII- MÉTHODOLOGIE

L'écriture de l'histoire obéit au respect d'une démarche méthodologique, et c'est cette méthode qui donne à l'histoire sa scientificité et sa spécificité par rapport aux autres disciplines¹⁹.

¹⁹ F. Cadiou et al, *comment se fait l'histoire*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 22-23.

Dans le cadre de notre mémoire, nous avons au préalable mené des investigations et des enquêtes multiples en vue de la collecte des informations. Ensuite nous nous sommes attelé à les dépouiller et procédé à une confrontation. Après ceci, nous avons fait une analyse générale des données recueillies sur le terrain, dans les centres documentaires et sur internet. Cette démarche combinée à l'analyse critique, a permis de parvenir au résultat scientifique exposé dans ce travail. Les sources exploitées sont à la fois des sources primaires ou première, et des sources secondaires ou de seconde main.

Nous avons exploité les sources primaires qui regroupent les archives et les sources orales. Les sources orales sont constituées des témoignages oraux et la tradition orale recueillis auprès de nos informateurs et des détenteurs de l'historiographie de l'oralité. Elles ont été d'un apport indéniable, dans la quête de la connaissance en ce qui concerne la place de l'avocat dans la localité de Mbouda. Une bonne partie de l'histoire du Cameroun ne peut s'écrire sans faire recours aux sources orales, car comme l'affirme Théophile Obenga : « La tradition orale apparaît comme une base privilégiée d'informations dans la reconstruction du passé des peuples réputés sans écriture »²⁰. Ces sources nous ont données des témoignages aussi fiables que crédibles sur la mutation de l'avocat-culture dans la zone de Mbouda.

Nous avons aussi consulté les sources secondaires qui sont constituées d'ouvrages, de mémoires, de thèses, d'articles, de revues d'encyclopédie, d'annuaires, statistiques et de dictionnaires. Toute cette documentation nous ont permis de prendre connaissance de l'état des lieux de l'avocat culture, et de cerner l'intérêt de la population de Mbouda à s'impliquer davantage à la pratique intense de cette culture. Cette étape de recensement a abouti à ce que Michel Beaud appelle « le premier débroussaillage du sujet et donc la réalisation

²⁰ T. Obenga, *La dissertation historique en Afrique*, Paris, Dakar les Nouvelles Editions Africaines /Présence Africaine, 1953, p.53.

du projet »²¹. A cet effet, nous avons consulté la bibliothèque de l'École Normale Supérieure, la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH), du Cercle Histoire Géographie Archéologie de l'Université (CHGA) de Yaoundé I. Nous avons aussi eu recours au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI), au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), et au Ministère de l'économie de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT), du Cameroun.

Les sources numériques, nous ont été d'un grand apport. En effet, nos recherches sur internet nous ont fourni beaucoup de données sur notre thème, mais celles-ci ont été passées au crible de la critique pour s'assurer de leur crédibilité.

Les sources iconographiques, entre autres des photos, tableaux et d'autres images réalisés par nous et avec l'aide de plusieurs autres personnes ont aussi été d'un grand apport.

A chaque phase de collecte des données, nous procédions à une analyse minutieuse des informations recueillies. Il est important de noter la contribution de la Géographie, la Sociologie, la Géologie, et la chimie qui n'a pas été de moindre dans notre travail. L'analyse de ces différentes sources nous ont permis d'aboutir à un plan qui reflète notre thème d'étude.

Bien plus, ce travail a été fait dans le strict respect de la méthodologie du département d'Histoire de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, éditée dans les normes de présentation de mémoire et le Guide méthodologique pour la rédaction du mémoire de DIPES II.

VIII- LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Loin d'être un exercice facile, la recherche scientifique reste et demeure une entreprise parsemée de plusieurs embûches. Ainsi, l'élaboration de ce travail

²¹ Beaud, *l'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de Master, une thèse de Doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, la Découverte, 2006, p.45.

ne s'est pas fait sans difficultés, car plusieurs obstacles se sont dressés à notre passage.

La première est liée à la rareté des sources écrites traitant de notre sujet de recherche. Aux Archives Nationales de Yaoundé (ANY), nous n'avons obtenu que des documents généraux qui traitent de la question des cultures vivrières et fruitières au Cameroun, mais rien sur la culture de l'avocatier, car selon ce que les responsables nous ont dit, l'avocatier est une culture récente et même négligée ; par conséquent, il ne pouvait pas avoir assez d'archives qui traitent de cela. Il importe de préciser qu'à la bibliothèque de l'IRAD de Kolbisoou, de nombreux documents étaient présent au niveau des fichiers, mais on ne parvenait pas à les retrouver dans les fichiers. Au niveau du MINADER, la grande difficulté était de trouver les « agri stat », qui sont des statistiques agricoles des années antérieures. Les responsables nous nous envoyé sur internet en disant qu'ils les avaient mis en ligne. Et là, nous n'avons rien trouvé en ce qui concerne les statistiques de production et de commercialisation de l'avocat au Cameroun.

La deuxième difficulté est relative à la collecte des informations orales auprès des populations cibles. Le premier obstacle est celui de la réticence de certains producteurs et surtout des commerçants qui refusent de nous fournir des informations, en pensant que nous sommes des espions envoyés par les autorités administratives. L'une des difficultés est liée à l'indisponibilité de certaines personnes ressources. Il s'agit surtout des responsables administratifs du MINADER et de l'IRAD de Mbouda. Nous ne terminerons pas cette partie sans souligner l'enclavement de certaines zones dont nous avons bravé tous les obstacles afin de recueillir les informations.

En dépit de tous ces obstacles rencontrés lors de nos recherches, nous avons réussi à collecter et rassembler les informations et les données qui nous ont permis de produire ce travail qui, espérons nous aux exigences scientifiques et académiques.

IX- PLAN

Le présent travail s'articule en quatre chapitres. Le premier chapitre présente l'arrondissement de Mbouda comme le plus grand bassin de production d'avocats au Cameroun, en mettant en relief les nombreuses potentialités dont dispose cette ville. Ces potentialités sont à la fois naturelles et humaines.

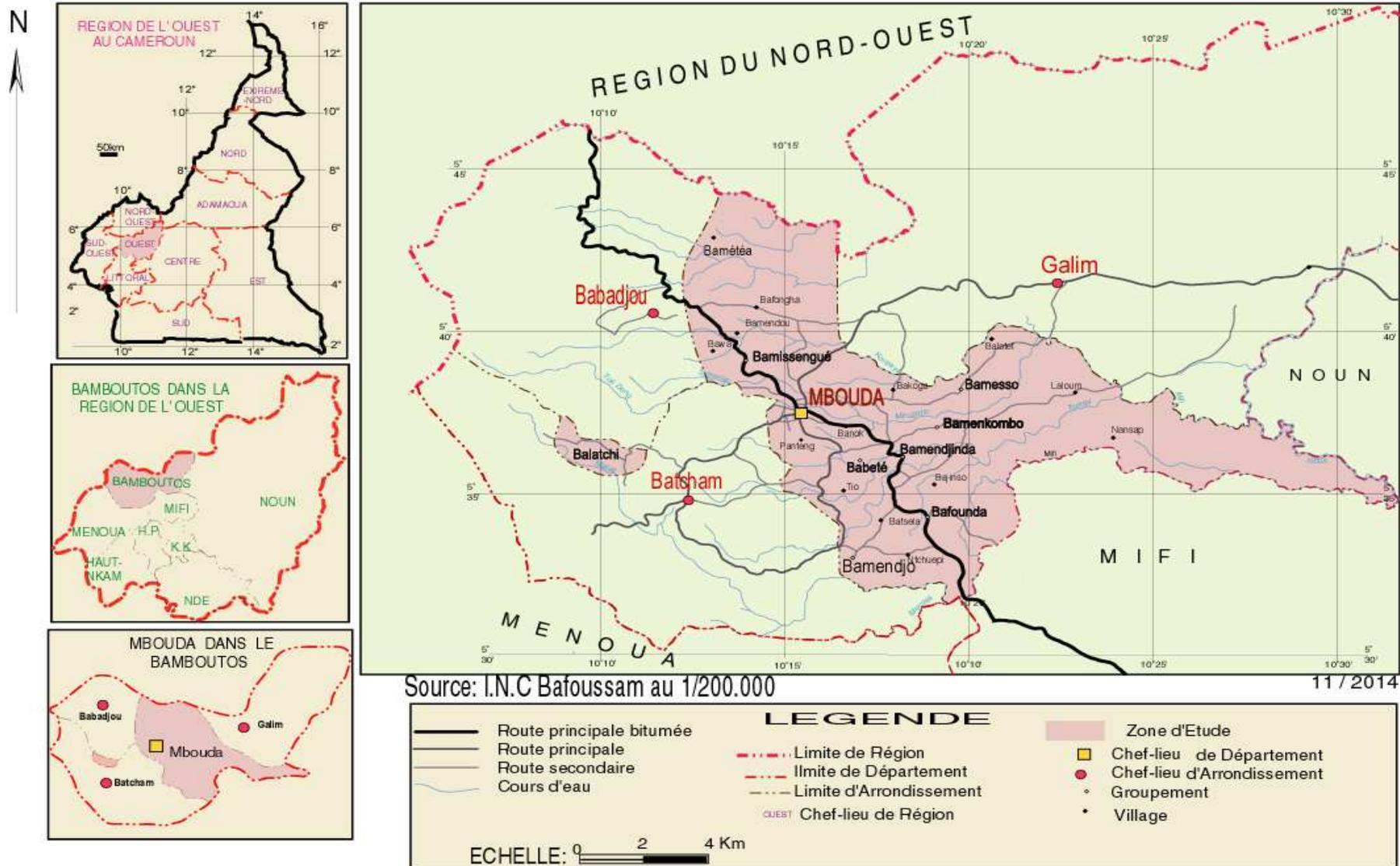
Le deuxième chapitre s'emploie à faire une présentation de l'avocatier, en retraçant la trajectoire historique de cet arbre fruitier partit de l'Amérique tropicale jusqu'à Mbouda. De plus, ce chapitre s'emploie à décrire l'avocatier et l'avocat à partir d'un examen de sa fiche variétale, sa fiche technique et se termine par les apports nutritionnels de l'avocat ainsi que ses bienfaits.

Le troisième chapitre, traite de l'impact socio-économique de la production et de la commercialisation de l'avocat dans de la localité de Mbouda. Il s'attache également à démontrer dans les faits comment l'avocat est entré dans le système de production de Mbouda et quelle est sa place dans l'économie de cette localité.

Le quatrième chapitre a pour titre : les problèmes et perspectives de redynamisation de l'avocat-culture à Mbouda, est un essai d'analyse des problèmes de l'avocat-culture et des stratégies pour son amélioration.

La carte qui suit fait une localisation de l'arrondissement de Mbouda.

ARRODISSEMENT DE MBOUDA



Carte 1 : Localisation de l'Arrondissement de Mbouda

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

L'indépendance du Cameroun dès les années 1960/1961 laisse le libre cours aux populations d'avoir une relative autonomie de la gestion de leurs propres affaires (politique, économique, socioculturelle). Sur le plan socio-économique, qui est notre champ de bataille dans ce travail, plusieurs actions ont été menées en vue de l'amélioration des cadres de vie des populations.²² L'arrondissement de Mbouda a développé des activités parallèles autour de la caféier-culture qui était la principale culture de rente. Tel est le cas des cultures vivrières, des cultures fruitières en général et en particulier l'avocatier qui s'est très vite rependu dans la localité et ceci grâce aux facteurs naturels et humains favorables. Ce premier chapitre permet de faire une présentation sommaire de la zone d'étude qui est l'arrondissement de Mbouda. Il s'agit de présenter le milieu physique tout en montrant que celui-ci est approprié pour la culture de l'avocatier, et de présenter les groupes humains de cette unité administrative.

I- LES ATOUTS PHYSIQUES

Il est question dans cette partie d'analyser la situation géographique de la localité de Mbouda, d'investiguer sur son milieu naturel tout en montrant qu'il comporte des éléments favorables à la culture de l'avocatier.

A- Étude géographique

Situé dans le département des Bamboutos dans la région de l'Ouest Cameroun, Mbouda est le chef lieu de l'arrondissement de ce département. Cette commune s'étend sur la partie centrale et au Sud-est du département des

²² J. Louis Dongmo, "Importance relative des cultures vivrières et des cultures de rente à travers les plans de développement des Etats Africains : le cas du Cameroun", *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé*, Vol I N° 2, juillet 1985, p.35.

Bamboutos.²³ La commune de Mbouda fut créée par arrêté no 807 du 29 Novembre 1954.²⁴ Jusqu'en 1962, la commune de Mbouda comptait 15 chefferies ou villages²⁵ en l'occurrence, Babadjou, Babété, Bafounda, Bagam, Bamendjin, Bamendjo, Bamendjinda, Bamenkombo, Bamenyam, Bamessingué, Bamesso, Bamougong, Bangang, Batcham et Bati²⁶. Elle couvrait une superficie de 1145Km². Cette superficie a subi plusieurs modifications avec la création de trois nouvelles communes : la commune de Batcham et de Galim²⁷ en 1962²⁸, et la commune de Babadjou en 1993 par l'Arrêté no 93/321 du 25 Novembre 1993.²⁹ Ces multiples scissions ont considérablement réduit la superficie de l'arrondissement de Mbouda. Il couvre actuellement une superficie de 437Km²³⁰ ne compte plus que 8 groupements : Babété, Bafounda, Bamedjo, Bamendjinda, Bamenkombo, Bamessingué, Bamesso et Balatchi³¹. L'arrondissement de Mbouda est situé le 5°30 et le 5°50 de latitude Nord et entre le 10°05 et 10°34 de longitude Est³². La commune de Mbouda est limitée :

- au Nord par la commune de Wabane située dans la région du Nord-Ouest ;
- au Sud par la commune de Bamougoum et la commune de Baleng ;
- à l'Ouest par la commune de Batcham ;
- et à l'Est par la commune de Babadjou.³³

Après avoir donné la situation géographique de l'arrondissement de Mbouda, nous procéderons à une présentation du milieu physique.

²³ PNDP et GIC ADI, *Plan communal de développement de la commune de Mbouda*, mai 2011, p.30

²⁴ ANY, JOCF du 09 Février 1955, p.236

²⁵ Aujourd'hui, avec le phénomène de décentralisation, les villages sont connus sous l'appellation de groupement et les quartiers sont devenus les villages. C'est ainsi qu'un groupement peut disposer de plusieurs villages.

²⁶ N.T. Ngouffo Sogang, " La caféiculture et le développement coopératif dans les Bamboutos : 1930-1978 ", mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, Octobre 1991.

²⁷ B. Tiotso, *Monographie Bamboutos*, Douala, Institut Panafricain pour le Développement, 1967, p.4.

²⁸ ANY, JORC, Arrêté no 62-1726, décembre 1962 portant création de deux communes mixtes dans le Département de Bamboutos, 15 janvier.

²⁹ PNDP et GIC ADI, *Plan communal de développement de la commune de Mbouda*,... p.42

³⁰ Ibid. p.30

³¹ Avant 1962, Balatchi fut une sous chefferie voire même un quartier du groupement Bangang. C'est à l'issue de la guerre de sécession contre la chefferie Bangang que Balatchi fut créée par arrêté no 275 du 22 novembre 1962. Le secrétaire d'Etat à l'intérieur M. Mahamane Lamine érige Balatchi en groupement et par la suite il s'est rattaché à la commune de Mbouda

³² E. Ghomsi, "Les bamiléks du Cameroun (essai d'étude historique des origines à 1920)", Thèse de doctorat 3^e cycle d'Histoire, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Paris, 1972.

³³ A.C.R.M., *Plan de développement stratégique de la commune de Mbouda*, 2002-2008, p.4.

B- Un milieu physique approprié à la culture des avocats

Le choix des plantes à cultiver dans une région dépend largement des conditions naturelles.³⁴ L'agriculture de ce fait est l'une des civilisations les plus dépendantes de la nature. L'analyse du milieu physique est capital, car il est le centre de toute activité humaine ; et comme le disait E. Sokeng : "l'homme est en grande partie responsable de son milieu de vie".³⁵ En effet, le comportement de l'homme et son développement économique, social, linguistique, artistique et même mental sont conditionnés par son environnement physique.³⁶ Ainsi, l'étude des données physiques revient à analyser le relief, le climat, les sols, la végétation et l'hydrographie de cet arrondissement ; ceci dans le but de voir en quoi ces éléments ont favorisé la culture de l'avocat.

1- Le relief et le climat

Le relief de la commune de Mbouda est varié sur toute son étendue. Il comprend des plateaux, des plaines, des collines et des vallées. Cet arrondissement comme l'ensemble des hautes terres de l'Ouest-Cameroun est une région très accidentée, et plusieurs types de modelés peuvent y être observés. Il s'agit principalement : des plateaux tabulaires, des buttes à sommet tabulaire ou sub-aplani et les croupes surbaissées. Le relief ainsi étudié qu'en est-il du climat ?

Le climat de Mbouda, comme le climat des hautes terres de l'Ouest est un climat de type subéquatorial³⁷ qui a subi l'influence de l'altitude. Ce climat est aussi appelé climat pseudo-tropical. Il comporte deux saisons, une longue saison pluvieuse (mars à octobre), et une courte saison sèche (novembre à février). C'est un climat pas trop pluvieux, pas trop sec. Il est favorable à la culture de

³⁴ M. Tchio Noumessi, "La CAPLABAM et sa contribution au développement économique et sociale des Bamboutos", mémoire de maîtrise en Histoire, UYI, 2008.

³⁵ E. Sokeng, "La diplomatie traditionnelle dans les Bamboutos : 1976-1977 ", mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1990 ; p.11

³⁶ M. Meguia, "L'institution communale dans la ville de Mbouda : 1954-2010", mémoire de DIPESII en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2015, p.17

³⁷ ACRM, Plan de développement stratégique de la commune de Mbouda, 2002-2008, p.8

l'avocatier, car c'est une plante subtropicale qui adore le soleil. Il se développe dans des environnements chauds et humides. L'avocatier a besoin d'un milieu bien ensoleillé pour bien pousser. Paradoxalement, les jeunes plants d'avocatiers peuvent être abimés par un excès de lumière directe du soleil, surtout avant qu'ils aient eu le temps de développer de grandes feuilles.³⁸

La température moyenne est d'environ 20°C, pouvant descendre jusqu'à moins 10°C au sommet des massifs montagneux. La pluviométrie varie entre 1700 et 2000mm d'eau par an, atteignant parfois 2500mm d'eau au sommet des massifs. Le climat de Mbouda est très influencé par la chaîne des Monts Bamboutos qui culmine à 2740m, les étendue d'eaux du barrage hydroélectrique de Bamendjing et enfin, par le confluent des cours d'eaux du Noun et de la Mifi aux confins du groupement Bamenkombo. Il en résulte des microclimats avec une pluviométrie moyenne avoisinant 1800mm/an³⁹. Les influences ci-dessus relevées sont à l'origine d'un climat tempéré avec des températures de l'ordre de 20°C d'avril à juin, 28°C de Février à mars et d'août à septembre et 15°C en novembre (mois de forte pluviométrie).⁴⁰

Tableau n° 1 : Répartition mensuelle des précipitations et des températures dans la région de Mbouda.

Mois	Jan	Fév.	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Température en °C	25.5	28.5	27.5	23	21	20	17	15	15.5	15	17	18
précipitations	8	24	96	142	164	172	224	252	305	250	67	12

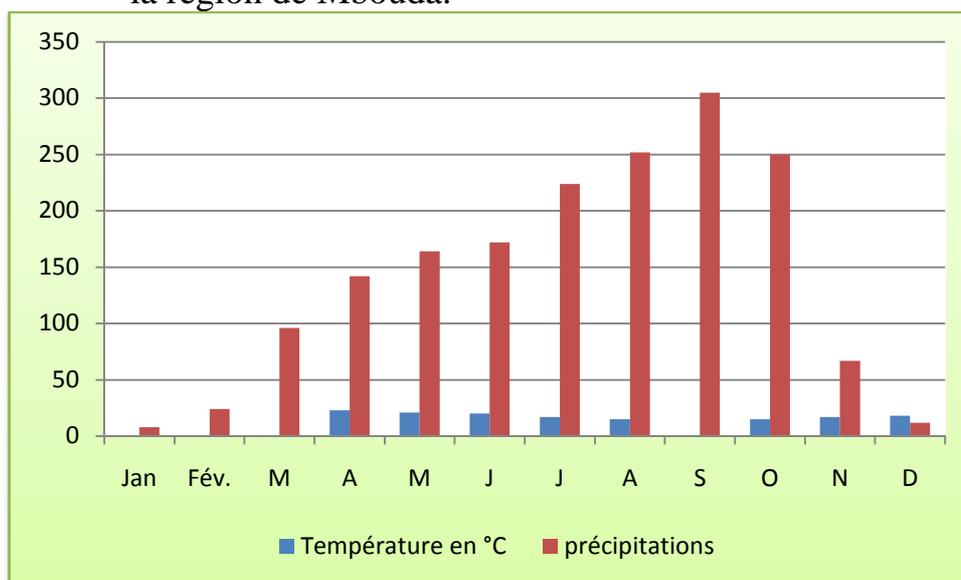
Sources : compilation des données du rapport annuel de la Délégation de l'Agriculture et du mémoire de Maitrise de J. Socpa.

³⁸ Document PDF, "Comment faire pousser un avocatier", consulté le 25 mai 2015

³⁹ Fokou, "historique d'une ville récente, Mbouda : genèse et évolution de 1950-1964", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1981, p.15

⁴⁰J. Socpa, "Les productions de cueillette dans l'ouest du département des Bamboutos", mémoire de Maitrise en Géographie, Université de Yaoundé, 1991, p.4.

Graphique 1: Répartition mensuelle des précipitations et des températures dans la région de Mbouda.



Sources : compilation des données du rapport annuel de la Délégation de l'Agriculture et du mémoire de Maitrise de J. Socpa.

A travers ce tableau, on remarque que le climat de Mbouda convient parfaitement à la culture de l'avocatier car, l'avocatier exige une température moyenne entre 17° et 27° et sans écart considérable entre le maxima et le minima journaliers ou saisonniers. L'avocatier préfère une température relativement modérée. En tant que plante subtropicale, l'avocatier adore le soleil et se porte bien dans les environnements chauds et humides.⁴¹ C'est pour cette raison que Mbouda est la région par excellence pour faire pousser les avocats. Le climat de Mbouda respecte parfaitement les exigences de l'avocatier. En outre, de tous les éléments physiques naturels, le climat semble le plus influencer la vie des hommes, des animaux et surtout des plantes. Dès lors, on peut dire que l'avocat-culture à Mbouda lui doit presque tout. Que dire des sols de cette localité?

⁴¹ Document PDF, "Comment faire pousser un avocatier", consulté le 25 mai 2015.

2- Les sols

L'avocatier a besoin des sols fertiles pour bien grandir, et la région de Mbouda a la particularité d'avoir les sols d'origine volcanique⁴² et les sols ferralitiques de nature basaltique. Deux types de sols caractérisent Mbouda : d'une part, nous avons les sols hydro morphes et les sols ferralitiques.

a. Les sols hydromorphes

Ils sont réputés pour leur saturation en eau temporaire ou permanente, ce qui provoque couramment un déficit en oxygène. Ils sont en général moins fertiles que les sols environnants. On les retrouve dans les bas-fonds couverts de raphia, ainsi que les fonds de talwegs⁴³. Ils sont très propices aux cultures maraîchères et c'est pour cette raison que ces zones sont aujourd'hui envahies par la culture des vivriers-marchands⁴⁴ ; une activité à succès dans l'arrondissement de Mbouda. Samuel Tanga décrit le processus de formation de ces sols de la manière suivante :

Le processus de la formation de ces sols est simple : il ya d'abord la formation d'un lac derrière un verrou volcanique, puis comble alluvionnement progressif grâce aux débris arrachés aux massifs et plateaux avoisinants. Ces matériaux sont soumis à une submersion d'abord permanente et totale⁴⁵.

En effet, la teneur de ces sols en matières organiques est relativement élevée et varie entre 20 et 30% et leur structure est granuleuse et leurs horizons profonds, ont une texture argileuse (50 et 80% de proportion d'argile). Ce sont des sols acides, car leur PH est égale à 5C⁴⁶, correspondant ainsi au PH "des terres à avocatier". L'avocatier, comme beaucoup d'autres plantes de jardin se développe mieux dans les terres qui ont un PH bas⁴⁷.

Pour un meilleur résultat, essayez de planter votre avocatier dans une terre présentant un PH de 5.7. Avec un PH plus élevé, la capacité du plant d'avocatier à absorber les éléments nutritifs comme le fer et le zinc peut considérablement chuter, freinant ainsi sa croissance. Si le PH de votre terre est trop élevé, penser à utiliser une technique d'abaissement de PH⁴⁸.

⁴² En particulier les sols de la région de « ngoaya » qui sont comptés parmi les plus fertiles du pays.

⁴³ P. Segalen, *Les sols de l'Ouest Cameroun*, Yaoundé, IRACAM, 1979, p.329.

⁴⁴ Ce sont les cultures maraîchères destinées essentiellement à la commercialisation.

⁴⁵ S. Tanga, "La région de Foubot : étude géographique", Mémoire de DES en Géographie rurale, Université de Yaoundé, 1974, p.70.

⁴⁶ Ibid., p.72.

⁴⁷ PH bas : les terres acides plutôt qu'alcalines ou basiques.

⁴⁸ Document PDF, "Comment faire pousser un avocatier ?", consulté le 15 mai 2015.

Toutefois, les sols qui occupent les fonds marécageux assez importants sont largement compensés par les coulées volcaniques, la présence d'eau et la teneur en matière organique. D'autres profitent juste de la platitude du relief pour s'enrichir. C'est le cas de Bangang et Bamessingué⁴⁹.

b. Les sols ferralitiques

Les sols ferralitiques humifères riches en matières organiques, issus des basaltes et des trachytes sous l'action d'une pluviosité plus élevées. Ces derniers couvrent la presque totalité du territoire de l'arrondissement de Mbouda et figurent parmi les plus fertiles de la région. En effet, ils ont été particulièrement enrichis par les principales éruptions volcaniques qui ont eu lieu dans la région. C'est ainsi que les Monts Bamboutos y ont rependu en surface des cendres noires donnant des sols de couleur noire très fertiles⁵⁰. L'avocatier comme beaucoup d'autres variétés de plantes se porte mieux dans les terres souples et riches, bien drainées. Les sols de Mbouda adhèrent de ce fait à la culture de l'avocatier car, ce type de sol fourni un très bon contenu nutritif pour aider la plante à devenir solide tout en réduisant les risques d'excès d'arrosage et en permettant une bonne aération⁵¹.

Ces deux types de sols ont en commun un excellent comportement hydrique. Leur pouvoir de drainage est même parfois très accentué. Compte tenu des exigences de l'avocatier, les terres de Mbouda apparaissent comme très favorables à sa culture, Ainsi, les sols de Mbouda sont considérés comme «sols à avocatier» grâce aux terres noires d'origine volcanique et aux terres rouges provenant de la décomposition des basaltes qui n'ont pas subi d'altération chimique⁵². L'avocat culture est aussi dépendant de la végétation.

⁴⁹ P. Segalen, *Les sols de l'Ouest-Cameroun*, Yaoundé, IRACAM, 1970, p.329

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

⁵² APO, 1AC, 206/O, "Bamiléké (circonscription), agriculture, 1939"

3- L'hydrographie et la végétation

Le département des Bamoutos en général, et l'arrondissement de Mbouda en particulier, est drainé par des cours d'eaux qui, pour la plupart prennent leur source au pied du Mont Bamoutos⁵³. Les cours d'eaux les plus importants sont communément appelés : mi ou tsé. C'est le cas de la Mifi qui traverse certains groupements de la commune de Mbouda. Leur débit reste néanmoins moins important par rapport aux cours d'eaux de la région côtière et de la région du grand Sud Cameroun. Dans la localité de Mbouda, les principaux cours d'eaux sont : Tsedeng qui traverse le groupement Balatchi et alimente la ville de en eau potable et Tsémetap qui traverse le groupement Bamessingué.

En plus des grands cours d'eaux, il faut noter que l'hydrographie de la région de Mbouda est marquée par l'existence de plusieurs petits cours d'eaux qui se jette pour la plupart dans le fleuve Mifi. Le constat est clair ; il s'agit en effet d'une région bien drainée. Cet atout hydrographique est un potentiel indéniable pour l'avocat-culture qui réussit très bien dans les zones bien drainées.

La végétation de Mbouda quant à elle, est constituée de formations montagnardes et semi-montagnardes. Cette végétation est associée aux savanes arbustives et herbacées sur les sommets et à des raphias dans les bas fonds. Quoique directement liée au climat, la végétation des Bamoutos est également en corrélation avec l'action humaine. En effet, l'implantation humaine a presque intégralement détruit la végétation primaire. Ce faisant, la pression démographique a fortement influencé le couvert végétal. La végétation est essentiellement anthropique. Les forêts d'altitude d'antan ont disparu en cédant progressivement place aux parcelles cultivées et aux espaces ouverts. Ainsi, on y rencontre entre autre des eucalyptus, les cultures vivrières, les recrus broussailleux, sapins et cyprès. Il ya également les arbres fruitiers tels que : goyaviers, manguiers, kolatiers et aussi et surtout des avocatiers.

⁵³Entretien avec P. Moffo, 70 ans, chef de 3^e degré à Mbouda, Mbouda, le 29 juillet 2015.

Toutes ces cultures sont d'une importance capitale dans la culture des avocats car elles procurent de l'ombre à l'avocatier et atténuent les pertes en eau. Cette végétation retient l'humidité du sol couvert d'humus. Cet humus spongieux retient l'eau des pluies, et le sol sous-jacent n'est par conséquent pas durci par la sécheresse.⁵⁴

Le vivrier marchand vient s'ajouter à ce décor. De toute évidence, les Bamboutos disposent d'importants traits naturels physiques favorables à la culture de l'avocatier susceptible de produire en abondance. Ce qui a fait dire que certains observateurs que « l'avocat est l'identité remarquable des Mbouda » ; comme pour dire que Mbouda est un milieu écologique particulièrement favorable à la culture de l'avocatier, semblable à celui des montagnes centrales et occidentales du Mexique et des côtes pacifiques d'Amérique centrale dont il est originaire⁵⁵. Au regard de ce qui précède, on se rend compte que le milieu physique de cette région offre des potentialités économiques multiples. La richesse pédoclimatique stimule l'agriculture en général et particulièrement l'avocat-culture. Ce pendant, ces conditions naturelles auraient été sans importance s'il n'y avait pas eu une action humaine.

II- PRESENTATION HUMAINE

Les traits physiques naturels ont pour vertu de rendre possible la pratique d'une quelconque activité agricole intense. L'homme tout en donnant un sens, va plus loin en s'organisant afin d'avoir des résultats d'avantage considérables. Il s'agit de montrer dans cette partie que la population de Mbouda s'est appropriée de la culture de l'avocatier. Elle a adhéré à la culture de cette plante fruitière qu'elle apprécie à sa juste valeur.

A- Le peuplement

Le mot *Mbouda* désigne est très souvent utilisé pour désigner les ressortissants des Bamboutos en général. Le peuplement de l'arrondissement de Mbouda s'est effectué à la même période que celui de l'ensemble de la région

⁵⁴ A. Tchinda, "L'approvisionnement dans la ville de Mbouda en eau : étude géographique ", mémoire de DIPES II, ENS, UYI, 1998, P.13.

⁵⁵ www.wikipédia.org/Wiki/avocat-fruit, « avocat fruit », consulté le 25 mars 2015.

Bamiléké. L'intérêt ici n'est pas uniquement de saisir l'origine des hommes et de leurs installations dans les Bamboutos, mais aussi et surtout de comprendre leur dynamisme organisationnel et fonctionnel, qui est une riche opportunité pour le développement de la localité. En effet, plusieurs thèses ont été avancées sur l'origine des populations qui occupent les hautes terres Bamiléké, en général et la localité de Mbouda en particulier.

E. Ghomsi situe l'origine lointaine des peuples bamiléké en Egypte⁵⁶. Pour lui, leurs ancêtres auraient été chassés de l'Egypte par les différentes invasions indo-européennes. Dans leur mouvance migratoire, ils auraient successivement séjourné au Soudan, au Tchad et dans l'Adamaoua avant de descendre progressivement vers le Sud⁵⁷. Ils passèrent quelques temps dans le Noun actuel, avant d'être chassés par une dernière vague de migration en provenance du Nord. Il s'agit des fondateurs du royaume Bamoun.

Le Père Engelberg Mveng quant à lui, attribue aux Bamiléké une origine Tikar⁵⁸. Ils se sont installés sur les hautes terres de l'Ouest, après plusieurs agressions provoquées par les Peulh et les Bamoun. Ainsi, le peuplement de la région de Mbouda se serait fait en plusieurs phases.

Si l'on s'en tient à la thèse de J. L. Dongmo⁵⁹, reprise par E. Tiokeng⁶⁰ et T. Ngouffo Songang⁶¹, le premier mouvement aurait eu lieu dès le XVIIIe siècle et avait donné naissance au groupe de chefferies *Nda'a*, constitué de Bamesso, Babété, Bafounda, Bamendjinda et Bamenkombo. Un autre groupe, sur la pression des Bansa, aurait quitté cette localité pour s'implanter dans les Bamboutos et ont fondé les chefferies Bamessingué et Babadjou.

⁵⁶ E. Ghomsi, "Les Bamiléké du Cameroun, voire P.17.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963, p.234.

⁵⁹ J.L. Dongmo, *Le dynamisme bamiléké (Cameroun)...*, voir P.7.

⁶⁰ E. Tiokeng, "La diplomatie traditionnelle dans les Bamboutos : 1946-2977", Mémoire de Maitrise, Université de Yaoundé, 1990.

⁶¹ T. Ngouffo Sogang, "La caféiculture et le développement du mouvement coopératif dans les Bamboutos : 1930-1978", Mémoire de Maitrise, Université de Yaoundé, 1990, P. 17.

Les chefs Bamougong et Bamougong et Bamendjinda attribue l'origine des Fondateurs de la plupart des chefferies Bamboutos dans la région de Ndop dans la plaine Tikar. La validité de ces sources se vérifie par le fait qu'il y ait beaucoup de similitudes, à quelques exceptions près entre les coutumes et les mœurs des populations des Bamboutos et celle de Ndop actuels⁶².

A la suite des analyses, le constat qui se dégage est que l'origine des populations qui occupent la localité de Mbouda reste encore peu connue. Néanmoins, le plateau de l'Adamaoua qui fait l'unanimité de presque tous les auteurs étudiés jusqu'ici serait la plus plausible des populations qui forment la commune de Mbouda.

B- Les activités de la population

Dans l'optique d'exploiter les terres de la localité de Mbouda par des multiples voies, les populations présentes dans cette région ont manifesté leur engouement vis-à-vis de l'agriculture et de bien d'autres activités telles que le commerce, l'élevage et l'artisanat.

1- L'agriculture

La population de Mbouda est une population de tradition agraire. L'agriculture occupe près de 70% de la population⁶³. Elle pratique l'agriculture traditionnelle et d'exportation, ainsi que la culture fruitière avec les arbres tels que le kolatier, l'oranger, le safoutier, l'avocatier et bien d'autres. En effet, le paysage des hauts plateaux de l'Ouest a été énormément transformé par les populations laborieuses qui habitent la région. Ainsi, l'économie rurale de Mbouda se caractérise par la mise en valeur continu du sol aux moyens des techniques agricoles extensives. Les productions agricoles de la localité sont très variées. On y trouve les cultures vivrières (céréales, légumes), destinées à la consommation locale et urbaine, la population cultive de plus en plus les vivriers

⁶² M. Meguia, "L'institut communale dans la ville de Mbouda : 1954-2010)", Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2015, p.21.

⁶³ [Http://www.mbouda/](http://www.mbouda/), « Communes et villes du Cameroun », copyright 2014, consulté le 25 mars 2015.

marchands et agrumes, ainsi que les arbres fruitiers (kolatier, oranger, safoutier, papayer, avocatier, etc.) Les cultures fruitières sont dominées par l'avocatier⁶⁴. Attardons nous sur le cas de la culture de l'avocatier qui est l'arbre fruitier phare de la localité.

Identité remarquable⁶⁵ de Mbouda, l'avocatier est cultivé par la quasi-totalité de la population. Cette considération qu'a l'avocatier dans cette localité revêt l'importance que cette population lui confère. Il n'existe pas de plantation à Mbouda où on ne peut trouver un pied d'avocatier. D'ailleurs, chaque concession a un avocatier devant sa cours et est généralement entouré par plusieurs avocats. Cet arbre fruitier est une plante ornementale et ensuite, elle sert d'ombrage, avant d'être destiné à la consommation et enfin à la commercialisation⁶⁶. Introduite au Cameroun pendant la période précoloniale par les explorateurs portugais et espagnol, cette culture va très vite se propager dans le pays et trouver un terrain fertile à Mbouda et une population qui l'accueille favorablement. C'est ainsi que l'avocat-culture se propage très vite dans la localité. Elle n'était jusque là que destinée à la consommation et à la nutrition des porcs. Mais, avec la crise des années 1980 couplée à la baisse du prix du café⁶⁷, L'avocat-culture dans la localité, est de nos jours destiné exclusivement à la commercialisation. Cette population accorde une grande place à la pratique de l'agriculture, et cette activité est rémunératrice⁶⁸. Outre l'agriculture, les populations de Mbouda pratique aussi des activités telles que l'élevage, le commerce, le transport et autres.

⁶⁴Entretien avec F. Tiomo, 53 ans, Délégué départemental du MINADER/Bamboutos, Mbouda, le 29 mars 2016.

⁶⁵Ibid.

⁶⁶ Entretien avec B. Tchinda Djoumessi, Chef du bureau des affaires administratives et financières du MINADER/Bamboutos, Mbouda, le 25 juillet 2016.

⁶⁷ Le café était quasiment la seule culture de rente de la localité.

⁶⁸ T. Ngouffo Sogang, " La caféiculture et le développement du mouvement coopératif dans les Bamboutos ... ", P.17.

2- La pratique de l'élevage

La population de Mbouda pratique l'élevage extensif des porcs, de la volaille et du petit bétail comme les chèvres et les moutons⁶⁹. Ce pendant, il existe un faible élevage saisonnier du gros bétail pratiqué pendant la saison sèche par les bororos dans les hauteurs du Mont Bamboutos. L'élevage intensif est presque inexistant. Les éleveurs sont encadrés par la délégation d'arrondissement du MINEPIA dont le rôle est de promouvoir l'élevage dans la commune à travers l'amélioration de la santé des animaux et la vulgarisation des techniques de production animale⁷⁰. Cette faible pratique de l'élevage est dû entre autre aux difficultés d'accès aux financements et aux intrants. On note également l'insuffisance du personnel qualifié, de structures d'encadrement et d'équipement adaptés. Tout ceci ne permet pas une optimisation de la production. L'élevage dans la localité de Mbouda offre quelques opportunités notamment dans :

- l'amélioration des volailles et des porcs ;
- la transformation des produits de l'élevage notamment la charcuterie et le saucisson ;
- le développement de l'élevage non conventionnel (lapins, miel, etc.) ;

Cet élevage n'est pas sans risque car, il est exposé à certaines menaces telles que :

- la peste des petits ruminants ;
- la peste porcine ;
- la vente illicite des produits vétérinaires ;
- l'entrée illégale dans l'espace communal des produits d'élevage ;
- le non contrôle des bêtes en transit

⁶⁹ M. Meguia, " L'institution communale dans la ville de Mbouda...., P.22

⁷⁰[Http://www.mbouda/communes,...](http://www.mbouda/communes,...), consulté le 25 mars 2015.

Il faut noter que pendant longtemps l'avocat était un palliatif au problème de nutrition des porcs ; car ce fruit constituait l'essentiel de l'alimentation de ces bêtes, laquelle était complétée par les herbes et le remoulage.

3- Le commerce

Le commerce dans la localité de Mbouda est caractérisé par la présence des marchés spontanés des vivres et des étales domestiques dans les villages pour la vente informelle des produits de première nécessité⁷¹. Le commerce repose sur la vente des produits agro-pastoraux mentionnés plus haut, des produits artisanaux, et aussi des produits fruitiers. Ces produits vendus alimentent particulièrement les grandes villes du pays, notamment Douala, Yaoundé, Bafoussam et autres, ainsi que les pays de la sous-région CEMAC. Les principaux centres d'échange sont : le marché de Mbouda, qui se tient après chaque quatre jours⁷², soit deux fois par semaine, le marché Bamendjo, le marché Bafounda, le marché d'ignames et le marché Balatchi.

C'est autour de ces marchés que s'organise la commercialisation des avocats. Chaque jour de marché, ce fruit est collecté et transporté dans des camions vers des destinations suscitées. Il existe dans les villages de Mbouda plusieurs points de collecte des avocats reconnus par les acheteurs. Ces collectes se font la veille du jour du marché et ensuite les avocats sont acheminés vers le marché afin d'être exportés. On note aussi dans la localité la vente du carburant assurée par deux marqueteurs⁷³ ; il s'agit de MRS propriétaire de deux stations services, et TOTAL avec une station service. Ces trois stations services couvrent largement les besoins des populations de Mbouda en carburant et du gaz domestique. Il existe dans tous les villages des points de vente de carburant en litres. Il ya lieu de déplorer les coupures intempestives de l'énergie électrique qui pénalisent tous les acteurs de la vie économique.

⁷¹ Ibid.

⁷² Le calendrier agricole Ngombale et Nda'a compte huit(8) jours par semaine.

⁷³Entretien avec J. M. Moffo, 54 ans, chef service technique de l'aménagement et du développement urbain à la commune de Mbouda, Mbouda, le 25 juillet 2015.

4- Artisanat, tourisme et transport

Ces trois secteurs ne sont pas en moins dans la localité de Mbouda. L'artisanat est uniquement destiné à la couverture des besoins locaux, et artisanat produit des matelas en paille, des lits et tabourets en bambou, des cajous pour le conditionnement des vivres, etc.⁷⁴.

Le tourisme bien que présentant des potentialités dont la proximité de la Nationale N°6 et l'attrait des produits très variés reste embryonnaire. On note toutefois la présence des sites touristiques tels que les chutes, les grottes, les lacs et les montagnes non aménagés⁷⁵.

Le secteur des transports est dominé par les taxis de brousse et les mototaxi qui facilite le déplacement intra-urbain et inter villages. Il existe aussi un réseau de transport interurbain dominé par trois principales agences : le Polyglotte, Général Express, Amour Mezam. L'aspect purement humain présente une population locale solidaire, active et organisée.

C- Densité de la population

Les résultats du dernier recensement général de la population présente Mbouda comme une zone densément peuplée. En effet, suivant ce recensement de 2005, et au regard du taux d'accroissement naturel moyen, la population de la commune de Mbouda est estimée à 120.650 habitants⁷⁶. Cette population vit sur une superficie d'environ 437km² ; soit une densité de 276 habitants le km². La répartition de cette population par sexe se présente comme il suit :

- 55.403 personnes sont de sexe masculin, soit 45.92% ;
- 65.247 personnes sont de sexe féminin, soit 54,07%⁷⁷.

⁷⁴[Http://www.mbouda/communes...](http://www.mbouda/communes...), consulté le 25 mars 2015.

⁷⁵Ibid.

⁷⁶ BUCREP, présentation des résultats définitifs du recensement 2005 au Cameroun, p.57. (En ligne), [http://www.statisticcameroon.org/downloads/Rapport-de-présentation RGPH.pdf](http://www.statisticcameroon.org/downloads/Rapport-de-présentation_RGPH.pdf) consulté le 20 novembre 2014.

⁷⁷ Ibid.

La population de Mbouda est extrêmement jeune, et ceci se justifie par le fait que les moins de 20 ans représentent plus de 54% de la population. La tranche d'âge qui va de 20 à 60 ans est estimée à 39,5% et les personnes de plus de 60 ans sont d'environ 5,5%⁷⁸. La commune de Mbouda a une forte concentration des populations au niveau de Mbouda ville. Cette localité dispose une forte densité qui rappelle celle des villages Bamiléké. Cela s'explique par le fait qu'elle soit un point de convergence des circuits commerciaux locaux. C'est aussi le lieu où se sont installés les sièges de l'administration publique, les coopératives et les Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Au total, de ce premier chapitre dont il était question de faire une présentation de la zone d'étude, il ressort que le milieu naturel physique de Mbouda dans l'ensemble est propice à la culture de l'avocatier. Aussi, l'étude humaine laisse voir une population dynamique qui non seulement adhéré à la culture de l'avocatier mais s'en est approprié.

⁷⁸ J.M. Moffo, 54 ans, chef service technique de l'aménagement et du développement urbain à la commune de Mbouda, Mbouda, le 25 juillet 2015.

CHAPITRE II PRESENTATION DE L'AVOCATIER

Il est question dans cette partie de notre travail de décrire l'avocatier, faire son historique, retracer l'expansion de sa culture dans le monde, en Afrique et au Cameroun. Après cela, nous présenterons les différentes variétés d'avocats, sa fiche technique de l'avocatier; nous parlerons enfin des opportunités, propriétés et bienfaits de l'avocatier. Pour ce faire, nous aurons recours à nos lectures, à nos souvenirs personnels et beaucoup aux écrits de M. Wilson Popenoe qui a fait des recherches poussées en Amérique Tropicale, sur l'avocatier dans les années 1920.

I- HISTORIQUE DE L'AVOCATIER

Le mot avocatier est une adaptation du mot *aouicate*, qui est le nom dont les Caraïbes, indigènes des Antilles, donnaient à cet arbre. Les populations de langue espagnole emploient le mot *avocado* ou *abocado*. Il appartient au genre de lauracées-cinnamomes⁷⁹.

A- Origine, Étymologie et noms vernaculaires

L'objectif ici est de retracer l'origine de l'avocatier depuis l'Amérique tropicale jusqu'à Mbouda, épiloguer sur l'étymologie du mot avocat, son nom vernaculaire et scientifique.

1- Étymologie et noms vernaculaires

Le mot avocat vient du mot Espagnole *aguacate* qui d'origine à été nommée *ahuacatl* par les Nahuas⁸⁰ qui parlaient le Nahuatl⁸¹. *Aguacate* signifie

⁷⁹V. Forbin, "Un arbre qui produit du beurre : l'avocatier", in *Sciences et voyages*, 07 février 1924, N° 232.

⁸⁰ Populations indigènes du Mexique (Azèques et Mayas et Incas).

⁸¹ Langue parlée au Mexique et au Salvador et qui est reconnue maintenant comme une langue nationale.

testicules en Nahuatl par analogie à sa forme⁸². On retrouve le terme *ahuacatl* dans le mot composé *ahuacamolli* (guacamole), signifiant *sauce à l'avocat*. Ainsi, on a Avocado en anglais et en italien, Aguacate en espagnol, Abacate en portugais, Advogado ou Avocado en allemand. Ce nom provient probablement, de *Ahuacate*, utilisé au XVII^e siècle par les Espagnols, qui l'avaient eux-mêmes emprunté au dialecte Aztèque, *Ahuacatl* ou encore *Avocatl*. Le mot devient rapidement, par déformation *aguagate* puis avocat. En chinois, l'avocat est appelé *fruit à beurre* ou parfois *poire alligator*⁸³. Toutes nos sources sont unanimes sur l'étymologie que nous venons de retracer mais l'origine de cet arbre fruitier nous donnera de plus amples explications.

2- Origine

L'avocatier est probablement originaire de l'Amérique tropicale, plus précisément des forêts tropicales du Mexique. Son nom scientifique est *persea americana*, de la famille des lauracées⁸⁴. Consommé depuis longtemps dans les régions de l'Amérique centrale, l'avocat y était perçu comme le plat du pauvre. Les premières pousses d'avocatier ont été retrouvées au cours des fouilles dans les forêts tropicales du Mexique : elles datent de 8 000 ans avant notre ère. À cette époque déjà, les Mayas et les Aztèques l'avaient intégré à leur régime alimentaire⁸⁵. Il faut noter que jusqu'en 1924, l'arbre ne s'était pas encore acclimatée hors de son habitat naturel qui est l'Amérique tropicale⁸⁶. La découverte de cet arbre fruitier est rendu possible grâce au Ministère des États Unis qui a organisé une mission qui a parcouru le globe à la recherche des arbres et des fruits nouveaux comme l'indiquent ces propos de Victor Forbin :

Cependant, les savants arboriculteurs du ministère de l'agriculture des États-Unis ont découvert des variétés de cette précieuse plante qui s'accommodent fort bien du climat subtropical de plusieurs régions du Sud et du Sud-ouest de la vaste république. Nous rappellerons que ce ministère a organisé

⁸² [Http://www.avocat.htm](http://www.avocat.htm), consulté le 26 janvier 2016.

⁸³ [Http://www.taxonomie.de/l'avocatier](http://www.taxonomie.de/l'avocatier), in *Maisonneuve et Larose*, 1994, consulté le 06 novembre 2015.

⁸⁴ [Fr.wikipedia.org/wiki/avocatier](http://fr.wikipedia.org/wiki/avocatier), consulté le 25 mars 2015.

⁸⁵ <http://www.l'avocat> : histoire et anecdotes, in Interfel, lesfruitsetlegumesfrais.htm, consulté le 26 décembre 2015.

⁸⁶ Forbin V., "Un arbre qui produit du beurre : l'avocatier", in *Sciences et Voyages*, 07 février 1924, No 232.

scientifiquement l'exploration agricole du globe, comme d'autres organes publics en ont poursuivi l'exploration géographique, géologique, ethnographique ou zoologique. Son *Bureau of Plant Industry* envoie, dans toutes les parties du monde, des botanistes expérimentés qui poursuivent systématiquement la recherche de plantes nouvelles, susceptibles d'augmenter les ressources naturelles des États-Unis. C'est l'un de ces vaillants *agricultural explorers*, *M. Wilson Popenoe*, qui, après avoir parcouru de vastes régions de l'Amérique centrale, a fini par découvrir les variétés d'avocatier qui pouvaient s'acclimater aux États-Unis⁸⁷.

En effet, Les recherches sur l'origine de l'avocatier ont été rendues difficiles du fait d'incertitudes sur la détermination des *Persea* à l'époque des travaux de M. W. POPENOE⁸⁸ en Amérique tropicale dans les années 30. Actuellement, les spécialistes de la taxonomie s'accordent sur la classification au niveau de la classe *Dicotylédone*, de la famille *Lauracées* et du genre *Persea*. Au niveau de l'ordre, certains botanistes admettent que le genre *Persea* appartient aux *Magnoliales*⁸⁹, alors que d'autres le classent dans les *Ranales*⁹⁰. Une grande majorité considèrent que les variétés cultivées appartiennent à deux espèces: *Persea americana* et *Persea nubigena*.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que d'autres espèces de *Persea* sont susceptibles d'être découvertes si les recherches poussées sont menées. Ce pendant, quand et comment l'avocatier s'est-il répandu hors de l'Amérique tropicale ? Comment l'avocat s'est introduit au Cameroun en général et à Mbouda en particulier ?

B- L'expansion de l'avocatier

Malgré le fait que cet arbre fruitier ait été cultivé en Amérique tropicale depuis près de 8000 ans avant notre ère, ce n'est qu'au 17^e siècle qu'il commence à se répandre dans le monde.

1- De l'empire aztèque à la cour d'Espagne

Jusqu'à la fin du XVI^e, l'avocat n'était pas encore sorti de son habitat d'origine, qui est l'Amérique Latine. Son expansion dans le monde commence

⁸⁷Ibid.

⁸⁸C'est un explorateur agricole des régions de l'Amérique tropicale des années 1920. Il a été le premier à faire des recherches profondes sur l'avocatier.

⁸⁹ Magnoliale : plante dicotylédone dont le magnolier est le type.

⁹⁰ <http://www.taxonomie.de/l'avocatier>, in *Maisonneuve et Larose*, 1994, consulté le 06 novembre 2015.

avec l'arrivée en Amérique Latine au XVI^e siècle, de l'explorateur Cortez qui se vit offrir parmi ses présents des avocats. Le chroniqueur J. de Costa (1539-1600) qui l'accompagne décrit le fruit bien mûr *comme du beurre*, qui possède *un goût délicat et crémeux*. L'avocat sera rapporté à la cour d'Espagne au début du XVII^e siècle et sa culture commence à se vulgariser⁹¹. L'expansion de l'avocatier dans le monde est l'œuvre des Européens qui, dès qu'ils l'ont goûté, ont introduit sa culture dans d'autres pays du monde. Cet arbre fruitier est cultivé aux Antilles dès 1750, puis en Californie au XVIII^e siècle. L'avocat sera ensuite introduit en Afrique, en Australie, en Israël, et même en Espagne au XIX^e siècle. C'est dans cette lancée qu'il fut introduit au Cameroun, puis à Mbouda.

2- L'introduction de l'avocatier au Cameroun et à Mbouda

L'avocatier serait arrivé sur les côtes du Cameroun pendant la période coloniale française et anglaise avant de se répandre dans le reste du territoire où il trouva un terrain propice à Mbouda. A cet effet, nos recherches nous ont permis d'établir deux thèses, nous permettent de situer cette origine.

La première thèse est établie à partir des recherches de *W. Popenoe*. Celle-ci stipule que, l'avocatier aurait été introduit au Cameroun en 1930 au même moment que la caféiculture car, c'était un arbre qui devait donner de l'ombrage dans les plantations de caféier dont les petits plants ne supportent pas le soleil. C'est dans ce sens que V. Forbin écrit:

...comme il pousse assez rapidement (l'avocatier), et qu'il a terminé son développement en une quinzaine d'année, on le plante dans les plantations de caféier pour fournir l'ombrage aux jeunes plants, car le caféier est un arbre capricieux qui exige de la chaleur, mais qui ne supporte pas les rayons directs du soleil⁹².

Ainsi, l'avocatier comme le caféier est une plante tropicale exigeant les mêmes conditions climatiques, les mêmes sols et les mêmes altitudes. Il a été

⁹¹ <http://www.petitehistoiredel'avocatier.htm>, « petite histoire de l'avocatier », consulté le 16 juillet 2015.

⁹² Forbin V., "Un arbre qui produit du beurre : l'avocatier ", in *Sciences et Voyages*, 07 février 1924, No 232.

introduit dans toutes les régions favorables à la caféiculture au Cameroun et Mbouda en fait parti.

La seconde thèse est celle de nos sources sur le terrain. Plusieurs informateurs pensent que l'avocatier aurait été introduit au Cameroun par les Anglais. Les propos suivants de l'un de nos informateurs justifie ce fait : " l'avocatier vient de la zone anglaise, mon père était commerçant d'huile de palme et il se procurait de ce produit dans la zone anglophone du pays. Quand il revenait, il nous gardait des avocats un nouveau fruit que nous ne connaissions pas encore. Nous mangions et semions le noyau"⁹³. M. Tadounkeu Boniface confirme cette thèse en ces termes : " Mes parents partaient à *Mbaléniong*, dans la zone anglaise (Nord Ouest) acheter l'huile de palme et ils nous ramenaient des avocats que nous consommions et semions le noyau. Je peux dire qu'on cultive l'avocat à Mbouda depuis plus de 80 ans"⁹⁴. Le nom même de l'avocat en langue Mbouda est *Pear*, dérivé de l'appellation anglaise de l'avocat *Pear*. Au regard de ces deux thèses, nous pouvons affirmer que ce sont les Anglais qui ont fait entrer cet arbre fruitier à Mbouda dans les années 30. Ce que nous ne maîtrisons pas, c'est le but visé par ces derniers. Etait-il juste un arbre fruitier de plus dans la localité ? Ou alors effectivement pour protéger les jeunes plants de café ? Les recherches profondes pourront permettre de mieux nous situer sur l'origine de cet arbre fruitier à Mbouda, car la date de son introduction reste un sujet à controverse. Après avoir essayé d'établir la trajectoire de l'avocat-culture jusqu'à Mbouda, nous nous évertuerons à présenter les différents façades de cet arbre fruitier à Mbouda, ainsi que les formes sous lesquelles son fruit est consommé.

⁹³Entretien avec M. Djiouodjio, 80 ans, productrice d'avocat, Bamendjinda, Mbouda, le 29 mars 2016.

⁹⁴Entretien avec B. Tadounkeu, 84 ans, cultivateur, Bamessingué/Batsinla, le 30 mars 2016

II- LES DIFFERENTES FAÇADES DE LA CULTURE DE L'AVOCATIER A MBOUDA

A- L'avocatier : un arbre ombrageux, protecteur et ornemental

L'avocatier était avant tout considéré à Mbouda comme un arbre destiné à apporter de l'ombre dans les concessions et à suppléer les haies vives de l'habitat en pays Bamiléké⁹⁵. L'avocatier était donc un arbre protecteur, car délimite les concessions, les champs et les protéger contre les potentiels envahisseurs, ainsi que contre les bêtes en divagation, tels les vaches. Chacun voulait avoir son avocatier dans sa cour, derrière sa maison ou dans sa plantation. Aussi, faire pousser un avocatier est gratifiant et vous offre un bel arbre et de beaux fruits. Et d'ailleurs, l'avocatier dans certains pays d'Europe comme un arbre d'ornement, car comme le dit Denis Blaizot, l'avocatier comme le citrus et le palmier, est une plante qui sera plus belle si elle est exploitée comme plante d'orangerie⁹⁶. C'est-à-dire, remisee dans une serre froide durant la mauvaise saison et placée en terrasse pendant les beaux jours. Au fil des années, l'avocatier prenait de l'ampleur à Mbouda et devenait l'arbre fruitier le plus cultivé ; ceci grâce à ses capacités ornementales et ombrageuses et surtout protecteur dans la localité au vu de sa croissance rapide et de sa cime toujours touffue et verdoyant en toute saison⁹⁷. Ainsi, il apportait de l'ombre dans les concessions, c'était un arbre sous lequel les hommes et les animaux pouvaient se réfugier quant il fait chaud. Il apportait aussi de l'ombrage dans les plantations de caféier, on introduisait aussi des avocats pour protéger les jeunes plants de café⁹⁸. Outre ce qui précède, il faut dire que l'avocatier est un arbre fruitier destiné à la consommation.

⁹⁵ F. Tamalehe, 75ans, producteur d'avocat à Bamesso, Mbouda, le 25 juillet 2015.

⁹⁶ <http://www.laculturedel'avocatiercommeplanted'ornement>, mis en ligne par Denis Blaizot le 17 février 2009, consulté le 10 février 2016.

⁹⁷ V. Forbin, "un arbre qui produit du beurre : l'avocatier", in *Sciences et Voyages*, n° 232, 07 février 1924.

⁹⁸ Ibid.

B- L'avocat : un fruit à la consommation multiforme à Mbouda

L'avocat est le fruit qui subvient aux besoins nutritionnels de la population à Mbouda. Et généralement, lorsqu'une femme n'a pas encore fait la cuisine, les enfants consomment l'avocat et ont un sentiment de satiété en attendant le repas. A Mbouda, l'avocat est utilisé comme une « sauce », une « tartine », un aliment de base qui accompagne beaucoup d'autres aliments. Bref, la population de Mbouda consomme régulièrement l'avocat avec ou sans complément. L'avocat est aussi consommé à Mbouda sous forme de salade et de purée accompagné du pain. C'est aussi le lieu pour nous de préciser que l'avocatier s'est beaucoup répandu dans les Bamboutos en général et à cause de l'élevage des porcs. En effet, avant l'arrivée à Mbouda du remoulage et autres aliments nutritifs conditionnés pour l'élevage, l'avocat n'était pas seulement destiné à la consommation des hommes, mais était aussi et surtout utilisé dans la nutrition des porcs, car c'est un bon aliment nutritif pour l'engraissement de cet animal qui l'apprécie autant que l'homme⁹⁹. Ainsi, il fallait produire l'avocat en abondance si l'on entendait entreprendre l'élevage des porcs à grande échelle, et on ajoutait à cela certaines espèces d'herbes aussi appréciées par cet animal¹⁰⁰.

Jusqu'à nos jours, certains éleveurs préfèrent utiliser les avocats qu'ils produisent pour la nutrition des porcs comme de coutume, au lieu de les apporter au marché malgré la rareté et la hausse des prix de ce fruit sur le marché.

Par ailleurs, l'avocatier était utilisé comme une plante servant à « adoucir » les sols des plantations en création, après la seconde Guerre mondiale, afin de booster la productivité des produits vivriers¹⁰¹. Nous pouvons dire sans risque de nous tromper que, l'avocatier est important à plus d'un titres à Mbouda étant donné que plusieurs raisons ont amené les planteurs à s'intéresser à cette culture ; d'abord comme une plante ombrageuse et ornementale, ensuite destiné à l'autoconsommation et à la commercialisation du

⁹⁹ E. Manfouo, 58ans, producteur d'avocat à Balatchi, Yaoundé, le 28 mars 2016.

¹⁰⁰ Entretien avec M. Kueté, 85ans, productrice à Bamessingué, Bafemgha, le 13 mai 2015.

¹⁰¹ Entretien avec M. Kueté, cultivatrice à Bamessingué/Bafemgha, Yaoundé, le 15 juillet 2015

surplus et enfin, l'avocatier est aussi utilisé comme plante médicinale et son bois dur est utilisé pour le chauffage et la construction. En dernière ressort, nous pouvons dire qu'on plante l'avocatier pour les fruits qu'il produit ; les avocats, l'ombre qu'il fournit ou pour son bois dur est utilisé comme bois de chauffage et pour la construction.

C- Les représentations sociales autour de l'avocat à Mbouda

Il s'agit dans cette partie de parler de l'histoire des mentalités, de l'avocatier dans l'imaginaire collectif des Mbouda. En effet, comment les Mbouda perçoivent l'avocat ? Comment les autres les perçoivent par rapport à ce fruit ? Malgré la forte représentativité de cet arbre fruitier dans la localité, il n'y a pas encore de représentations sociales autour de l'avocat à Mbouda, mais alors il n'y a que des anecdotes développées autour. En effet, la localité de Mbouda est avant tout célèbre pour son avocat et c'est pour cela que plusieurs anecdotes se sont développées autour de ce fruit, et dont nous vous livrons quelques unes: *cassala po'ong neuh pear*, ce qui signifie que le manioc est bon avec l'avocat, ceci se justifie par le fait que l'homme Mbouda consomme presque tout avec l'avocat : le manioc. A Mbouda plus que dans toutes les localités de l'Ouest l'avocat est intégré dans les habitudes alimentaires de ses populations. Ils le consomment à temps et à contre temps.

Une autre anecdote autour de l'avocat de Mbouda est la suivante : *Hélicoptère ntia Mbouda nkaap pear nta'a mack ta'a ka'a nzué sous-préfet*, se traduisant comme ceci : l'hélicoptère est passé à Mbouda, il a cueilli tous les avocats jusqu'emporter la femme du Sous-préfet ; justifiant ainsi de l'abondance de l'avocat à Mbouda. En effet, on trouve l'avocat en abondance à Mbouda ; cette zone est favorable à la culture des avocats¹⁰². Cependant, l'avocat qu'on trouve à Mbouda est encore plus *local*¹⁰³. Ses populations n'ont pas encore bien

¹⁰² Entretien avec Z. Lonkeng, 52 ans, élite Mbouda à Yaoundé, Yaoundé le 15 février 2016.

¹⁰³ C'est l'avocat qui est différent des variétés sélectionnées et greffées. Variété qui perdure depuis des générations dans la localité.

la notion d'avocatiers greffés et sélectionnés. Seuls quelques planteurs s'adonnent à ces nouvelles variétés d'avocatiers. La culture de l'avocat à Mbouda est plus sentimentale, car le but premier n'est pas d'avoir des revenus financiers¹⁰⁴. Le producteur est très content d'avoir son avocatier dans son champ. Les paroles du chanteur Saint Bruno viennent dévoiler un autre pan encore non exploré de l'avocat Mbouda : "...à Mbouda, il n'ya pas la sardine, les Mbouda charge le pain avec l'avocat. Les Mbouda aiment les avocats avec les gros noyaux..."¹⁰⁵ ; Ceci signifie tout simplement que les avocats qu'on trouve à Mbouda sont plus la variété *locale*, car la variété sélectionnée a de très petits noyaux. Ces paroles rappellent par la même occasion aux Mbouda de recourir aux méthodes culturelles modernes de l'avocatier. Dans la suite de notre travail, nous présenterons cet arbre fruitier avant de faire sa description botanique.

III- PRESENTATION DE L'AVOCATIER ET DESCRIPTION BOTANIQUE

La tâche qui nous incombe dans cette partie est de décrire l'avocatier et de faire une présentation de toutes ses parties. On parle de la description botanique.

A- Présentation de l'avocatier et de l'avocat

L'avocatier est un bel arbre dont la hauteur peut atteindre une vingtaine de mètre de hauteur, avec une largeur à la base de plus d'un mètre. Cependant, il mesure en général environ dix mètres. Sa cime est ample et touffue, au sommet d'un tronc recouvert d'une écorce grisâtre et crevassée¹⁰⁶.

Le feuillage très épais, forme une masse d'une vingtaine de mètre de largeur. Selon le dictionnaire de langue anglaise *The American Heritage* ;

¹⁰⁴ Entretien avec G. Kwekap, 55 ans, Chef de section départemental d'appui aux projets et aux investisseurs du MINADER/Bamboutos, Mbouda, le 29 mars 2016.

¹⁰⁵ Saint Bruno est un chanteur parolier bamiléké. Il le disait dans sa chanson intitulée : "chaque village a un défaut", parue en 2002.

¹⁰⁶ <http://www.avocatier>, in wikipedia.htm, consulté, le 14 décembre 2015.

l'avocatier est un arbre de l'Amérique tropicale cultivé pour ses fruits comestibles : l'avocat¹⁰⁷. Ainsi, c'est une espèce d'arbre fruitier largement cultivé pour ses fruits : les avocats, riches en lipides, consommés comme légumes.

L'Encyclopédie Larousse définit l'avocat comme le fruit de l'avocatier. C'est une baie ressemblant à une poire à la peau verte, la chair claire et fondante, et un noyau central dont le goût rappelle celui de l'artichaut. Anciennement nommé poire d'avocat. L'avocat est une grosse baie à un seul pépin. Sa couleur varie de vert à vert brun et il renferme une graine. Sa grosseur évoque celle d'un noyau alors qu'elle est en réalité biologiquement un pépin¹⁰⁸. Le fruit est en forme de poire (piriforme) ou ovoïde ou ronde, de 7 à 20 cm de longueur. Les fruits des variétés les plus couramment commercialisées ont la taille d'un gros citron (150 à 250 g) ; mais, il existe aussi des variétés plus grosses (plus de 1kg) ou miniatures.

Photo n° 1 : les avocats reliés à une branche à Bamesso



Source : cliché T. Nguéméta, Bamesso, le 31 mars 2016.

¹⁰⁷ The American Heritage Dictionary of English Language, American Heritage Publishing co, New York, 1969, 1970.

¹⁰⁸ <http://www.avocatfruit.htm>, in wikipédia. Org/wiki/avocat, consulté le 17 août 2015.

L'avocat est relié à la branche par un pédoncule plus ou moins long formé en fait de l'axe de l'inflorescence élagué de tous les autres pédoncules floraux. Le fruit grossit sur l'arbre où il peut rester plusieurs mois. C'est un fruit climatérique¹⁰⁹ particulier.

Sa maturation est associée à la production d'éthylène. Apprécié en salade, il est souvent servi en soupe sous les tropiques. Les végétariens l'utilisent comme substitut à la viande. L'avocatier est cultivé à grande échelle en Californie, en Israël, au Brésil et à la Martinique¹¹⁰.

B- Description botanique de l'avocatier

1) Les feuilles

Les feuilles alternées de 12 à 25 cm de longueur sont simples, ovales et de couleur vert foncé. Elles tombent tous les ans, mais après que l'arbre a déjà formé son nouveau feuillage annuel : l'arbre reste donc vert en permanence exceptés les plants attaqués par les insectes ravageurs. Suivant les variétés, on a les feuilles de plusieurs formes et diverses couleurs.

2) Les fleurs et les fruits

Photo n° 2 : Un avocatier Boot 8 en florescence à Bamenkombo



Source : Cliché T. Ngouéméta, 1^{er} novembre 2015.

¹⁰⁹ Un fruit dont la maturation ne peut s'effectuer qu'une fois détaché de l'arbre.

¹¹⁰ "Avocatier." Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008, consulté le 03 mars 2016

Les fleurs interviennent entre la deuxième et la troisième année pour l'avocatier amélioré et entre quatre et six ans pour l'avocatier sauvage. Ses fleurs mesurent de 5 à 10 mm¹¹¹. Les inflorescences comptent chacune un grand nombre de fleurs, mais généralement un seul fruit ou quelques uns se développent sur chacune.

Des grappes bien fournies en fruits sont exceptionnelles. Chez l'avocatier, chaque fleur s'ouvre deux fois: une première fois en tant que femelle et une deuxième fois en tant que mâle¹¹². C'est pour cela qu'en un verger, les variétés doivent être associées pour assurer un bon inter pollinisation¹¹³. On associe souvent les types A (Hass, Corona) avec les types B (Bacon, Fuerté, Fuca). Il est recommandé d'associer les variétés de groupes différents. L'installation de ruchers dans le verger pendant la floraison permet d'améliorer la production¹¹⁴. Nous avons constaté cette technique dans le verger Monsieur Tazo, qui a déposé les ruches d'abeilles dans les coins de son verger et il nous a confirmé que c'était une pratique pour faciliter la pollinisation et par là, accroître la productivité de son verger¹¹⁵.

C- les différentes variétés de l'avocatier

Les variétés sont choisies en fonction de la productivité des arbres et la qualité des fruits, aussi en fonction des sols et du climat. Ainsi, il existe plus d'une dizaine de variétés d'avocatiers parmi lesquelles nous pouvons citer :

Variété Hass : petit fruit à peau épaisse assez rigide et granuleuse, de couleur vert piriforme qui devient brune violacée à maturité ; son poids moyen varie entre 250 et 350. Sa chair blonde est assez ferme et bien parfumée. Cette

¹¹¹ Entretien avec F. Tazo, 53ans, Agriculteur d'avocatier à Bamendjin, Bamendjin, le 31 mars 2016.

¹¹² L'avocatier est sexué et est toujours fécondé par un mâle.

¹¹³ [Http://www.taxonomie.htm/l'avocatiermaisonneuveetlarose](http://www.taxonomie.htm/l'avocatiermaisonneuveetlarose), 1994, consulté le 28 décembre 2015.

¹¹⁴ Walali Loudyi Dou El macane et Skiredji Ahmed, "Fiche Technique de l'avocatier".htm, in *Transfert de Technologie en Agriculture*, BTT no 108, consulté le 17 novembre 2015.

¹¹⁵ Entretien avec F. Tazo, agriculteur à Bamendjin, Bamendjin, le 31 mars 2016.

variété est très cultivée au Mexique, Pérou, Chili, Espagne, Israël et en Californie. Elle est hautement productive. La teneur en huile est de 18 à 23%.

Variété Fuerte : c'est la plus connue des variétés d'avocat dans le monde et sur le marché. Le fruit vert piriforme (en forme typique de poire), et d'un calibre plutôt petit. Son poids moyen n'excède pas 300g. Sa peau fine et mate, de couleur vert-sombre s'enlève facilement. Son noyau est conique et sa pulpe onctueuse, vert tendre possède une saveur prononcée. La teneur en huile est de 16 à 25%¹¹⁶. Il est originaire de Pérou, d'Espagne et d'Israël.

Variété Ettinger : c'est l'avocat à la forme la plus allongée, avec une peau fine lisse, vert tendre et une pulpe de saveur très délicate. Origine : Afrique du Sud, Israël.

Variété Nabal : presque rond à peau veinée de noir. Sa chair ferme est très colorée et supporte bien la cuisson. Il est originaire d'Israël.

Variété Lula : gros avocat renflé à la base, à peau vernissée et vert jaune, ses feuilles sont longues et vert-sombres. Originaire des Antilles.

Photo n° 3 : Un fruit d'avocat lula dans le verger de M. Tazo à Bamendjin.



Source : cliché T. Ngouéméta, le 31 mars 2016.

Variété Peterson: Précoce, elle est très connue en zone tropicale humide. L'arbre très vigoureux donne des fruits ovales ou sphériques, d'un poids de 200 à 400 g. La peau est fine, lisse et brillante, d'une couleur vert franc. La chair est jaune et sa teneur en huile est très faible (4 à 7%). Cette variété ne s'est pas

¹¹⁶ La Voix du Paysan (mensuel de l'entrepreneur rural), n° 186 de novembre 2006.

développée sur les marchés d'exportation à cause de sa grande sensibilité aux basses températures de conservation.

Variété Pollock: L'arbre a un port étalé, produit des fruits oblongs, lisses, de gros calibre, d'un poids de 400 à 1 000 g, dont la peau est fine, souple, de couleur vert clair. La chair est d'un jaune d'or, mais à faible teneur en huile (3 à 6 %). C'est une variété très précoce mais les fruits sont très fragiles.

Variété Booth 7: Variété très connue en Floride et dans les zones tropicales, elle est très productive et vigoureuse. Le fruit est rond, d'un poids moyen de 300 à 400 g, à peau luisante, verte, faiblement granuleuse, épaisse. La chair est jaune claire, le noyau moyennement adhérent. La teneur en huile varie de 10 à 14%.

Variété Nishikawa : c'est une variété nouvelle découverte par un Japonais qui lui donna son nom. Cette variété peut faire le tour du monde, car elle peut faire 15 jours avant de murir une fois cueillie¹¹⁷. Celle-ci est déjà cultivée à Mbouda dans des Vergers d'avocatiers. Pour la consommation et le marché local, il est conseillé de cultiver les variétés Pollock, Booth 7, Peterson, Hickson. Pour le marché européen, les variétés Hass et Fuerte sont les plus sollicitées¹¹⁸. Ceci du fait de leur qualité et de leur poids moyen entre 200 et 300g, facilement transportable. Ces fruits ont des prix standards sur le marché européen.

Au Cameroun, les variétés dites locales sont suppléées par ces variétés sélectionnées. Et trois variétés dominent le marché : ce sont Bacon, Fuerté et Hass. Hass est la plus tardive, car récoltée du début mars à la mi-mai. D'autres variétés sont présentes mais en faible quantité, tel que Lula, Anaheim, Hicsson¹¹⁹, Corona, Nabal, Gween, Taylor, Reed¹²⁰. On a certaines variétés inconnues et très productives, et qui produisent même sur toute l'année.

¹¹⁷ F. Tazo, 53 ans, agriculteur à Bamendjin, Bamendjin, entretien du 31 mars 2016

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ F. Tazo, 53 ans, agriculteur à Bamendjin, Bamendjin, entretien du 31 mars 2016

Toutes ces variétés présentes au Cameroun sont cultivées à Mbouda et associées aux variétés locales. Ceci à cause de son climat et de son sol favorables à la culture de l'avocatier. Les variétés dites sélectionnées expérimentées à Mbouda proviennent de l'Irad de Foumbot dont Collinson, Hass, Nabal, Lula, Anaheim, Boot 7 et Boot 8¹²¹.

A partir de 1950, d'autres variétés d'avocatiers plantés à Mbouda viennent de Melon où il y avait des plantations industrielles appartenant aux Européennes. Ces variétés sont localement appelées "america"¹²² ou "greffés sauvage". Huit variétés sont recommandées par l'IRAD à Mbouda. Ce sont entre autres Anaheim, Lula, Boot 7, Boot 8, Hicksson, Taylor, Tonnage, Collinson ; dont la production est liée au climat et aux sols de cette localité¹²³. Après avoir présenté les variétés d'avocatiers, quelles sont ses méthodes culturales ?

IV- Les techniques culturales de l'avocatier

Les techniques culturales sont multiples. On peut obtenir les plants en plantant directement le noyau ou en passant par la technique de greffage.

A- Plantation par le noyau

1) Le choix du terrain, débroussaillage et le dessouchage

Le choix du terrain est très important dans la culture de l'avocatier. Celui-ci devra être relativement plat, avoir un PH acide variant entre 4.5 et 5.5, avoir un sol léger et bien drainé, il doit être bien éclairé¹²⁴.

Si le terrain est infecté de façon importante de graminées à rhizomes (exemple : Imperata cylindica), il pourra être nécessaire de semer une plante rampante de couverture du sol. Après avoir mis les plants en terre, il faut

¹²⁰C'est une variété rare, au feuillage particulier, qui donne les fruits ronds, qui ne tombent jamais tant qu'on ne cueille pas.

¹²¹Entretien avec J. Talonpa, 87 ans, producteur d'avocat à Bamessingué, Toumaka, le 16 août 2015.

¹²² Entretien avec S. Kiampi, 80 ans, cultivateur à Balatchi, Balatchi, le 29 mars 2016.

¹²³ Entretien avec G. Kwekap, 55 ans, chef de section départemental aux projets et aux investisseurs à la délégation de l'Agriculture de Mbouda, 29 mars 2016.

¹²⁴ La Voix du Paysan n° 186 de novembre 2006.

appliquer un insecticide en cas de présence de termites et d'insectes ravageurs qui déciment le feuillage¹²⁵.

2) Mise en place des plants d'avocatier

La mise en place des plants s'effectue toute l'année (pour une culture en pleine terre). La méthode la plus pratiquée et surtout la plus simple est la plantation d'un noyau. Tout d'abord, il faut se procurer des avocats, essayé d'en avoir plusieurs. Le noyau à planter doit être bien sain, un noyau qui n'a pas été blessé lors de l'ouverture de l'avocat¹²⁶. Ainsi, il faut : Les ouvrir avec un couteau en faisant attention d'endommager le noyau avec le couteau. Laver le noyau pour retirer toute la chair qui reste accrochée et le sécher dans un torchon. Maintenant vous avez le choix entre deux méthodes de plantation d'un noyau

- La première méthode consiste à installer le noyau dans l'eau. Environ au tiers inférieur du noyau piquer, horizontalement, trois cure-dents ou allumettes, en les disposant en triangle. Mettre de l'eau dans un verre ou autre contenant transparent de sorte que lorsque le noyau est posé dessus, sa base inférieure se trouve juste en contact avec l'eau. Changer l'eau régulièrement. Lorsque les racines mesurent environ 2 cm, installer le noyau dans un pot de terreau¹²⁷.

- La seconde technique est de planter directement le noyau dans la terre il s'agit de mettre du terreau spécial semis dans un pot et installer le noyau dedans en laissant juste la pointe dépasser. Installer le pot à une température de 20 à 23°C et maintenir la terre constamment humide¹²⁸. C'est la méthode la plus facile, qui est utilisée à Mbouda et qui donne de bons résultats

¹²⁵ J. Kuate, guide de plantation d'arbres fruitiers, Cameroun, IRAD de Nkolbisson.

¹²⁶ <http://www.avocat.htm>, consulté le 30 janvier 2016.

¹²⁷ <http://www.l'avocatier,plantation,entretienetrecolte.htm> consulté le 14 Mars 2016.

¹²⁸ Entretien avec F. Tazo, 53ans, Agriculteur d'avocatier à Bamendjin(Mbouda), 31 Mars 2016.

Photo n° 4 : Un noyau d'avocat germé dans un pot.



Source : T., Nguéméta, Mbouda, le 25 juillet 2015.

A Mbouda, certains préfèrent plutôt, au lieu de planter, chercher les plants d'avocatier ayant poussé seuls dans la plantation et les mettre en sol. Il ne connaissent même pas la qualité des fruits qu'ils produiront. Ces plants ont été mis en terre soit par les animaux ou jetés par un passant. Ce genre de plants est plus nombreux à Mbouda que les autres.

3) Le piquetage et la trouaison

*Le piquetage se fait en carré, par une disposition de 10 m x 10 m, soit 100 arbres/ha. En effet, l'IRAD de Nkolbisson recommande un piquetage de 10mx10m.

*La trouaison a lieu 1 à 2 mois avant la plantation. Les trous feront 60 x 60 x 60 cm. La terre de surface sera séparée de celle du fond. En effet, durant le piquetage et la trouaison, la terre rouge doit être séparée de la terre noire qui est au dessus. Après ceci, mélanger la terre noire avec du fumier, demi à un sac par trou. Ajouter un produit à effet d'insecticide en né matricide (Exemple le Bastion)¹²⁹. Pour obtenir une meilleure production les premières années, il est

¹²⁹ J. Kuate, *Guide de plantation d'arbres fruitiers*, Cameroun, IRAD de Nkolbisson.

possible de planter à 10m x 5 m. On élimine un arbre sur deux quand ceux-ci commencent à se toucher¹³⁰.

4) Plantation des plants d'avocatier

Il est préférable d'effectuer la plantation par temps couvert, sitôt l'installation des pluies. Les jeunes plants doivent être tuteurés pour éviter d'être cassés par le vent. Couper le fond du sachet à ½ cm du fond, avec la machette bien affûtée.

Photo n° 5 : la mise en terre d'un plant d'avocatier par Monsieur Tazo



Source : cliché T. Ngouéméta, Bamendjin, le 31 mars 2016.

NB : Faire attention pour ne pas blesser la racine¹³¹. Le plant doit être planté sur butte tassée légèrement. En effet, il faut placer le plant au centre du trou, fendre et enlever le plastique, faire une butte haute comme la motte de terre du pot ; car, l'eau ne doit pas stagner au pied de l'avocatier, ainsi, le pied doit

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Ibid.

être bien recouvert et légèrement surmonté de la terre rouge pour ne pas laisser l'eau stagner. Lorsque l'eau stagne au pied de l'avocatier, il fane et meurt¹³². En dehors de la plantation par le noyau de l'avocat, l'une des techniques culturales est le greffage.

B- Le greffage de l'avocatier

Le greffage est la multiplication végétative. C'est une technique couramment utilisée dans les arbres fruitiers. Elle passe par l'insertion des greffons sur un plant préexistant. Ceux-ci grandissent et donnent un arbre nouveau et différent.

Photo n° 6 : Des greffons prêts à être greffés



Source : cliché T. Ngouéméta, Mbouda, le 29 mars 2016.

Les greffons sont les jeunes branches que l'on coupe sur un avocatier afin de les greffer à un autre plant, pour faire une multiplication végétative. On ne doit couper que des greffons bien mûrs, car ceux là donnent des résultats escomptés.

¹³² Entretien avec F. Tazo, 53ans, Agriculteur, Bamendjin, le 31 mars 2016.

Photo n° 7 : Un jeune avocatier greffé



Source : cliché Armand Tchouala, le 28 mars 2016 à Bamougong.

1) Avantages du greffage

La technique de greffage est plus avantageuse dans la mesure où il permet de produire en grande quantité et à court terme. Un avocatier greffé ne produit généralement que quelques fruits à la première production, mais, celle-ci double au fil des années. L'entrée en production commerciale commence à la 5^e ou à la 6^e année. La durée varie en fonction des divers facteurs, principalement les facteurs écologiques, des variétés et des techniques culturales ; ces mêmes facteurs influencent sur le rendement¹³³. En effet, un avocatier greffé peut donner les fruits dès la deuxième année de plantation alors qu'un avocatier local n'entre en production qu'après cinq ou six ans. C'est la technique la plus sûre et diffère de la plantation par noyau.

¹³³ Entretien avec M. Tazo François, 55 ans, Agriculteur, Bamendjin, le 31 mars 2016.

2) Différence entre plante greffée et plante sélectionnée

En semant le noyau, on a moins de chance d'obtenir le même fruit du départ. On a 20% de chance seulement d'avoir le même fruit. On peut avoir un fruit meilleur que celui d'origine comme on peut avoir un fruit totalement différent et très mauvais. Ceci s'explique par le fait que le noyau de départ peut être issu d'une plante qui a déjà été greffé. Alors qu'avec le greffage, on a 100% de chance d'obtenir le même fruit de départ¹³⁴. Ainsi, il est nécessaire de greffer une plante sélectionnée si l'on veut avoir le même fruit de départ ou acheter les planter greffées venant directement de l'IRAD.

C- Culture et Entretien de l'avocatier

1) Le Paillage et l'irrigation

Après avoir mis l'avocatier en terre, mettre un tapis d'herbes sèches pour protéger les plants contre l'érosion et limiter les pertes d'eau par évaporation. Il est à noter qu'après avoir mis les plants en terre, il faut surveiller le paillage et appliquer un insecticide en cas de présence de termites et d'insectes ravageurs¹³⁵. Les jeunes plants doivent être protégés par les brise-vents individuels (roseaux, plastique) contre les coups de soleil et du vent.

Par ailleurs, une irrigation est nécessaire juste après la plantation. Les distances de plantations sont variables selon la richesse du sol, le climat et surtout le développement futur de l'arbre. Les différents systèmes d'irrigation sont adoptés: cuvettes, sillon ou raie, aspersion, goutte à goutte. Le goutte à goutte donne des résultats très intéressants sur le plan régularité de fructification. Les besoins de l'avocatier en eau étant de 1000 à 1200 mm par an, le déficit hydrique doit être compensé par l'irrigation de mai à octobre. L'avocatier étant sensible aux sels, une eau contenant 100 ppm de chlore doit

¹³⁴ Entretien avec G. Kwekap, 55 ans, Chef de section départemental d'appui aux projets et aux investisseurs au MINADER/Mbouda, Mbouda, le 29 mars 2016.

¹³⁵ J. Kuate, guide de plantation d'arbres fruitiers, Cameroun, IRAD de Nkolbisson

être utilisée avec précaution¹³⁶. Un arrosage par semaine est suffisant, car il ne faut jamais laisser d'eau stagner dans la soucoupe pour éviter la pourriture des racines. Le système d'irrigation est tellement important dans l'agriculture que M. F. Tazo nous réitère cela plus d'une fois en ces termes : « Pas d'agriculture sans maîtrise de l'irrigation¹³⁷. Comme nous pouvons le constater, l'irrigation est une des conditions essentielles de la production et lorsqu'on pense à la création d'un verger, il faut avant tout penser le système d'irrigation adéquat, car il conditionne la croissance, la floraison, le grossissement des fruits. Chaque plant doit être arrosé par un arrosoir plein au moins une fois par semaine; même si l'on est en saison des pluies. Il est important de noter que, les feuilles jaunissent en cas d'excès d'eau et deviennent marron en cas de manque.

2) Le désherbage et protection des plants

Le premier ennemi de la plante reste l'herbe. Ainsi, après plantation, le sol pourra être cultivé ou enherbé, principalement dans les terrains en pente, ou encore désherbé chimiquement. De ce fait, il est conseillé d'utiliser un herbicide de contact en dessous du plant ; ceci afin de lutter contre les mauvaises herbes qui font concurrence aux jeunes plants et peut favoriser les feux de brousse¹³⁸. Si des façons culturales sont envisagées, il faut qu'elles soient très superficielles pour ne pas abîmer le système racinaire de l'avocatier. On peut mettre entre les lignes, du moins dans les premières années, des cultures associées (haricot, arachide, soja...), pour entretenir les espaces et générer quelques revenus, ou alors tout simplement planter les agrumes¹³⁹ tels oranger, citronnier, la lime Tahiti, lime Américaine, le pomelo, le prunier, pommier, goyavier, mandarinier, le ramboutan, le mangoustanier, etc. Mais, en associant les cultures, il faudra libérer une rondelle de 2m de diamètre autour de chaque

¹³⁶ Ibid.

¹³⁷ Entretien avec F. Tazo, Agriculteur, Bamendjin, le 31 mars 2016.

¹³⁸ J. Kuate, Guide de plantation d'arbres fruitiers, Cameroun, IRAD de Nkolbisson

¹³⁹ Entretien avec F. Tazo, Agricultivateur, Bamendjin, le 31 mars 2016.

plant¹⁴⁰. Dans le cas de désherbage chimique, il faut éviter de toucher les feuilles de l'avocatier avec les herbicides qui peuvent provoquer des brûlures¹⁴¹.

La taille d'entretien est recommandée et consiste à supprimer le bois mort et les gourmands. Pour le suivi des plantes greffées, il faut penser à supprimer tous les gourmands en dessous du point de greffe. L'entretien des jeunes plants d'avocatiers se traduit aussi par la lutte contre les insectes ravageurs qui déciment le feuillage, et les maladies éventuelles dès l'apparition des nouvelles pousses et la protection des plants contre les animaux en divagation (chèvres, porcs, vaches, ...) et aussi contre les insectes. Il est important d'entourer la parcelle d'une clôture appropriée pour éviter que les animaux en divagation ne détruisent les plants. Pour les plants isolés, on peut les entourer individuellement par une clôture solide d'environ 2m de rayon¹⁴². A Mbouda, il est nécessaire de renouveler sa clôture tous les ans afin de protéger les plants non seulement contre les bœufs, mais aussi contre les feux de brousse car l'avocatier est très sensible aux feux de brousse. Dès qu'il fane il ne régénère plus ; le plant sèche et meurt.

3) Fertilisation

En ce qui concerne la fertilisation, l'avocatier a des besoins importants en azote. L'épandage de fumure organique lui est favorable. Il convient par ailleurs d'apporter de façon raisonnée tous les ans une fumure organique ou minérale au pied des arbres pour entretenir une meilleure production. Il ne s'agit pas seulement des jeunes plants, mais aussi des grands avocatiers. Ainsi, il est nécessaire d'introduire 10litres de fumier par pied d'avocat et par an¹⁴³. Ce fumier peut être la bouse de vache, la fiente de poule ou les déchets de cuisine. La fertilisation de l'avocatier se fait au moins trois fois par an. On allie fongicides et herbicides. Pour faire grandir la plante, il est important de répandre

¹⁴⁰ Ibid

¹⁴¹ Entretien avec F. Tazo, 53ans, Agriculteur à Bamendjin(Mbouda), 31 mars 2016

¹⁴²J. Kuate, Guide de plantation d'arbres fruitiers, Cameroun, IRAD de Nkolbisson

¹⁴³ Entretien avec F. Tazo, 53ans, Agriculteur à Bamendjin, Bamendjin, 31 mars 2016

l'engrais de croissance, qui est un engrais à fort potentiel d'azote¹⁴⁴. Ceci est appliqué en début de saison. Pour maximiser la floraison, on répand un engrais à fort potentiel de phosphore et enfin, quand l'arbre porte déjà les fruits, on répand l'engrais à fort potentiel de potassium pour faire grossir les fruits¹⁴⁵.

L'engrais ne se répand qu'à la limite des frondaisons pour la simple raison que les racines sont au delà du tronc, et aussi, ceci permet la dissolution rapide de l'engrais répandu¹⁴⁶. Les besoins de l'avocatier en phosphore et en potasse sont minimes alors qu'en magnésium, ses besoins sont supérieurs à ceux des agrumes et c'est dans ce sens que F. Tazo disait qu'il faut comprendre le langage des plantes. Ceci consiste à connaître les besoins de chaque type d'arbre.

4) Récolte et conservation de l'avocat

La récolte est obtenue 6 à 8 ans pour les plantes locales, et 2 à 3 ans après plantation pour les arbres greffés. Une des particularités de l'avocat est, nous l'avons déjà dit, qu'il ne mûrit pas sur l'arbre mais une fois cueilli. La récolte des avocats se fait entre la mi-octobre et la mi-mai selon les variétés et les conditions climatiques, mais il existe des plants qui produisent sur toute l'année. A Mbouda par contre, la période de forte récolte se situe entre mi-juin et mi-septembre. Entre octobre et mai, les avocats ne sont plus abondants et coûtent très chers¹⁴⁷.

Cependant, un avocatier sélectionné peut produire quelques fruits seulement à la première production, mais un sac à la deuxième. La production va grandissante chaque année et peut même atteindre 20sac par arbre adulte¹⁴⁸. Il n'existe pas de paramètres exacts pour l'évaluation du stade de maturité. Seules les appréciations tactiles et visuelles et la teneur en huile, ajustée parfois par des tests de dégustation, permettent de déterminer la période de récolte.

¹⁴⁴ Ibid.

¹⁴⁵ Ibid.

¹⁴⁶ Walali Loudyi Dou El macane et Skiredji Ahmed, "Fiche Technique de l'avocatier.htm", in *Transfert de Technologie en Agriculture*, BTT no 108, consulté le 17 novembre 2015.

¹⁴⁷ Entretien avec G. Yaro Dessap, 39 ans, commerçant d'avocats à Bamessingué/Toumaka, le 30 mars 2016

¹⁴⁸ Entretien avec F. Tazo, 53 ans, agriculteur à Bamendjin, le 31 mars 2016

La conservation des avocats est très difficile car il mûrit 3 à 4 jours après la cueillette et le murissement engrangent le processus de pourrissement. Il existe déjà à Mbouda une variété qui cueillie peut faire 15 jours à température ambiante sans mûrir : le Nishikawa¹⁴⁹.

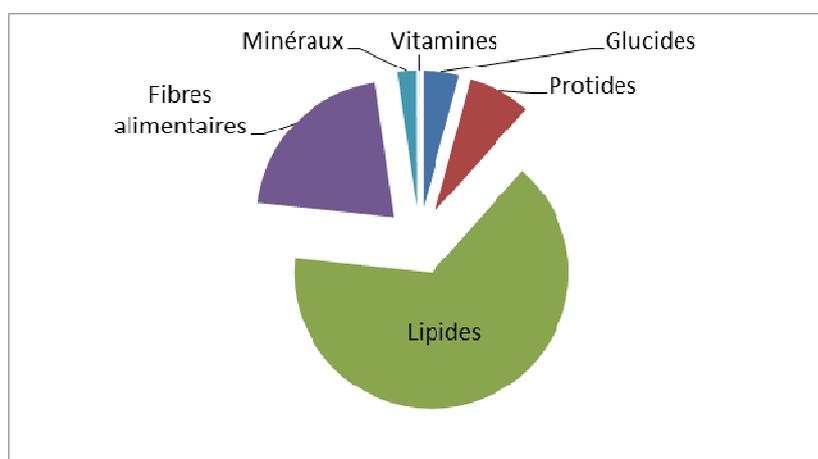
V- LES PROPRIETES ET OPPORTUNITES DE L'AVOCAT

L'avocat a une multitude de propriétés et une pléthore d'opportunités. Cette partie du travail se consacre uniquement à les développer. C'est un aliment qui possède des propriétés nutritives, cosmétiques et thérapeutiques. L'avocat est un fruit d'une extrême richesse, recommandé dans l'alimentation courante des adolescents et de tous ceux qui veulent augmenter leur vitalité.

A- Apport nutritionnel de l'avocat : Sa composition chimique

L'avocat est un aliment très nutritif, car a une composition chimique très riche et très complète. Il est constitué des fibres alimentaires, des sels minéraux, des vitamines, des glucides, des protides et en grande partie des lipides comme l'indique le diagramme suivant :

Graphique 2 : La composition chimique de l'avocat



Source : D. Tomasi, in bioalaune.com/fr/actualité-bio, consulté le 10 Décembre 2016.

¹⁴⁹ Ibid.

Les quantités de tous ces éléments sont détaillées dans le tableau qui suit :

Tableau n° 2 : Les Valeurs nutritives de l'avocat (avocat cru) pour 100g

Eau : 73.23g	Cendres totales : 1.58g	Fibres : 6.7g	Valeur énergétique : 160kcal
Protéines : 2g	Lipides : 14.66g	Glucides : 8.53g	Sucre simple : 0.66g
<u>Oligo-éléments</u>			
Potassium : 485mg	Magnésium : 29mg	Phosphore : 52mg	Calcium : 12mg
Sodium : 7mg	Zinc : 640 µg	Fer : 550 µg	Cuivre : 190 µg
<u>Vitamines</u>			
Vit C : 10.0mg	Vit B1 : 67 µg	Vit B2 : 130 µg	Vit B3 : 1.738 µg
VitB5 : 1389µg	VitB6 : 257 µg	Vit B9 : 0 µg	Vit B12 : 0 µg
Vit A : 146 µg	Rétinol : 0 µg	Vit E : 2.07mg	Vit K : 21 µg
<u>Acides gras</u>			
Saturés : 126mg	Mono saturés : 9799mg	Poly saturés : 1816mg	Cholestérol : 0mg

Source : Une compilation des données de l'ouvrage « Santé par les aliments »¹⁵⁰, et du site [Http://www.Aprifel.htm](http://www.Aprifel.htm), composition nutritionnelle Avocat, le 19 mars 2016.

NB : la composition moyenne est donnée à titre indicatif : les valeurs sont des ordres de grandeur susceptibles de varier selon les variétés, la saison, le degré de maturité, les conditions de cultures, le climat de la zone de culture, etc.

L'avocat contient plusieurs éléments nutritifs. En effet, Pour 100g d'avocat cru, nous avons 73.23g d'eau. Ainsi, l'avocat a une forte teneur en eau. Il contient aussi des fibres, des protéines, des lipides et des glucides. La valeur énergétique pour 100g d'avocat cru est de 160 kcal. L'avocat contient aussi des oligo-éléments que sont : potassium, magnésium, phosphore, calcium, sodium, zinc, fer, cuivre. Il regorge plusieurs vitamines à l'exception du rétinol. On y retrouve aussi des acides gras, mais contrairement à ce que nous pouvons penser, l'avocat ne contient point de cholestérol malgré sa forte teneur en lipide (14.66g/100g d'avocat).

Par contre, ces acides gras peuvent être nocifs pour certains animaux tels les chats, les chiens, bovins, caprins, lapins, rats, oiseaux, poissons et les

¹⁵⁰ G. Pamplano, "Santé par les aliments", collection : Nouveau style de vie, Chine, mai 2011.

chevaux¹⁵¹. En effet, les feuilles, l'écorce, ainsi que la peau et la chaire de l'avocat contiennent de la persine ; un acide gras, dérivé toxique qui en quantité suffisante peut causer la mort¹⁵².

B- Apport diététique et usages thérapeutique de l'avocat

En plus de sa valeur nutritive très complète, la transformation de l'avocat offre des dérivés, en particulier l'huile et le beurre, utilisés dans les industries cosmétique et pharmaceutique. Il est d'un apport diététique indéniable. Le présent travail relève quelques bienfaits sanitaires de ce fruit qui ne sont d'ailleurs pas les seuls.

1- Sa chair

L'avocat procure un sentiment de satiété et peut se consommer à tout moment. Il contient des fibres solubles et insolubles qui contribuent tous deux au fonctionnement de notre organisme. En effet, « les Amérindiens et Aztèques d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale employaient communément la chair du fruit de l'avocatier dans leur alimentation et pour protéger leur peau des vents desséchants »¹⁵³. Ils considéraient la chaire comme un stimulant sexuel de premier ordre et préparaient des recettes d'onguents destinés à retarder la vieillesse.

Pour la santé des yeux et une bonne santé cardiovasculaire

La santé oculaire est un autre avantage associé à la consommation d'avocat. C'est le fruit le plus riche en lutéine, précurseur de la vitamine A qui contribue à protéger nos yeux¹⁵⁴. C'est un bon caroténoïde qui maintient notre

¹⁵¹ Avocatier (nom commun), information générale sur l'intoxication.htm, in système canadien d'information sur la biodiversité, consulté le 14 juillet 2015.

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ V. Forbin, "L'avocat : un fruit qui produit du beurre", in Sciences et Voyages, n°232 du 07 février 1924.

¹⁵⁴ A. Fobasso, "les raisons essentielles de consommer l'avocat vulgairement "sardine" dans les Bamboutos", in Journal d'installation du chef de la communauté Bamessingué de Yaoundé, 18 Avril 2015, P.43.

vue en bon état de fonctionnement et lutte contre la DMLA¹⁵⁵, Ainsi, la consommation de l'avocat éloigne de nous certaines maladies des Yeux.

L'avocat concentre un fort taux d'acides oléiques, qui sont bénéfiques pour notre santé cardio-vasculaire¹⁵⁶. En raison qu'il contient beaucoup de lipides et de potassium, très peu de sodium, l'avocat est très recommandé en cas d'artériosclérose, d'hypertension artérielle et des maladies du cœur¹⁵⁷. Ainsi, l'avocat contribue à lutter contre les problèmes cardiaques. Il doit être consommé régulièrement afin d'éloigner les maladies du cœur pour ceux qui n'en ont pas encore et soigner pour ceux qui en ont déjà.

Lutte Contre le mauvais cholestérol et le diabète

Il participe à la régulation du mauvais cholestérol. Une étude réalisée sur un panel de femme de 37 à 58 ans, en Australie a permis de comprendre que l'avocat parvient à réduire le taux de mauvais cholestérol tout en préservant le bon cholestérol¹⁵⁸. En effet, les matières grasses mono insaturées contenues dans l'avocat permettent de réduire les lipides sanguins ainsi que le taux de mauvais cholestérol. Ceci nous amène à comprendre que nous devons consommer l'avocat sans modération et sans avoir peur d'accumuler des graisses, car il nous permet plutôt d'en éliminer. Ainsi, un bon régime à l'avocat peut faire perdre des kilos superflus au lieu de nous faire gonfler comme le pensent bon nombres de personnes au vu du taux de graisse que regorge cet aliment.

Aussi, l'avocat convient particulièrement aux diabétiques, car sa consommation aide à maintenir le niveau approprié de glycémie¹⁵⁹, réduit le taux de graisse dans le sang, améliorant ainsi l'état de santé des diabétiques de type 2

¹⁵⁵ DMLA : Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age

¹⁵⁶ <http://www.bioalaune.com/fr/actualite-bio/10401/>, consulté le 10 décembre 2015.

¹⁵⁷ C.Djité, "L'avocat, un fruit qui embellit le teint et protège la peau" in La Voix du Paysan (mensuel de l'entrepreneur rural), N°293, octobre 2015, p.18.

¹⁵⁸ D. Tomasi, " Aliments-utilisables-cosmétiques", in bioalaune.com/fr/, consulté le 10 décembre 2015.

¹⁵⁹ La glycémie est le taux de sucre dans le sang.

L'avocat protège contre le cancer

L'avocat possède une bonne teneur en vitamine E, qui protège contre le cancer et le vieillissement des cellules. L'avocat contient un nombre important d'antioxydants qui protègent l'organisme des dégâts causés par les radicaux libres contenus dans votre corps. Par exemple, ce fruit vous préserve de certains cancers¹⁶⁰. En effet, des études récentes ont avancé l'idée selon laquelle l'avocat contient un enzyme qui diminuerait le développement des cellules cancéreuses. Selon ces mêmes études, ce fruit pourrait réparer les dommages liés au foie grâce aux dérivés d'acides gras naturels qu'il contient¹⁶¹. Toutefois, la plupart de ces observations scientifiques sont encore à vérifier, mais avant on ne perd rien en consommant l'avocat qui est d'ailleurs très délicieux et contient beaucoup d'éléments nutritifs.

Une arme contre la constipation et les affections nerveuses

L'avocat est riche en fibres alimentaires. En effet il contient près de 6,7 g de fibres pour 100g de chair. En sachant qu'un avocat entier pèse environ 160-180 g, ce sont près de 10 g de fibres ingurgitées, soit 33 % de la quantité de fibres recommandée dans une journée. Grâce à la quantité de fibres contenues dans l'avocat, il participe à créer l'appétit tout en donnant une sensation de rapide satiété. Ces mêmes fibres permettent de prévenir la constipation.

L'avocat est donc un bon allié contre la constipation, elle lutte contre les affections digestives. La consommation de l'avocat est très appropriée pour les personnes qui souffrent d'un ulcère de l'estomac. Les graisses de l'avocat exercent une action alcaline, adoucissante et protectrice sur les muqueuses¹⁶².

Ces propos nous fait comprendre que l'avocat est très digeste, il est nécessaire de le consommer si l'on a les problèmes de constipation.

Par ailleurs, l'avocat est très important dans le métabolisme du système nerveux en raison de son acide linoléique et de ses phospholipides¹⁶³. De plus, sa

¹⁶⁰ D. Tomasi, " Aliments-utilisables-cosmétiques", in bioalaune.com/fr/, consulté le 10 décembre 2015

¹⁶¹ F. Beyala, "L'avocat, un fruit anti-cancer ?", in [http : diatadi.com](http://diatadi.com), consulté le 26 janvier 2016.

¹⁶² C. Djité, "L'avocat, un fruit qui embellit teint et protège la peau", in, La voix du paysan (mensuel de l'entrepreneur rural), N°293, octobre 2015, p.18.

¹⁶³ Ibid.

vitamine B6 contribue au fonctionnement des neurones. L'avocat est donc un aliment idéal en cas de nervosité, d'irritation ou de dépression nerveuse. Bien plus, la chaire de l'avocat est très riche et est d'un apport diététique indéniable, car lutte contre plusieurs maux dont souffrent les hommes.

Bien plus, l'avocat est un fruit, et en tant que tel, il peut être consommé à volonté et ne nécessite aucune posologie stricte. Par ailleurs, en ce qui concerne sa conservation, vous pouvez le garder au congélateur sous forme de purée en y ajoutant du citron. Ce mélange à base d'avocat peut se conserver au moins pendant des mois.

2- Les propriétés du noyau, les feuilles et l'écorce de l'avocatier

Après avoir consommé la chaire, son noyau est aussitôt jeté à la poubelle, et pourtant, il a plus de propriétés médicinales que le reste du fruit. Plus de 70% des acides aminés que contient ce fruit se trouvent dans le noyau¹⁶⁴. Le noyau d'avocat contient une grande quantité de fibres solubles nécessaires pour le bon transit intestinal. Il est un traitement nature de nombreuses maladies. Il traite les problèmes de peau et les douleurs musculaires et articulaires. C'est un excellent allié pour la perte de poids. Ainsi, il aide le corps à combattre microbes, champignons et parasites responsables de plusieurs maladies¹⁶⁵.

Il est astringent, car traite les problèmes intestinaux, de la diarrhée ou d'inflammation. Appliqué sur les articulations il soulage les douleurs articulaires et musculaires. C'est un allié pour le rajeunissement de la peau. Consommez ou appliquez directement sur la peau, le noyau d'avocat booste la formation du collagène. De plus, il élimine très rapidement les boutons et furoncles. Il est aussi bénéfique pour les asthmatiques qui doivent le consommer comme un complément alimentaire¹⁶⁶. Toutes ces propriétés nous amènent à comprendre que l'avocat n'est pas seulement délicieux à la consommation, mais il est un

¹⁶⁴D. Tomasi, "aliments-utilisables-cosmétiques", in bioalaune.com/fr/, consulté le 10 décembre 2015.

¹⁶⁵ Ibid.

¹⁶⁶ Ibid.

remède, et même un don de la nature. Et c'est dans ce sens que monsieur Kwekap disait que l'avocat est un arbre miraculeux à Mbouda, il entre dans la pharmacopée traditionnelle¹⁶⁷. La population de cette localité gagnerait à développer ce côté de leur fruit phare, afin de préserver certaines maladies.

Pour consommer le noyau d'avocat, ôtez la fine peau marronne qui la couvre et râpez-le. Vous pouvez le griller jusqu'à ce qu'il prenne une couleur rougeâtre. Sous forme solide, ajoutez un peu de noyau d'avocat râpé sur vos salades, soupes, plats ou pâtes. On peut aussi faire une infusion du noyau dans de l'eau chaude et boire.

Par ailleurs, le noyau de l'avocat donne à la pression un liquide laiteux possédant l'odeur et la saveur de l'amande, qu'on appelle « L'encre de noyau ». Cette encre est indélébile ; les conquérants espagnols en tiraient et s'en servaient pour rédiger de nombreux documents officiels qui sont aujourd'hui conservés dans les archives de la ville de Popayán, en Colombie¹⁶⁸.

Les propriétés médicinales du noyau d'avocat sont tellement nombreuses qu'il est nécessaire de perdre le réflexe de le jeter après avoir consommé l'avocat. Elles vont au-delà de celles de la chair.

En ce qui concerne les feuilles, il faut dire qu'en Guadeloupe, l'avocatier est le remède universel des femmes indigènes : Bourgeons et feuilles sont donnés en décoction lors de fièvres prolongées entraînant un dépérissement. Aussi, une infusion de l'écorce de l'avocatier pendant une journée permet de soulager une forte fièvre et soigner une colique persistante¹⁶⁹. Les Mbouda connaissent d'ailleurs ces vertus et les utilisent très fréquemment.

¹⁶⁷ G. Kwekap, 53 ans, Chef de section départementale d'appui aux projets et aux investisseurs MINADER/Bamboutos, Mbouda, le 29 mars 2016.

¹⁶⁸ C. Djité, "L'avocat, un fruit qui embellit teint et protège la peau", in, La Voix du Paysan (mensuel de l'entrepreneur rural), N°293, octobre 2015, p.18.

¹⁶⁸ Ibid.

¹⁶⁹ Entretien avec G. Kwekap, 55 ans, Chef de sections départemental d'appui aux projets et aux investisseurs MINADER des Bamboutos, Mbouda, le 29 mars 2016.

C- Apport cosmétique

De nos jours, on ne compte plus les produits de beauté fabriqués à base d'avocat. Les cosmétologues pensent que ce sont les produits les plus demandés dans les parfumeries. D'ailleurs, plusieurs femmes déclarent apprécier les laits à base d'avocat parce que c'est un embellisseur idéal pour la peau. L'avocat contribue aussi à l'hydratation de la peau, et D. Tomasi nous le certifie en ces termes :

L'avocat est un aliment très utilisé en cosmétique. En effet, les graisses insaturés chargées dans l'avocat amollissent et détendent les tissus adipeux tout en renforçant les membranes des cellules de notre épiderme. Il contient également la vitamine E, reconnue officiellement reconnue pour son effet anti-âge¹⁷⁰.

Ainsi, l'huile d'avocat est essentielle pour nourrir la peau et effacer les tâches blanches qui y apparaissent.

L'avocat est aussi nécessaire pour l'entretien des cheveux. En effet, il est un bon remède pour les cheveux cassant, cheveux durs et crépus cheveux qui ne grandissent pas vite¹⁷¹. Il rend les cheveux plus souples et plus élastiques. En effet, les Amérindiens et Aztèques d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale l'appliquaient sur leur chevelure pour en favoriser la pousse¹⁷². Pour bénéficier de cet astuce, il suffit d'écraser l'avocat et appliquer sur les cheveux et le cuir chevelu, attacher un foulard et recouvrir la tête d'un plastique ; attendre deux heures de temps avant de laver les cheveux avec du shampooing. Répétez cela à chaque fois que vous avez les cheveux au vent. Cette propriété de l'avocat fait en sorte que les huiles de cheveux et les défrisants à l'avocat sont très prisés auprès des connaisseurs.

D- Les produits dérivés de l'avocat.

L'avocat est très souvent consommé localement mais, il peut aussi être transformé afin d'obtenir des produits dérivés. Ceux-ci peuvent être ; l'huile, la

¹⁷⁰ D. Tomasi, "Aliments-utilisables-cosmétiques", in bioalaune.com, consulté le 10 décembre 2016.

¹⁷¹ Ibid.

¹⁷² V. Forbin, "Un arbre qui produit du beurre : l'avocatier", in *Sciences et Voyages*, N°232, du 07 février 1924.

crème d'avocat, la confiture d'avocat. Tous ces produits sont utilisés à des fins cosmétiques et diététiques et thérapeutiques.

En effet, on tire de l'avocat une huile très prisée qui s'emploie avec succès pour les brûlures. Les indiens du Guatemala ont la conviction que la pulpe frottée sur les cheveux et le cuir chevelu arrête la calvitie¹⁷³. On extrait l'huile d'avocat de la pulpe qui contient de 5 à 30% d'huile, selon les variétés, alors que l'amande du noyau en contient moins de 2%. Il faut environ 52 avocats parmi les variétés les plus grasses pour obtenir un litre d'huile¹⁷⁴.

Il s'agit ici de rendre l'avocat plus utile et plus rentable. C'est un fruit pouvant permettre à la localité de Mbouda de sortir du sous-développement et atteindre le stade de l'émergence.

¹⁷³ Ibid.

¹⁷⁴ D. Tomasi, "Aliments-utilisables-cosmétiques", in bioalaune.com, consulté le 10 décembre 2016.

CHAPITRE III

LA CONTRIBUTION SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AVOCAT-CULTURE DANS LA REGION DE MBOUDA

L'avocat est considéré comme la mascotte, l'identité remarquable de la localité de Mbouda. Il est devenu la principale source de revenu de la population des Bamboutos après la chute des prix du café. Il va sans dire que la valorisation et le développement de cette culture ne peut se faire sans provoquer de bouleversements profonds. Dès lors, quelle est la contribution socio-économique de l'avocat dans la vie des populations de la localité ?

I- L'AVOCAT : UN PRODUIT TRES PRISE A MBOUDA

A- L'avocat est un produit d'hypothèque à Mbouda

L'avocat est très souvent utilisé comme un produit d'hypothèque à Mbouda, et ceci s'observe depuis les années 90 lorsque le commerce de l'avocat commence à prendre de l'ampleur dans la localité. Il s'agit d'hypothéquer un avocatier qui vient à peine de produire et prendre de l'argent. Cela signifie qu'un producteur connu peut recevoir de l'argent du commerçant pour lui réserver sa production. Encore appelé la « vente à fleur » de l'avocat ou « corsage » de l'avocat comme communément intitulé dans la région, c'est tout simplement pour dire que le producteur peut mettre en gage un avocatier, dont il connaît la quantité de sa production habituelle et la qualité de ses fruits ; ayant fleurit et prendre de l'argent au commerçant afin de résoudre ses problèmes pressants¹⁷⁵.

C'est dire que dès qu'un avocatier fleurit, les acheteurs viennent déjà au champ consigner l'arbre en donnant de l'argent au producteur pour attendre la production et la maturation des fruits¹⁷⁶. Quelque fois, c'est le producteur, qui a

¹⁷⁵ B, Tchinda Djoumessi, 43ans, Chef du bureau des affaires administratives au MINADER/Mbouda, entretien du 15 Août 2015.

¹⁷⁶ Entretien avec M.Konlack, 50 ans, élite Bamessingué à Yaoundé, Yaoundé, le 12 Mars 2015.

certes beaucoup de problèmes qui cherche le client qui lui donne de l'argent en contre partie en attendant la maturation. Huit à neuf mois plus tard, ce dernier arrive avec son grimpeur, cueille les avocats sous le regard du producteur, qui mesure en sac et lui donne le nombre de sac pour les quelles il a déjà payé ; le reste est lui est revendu ou tout simplement le producteur l'apport au marché. L'inconvénient de cette pratique est que le producteur perd beaucoup car, le prix d'achat ne respecte aucune norme des prix sur le marché. Ils achètent au champ très moins cher et revendent le triple voire le quadruple du prix d'achat. Le commerçant s'enrichit sur le dos du producteur.

B- L'avocatier : une culture élitiste à Mbouda

Nos recherches sur le terrain nous ont permis de constater que plusieurs élites de la localité se sont lancées dans la production des avocats et ce sont elles qui appliquent le plus le système de greffage et des plantes sélectionnées. Ce sont les hommes politiques, les fonctionnaires d'une certaine catégorie, les opérateurs économiques et bien d'autres. A Mbouda, les plus grands vergers d'avocatiers appartiennent pour la plupart aux élites. Pour le professeur J.G. Elong: « il est possible de se convaincre que la finalité de leur investissements en direction de l'agriculture ne peut pas seulement s'expliquer par de bon sentiments »¹⁷⁷. La question que l'on peut se poser est celle de savoir : Qu'est ce qui justifie l'appétit des élites sur la dynamique sociale paysanne ? , qu'est ce qui justifie cette prépondérance de l'élite dans le monde paysan ? Le Professeur Elong donne une réponse à cette préoccupation lorsqu'il affirme que :

Cette élite cherche à accroître non seulement leur gabarit économique en diversifiant leur source de revenu, mais aussi d'augmenter leur audience en vue de jouir d'une présence dans leur formation politique. Un tel scénario renvoi à une démarche plus large qui est celle de l'instrumentalisation de l'agriculture en général et des populations locales en particulier, à la double finalité politique et

¹⁷⁷ J.G.Elong, L'élite urbaine dans l'espace agricole Africaine. Exemples du Camerounais et Sénégalais, Paris, Harmattan, 2011, P.36-37.

économique. Il est clair qu'une telle démarche est celle d'une approche entrepreneuriale¹⁷⁸.

L. Toulou confirme cette assertion en ces termes : « l'homme politique gère sa carrière à la manière d'un entrepreneur économique et pour son succès, il devra se constituer un capital de ressources et ce capital constitué, il active les ressources dans le but de produire du pouvoir »¹⁷⁹.

Un examen approfondi des enjeux de l'irruption des élites sur la scène agricole est que l'agriculture en général et l'avocatier en particulier à Mbouda apparaît comme une ressource politique, c'est-à-dire un moyen par lequel une personne peut influencer le comportement des autres. Plus précisément, l'agriculture se présente comme une ressource politique puisque, dans la manière dont les élites urbaines s'en servent dans leur rapport avec les paysans, elle constitue à n'en point douter un capital d'une influence qui vise justement, d'une façon explicite à influencer les imaginations des populations vivant dans la localité dont elles sont originaires. Ceci est très visible avec la culture de l'avocatier qui est en quelque sorte la mascotte de la localité de Mbouda. Ses élites cherchent à acquérir une certaine notoriété économique et politique en se rabattant massivement vers cette culture, identité remarquable du Mbouda partout ailleurs au Cameroun. Ainsi, ils s'achètent des hectares de terrains où ils créent des vergers constitués essentiellement d'avocatiers. Après avoir présenté l'avocat comme un produit très prisé à Mbouda, nous présenterons sa production et de sa commercialisation afin de dégager sa contribution socio-économique.

II- LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DE L'AVOCAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA

Plus grand bassin de production de l'avocat au Cameroun, Mbouda participe pour une large part au ravitaillement des grandes villes du pays et

¹⁷⁸ Ibid.

¹⁷⁹ L. Toulou, « l'ethnicité comme ressource politique : l'hypothèse de la politique au bord du gouffre », in Cahier Africain des droits de l'homme, n°6-7, Mars 2002, Yaoundé, PUCAC, P.55.

même des pays de la zone CEMAC. On assiste depuis quelques décennies à une forte production de l'avocat dans cette localité.

A- La production de l'avocat à Mbouda

1- Evolution de la production de l'avocat à Mbouda

Au lendemain de l'indépendance du Cameroun, l'avocat-culture a connu une progression graduelle due à la volonté manifeste des agriculteurs qui, avaient envie d'accompagner les cultures de rente et vivrières par des cultures fruitières¹⁸⁰. Il fallait aussi et surtout promouvoir cette nouvelle culture dans la localité : l'avocatier. Depuis son introduction dans la localité pendant la partition franco-britannique, cette culture n'avait pas connu une avancée spectaculaire. Ainsi, cette évolution de la production s'est manifestée en deux phases : la première va de 1960 à 1980, la deuxième des années 80 jusqu'en 2015.

a) Première phase (1960-1980).

L'avocat-culture au moment de l'accession du Cameroun à l'indépendance n'était cultivé que par quelques agriculteurs. Les grands producteurs de café ne s'y intéressaient pas beaucoup. Ils le plantaient, mais juste comme un arbre fruitier de plus dans leur plantation. A ce moment historique, ceux des agriculteurs qui pratiquaient cette culture ne représentaient qu'un faible pourcentage¹⁸¹, tandis qu'une grande partie ne s'y intéressait pas. Ceci est dû à la rentabilité des cultures de rente¹⁸². C'est pour cette raison qu'on pouvait compter du bout des doigts ceux qui avaient un plant d'avocatier dans leur concession, et même, on pouvait localiser avec exactitude les plants d'avocatier existant au village. Ainsi, l'avocat-culture amorcée dans la localité avec beaucoup de timidité a connu peu à peu une expansion très remarquable. Le

¹⁸⁰ P. Tchawa, "Dynamique des paysans sur la retombée nationale des hauts plateaux de l'Ouest Cameroun", Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Yaoundé, 1991, p.80.

¹⁸¹Entretien avec L. Tadounkeu, 80 ans, cultivateurs, Bamessingué, le 30 mars 2016.

¹⁸² Ibid.

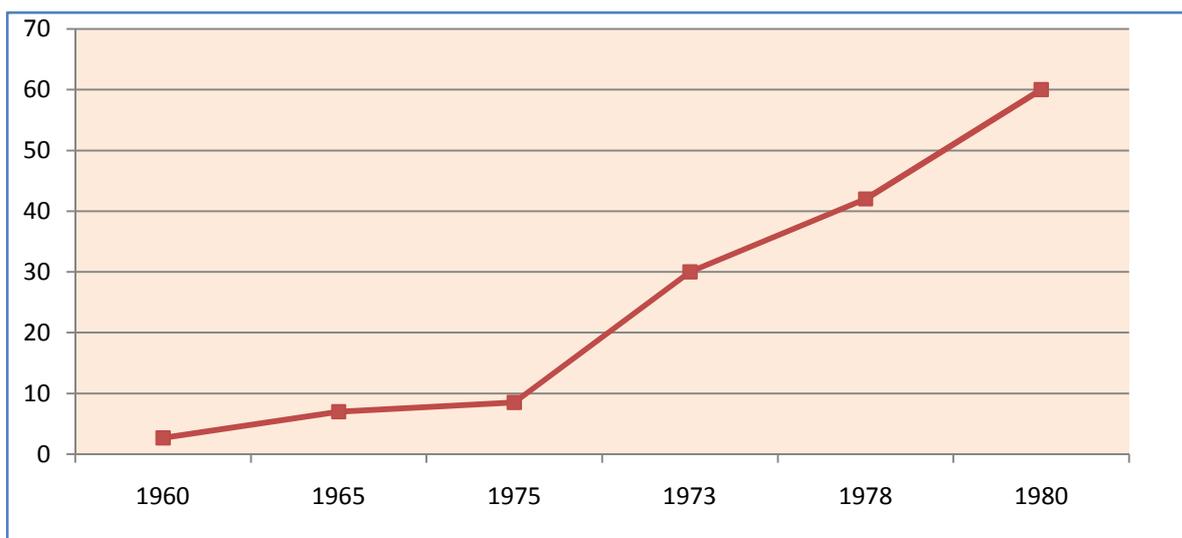
tableau n°2 montre l'évolution de l'avocat-culture dans la zone de Mbouda de 1960 à 1980.

Tableau n° 3 : Statistique de production de l'avocat à Mbouda (1960-1980)

Années	1960	1965	1975	1973	1978	1980
% des producteurs d'avocat	2,67	7	8,5	30	42	60

Source : Compilation des données de la Commune et de la délégation départementale d'Agriculture des Bamboutos.

Graphique 3 : statistique de production de l'avocat à Mbouda (1960-1980)



Source : Compilation des données de la Commune et de la délégation départementale d'Agriculture des Bamboutos.

Nous remarquons à travers ce tableau que la pratique de la culture de l'avocatier n'est pas un fait récent dans la localité de Mbouda. Elle a évolué année par année. Cette activité atteint augmentation vertigineuse à partir de 1973 avec près de 30% de pratiquants. Ceci est du à la fluctuation des prix sur le marché. Cette culture est allé grandissante dans la localité, et à partir de 1980,

une croissance encore plus rapide. De nos jours, tout le monde rêve de multiplier les plants d'avocatiers dans les plantations à Mbouda.

b) Deuxième phase de l'évolution de la production (1980)

Les années 80 marquent la période effective de l'entrée de l'avocat dans l'économie de la localité de Mbouda. Sur le plan économique, c'est à cette période que les paysans entrent dans la logique de recherche des substitutions des revenus. En effet, Les chocs pétroliers et la crise économique qui s'en suit dans les années 80 va fortement secouer le Cameroun. Cette crise contraint le Cameroun à entrer dans une autre phase de son histoire¹⁸³. On assiste à la chute rapide des prix du café et la hausse des prix des intrants agricoles, couronnés par l'échec du 5eme plan quinquennal (1981-1986). Cette situation a suscité l'intérêt des paysans à intensifier la pratique des cultures vivrières et fruitières, et c'est dans cette logique que l'avocat-culture sera valorisée dans la localité de Mbouda¹⁸⁴. Compte tenu de la croissance des villes et la demande de plus en plus forte en ce fruit, la pratique de cette culture devient intense à Mbouda.

Ainsi, le taux de production de l'avocat à Mbouda va aller grandissant et en 1990, près de 80% de la population s'intéressent à cette culture, qui devient de plus en plus rentable pour son producteur¹⁸⁵. Aujourd'hui, la quasi-totalité de la population pratique l'avocat-culture et beaucoup de vergers sont en création dans la localité de Mbouda. En effet, il faut noter que la progression des effectifs de l'avocat-culture varie d'un groupement à l'autre. Si l'on se réfère à la période de la crise caféière, on se rend compte que le nombre des avocatculteurs s'est rapidement accru entre 1980 et 2015, période au cours de laquelle la baisse des coûts de café a atteint son paroxysme. Entre 1990 et 1995, la production de cette

¹⁸³ I. Ndam, "Crise caféière et recomposition spatio-économique dans l'Arrondissement de Foubot", mémoire de Maîtrise en Géographie Rurale, Université de Yaoundé I, 2007, p.67.

¹⁸⁴ G. Kwekap, 55 ans, Chef de section départementale d'appui aux projets et aux investisseurs du MINADER/Bamboutos, Mbouda, le 29 mars 2016.

¹⁸⁵ Ibid.

culture aurait augmentée de plus de 30%¹⁸⁶. Après avoir fait un état de l'évolution de l'avocat-culture à Mbouda, nous jetterons un regard synoptique sur les grands bassins de production d'avocats dans la localité.

2- Mbouda : un grand bassin de production de l'avocat au Cameroun

Sur le plan national, le département des Bamboutos est le principal bassin de production des avocats. « L'avocat est la mascotte de ce département. Les Bamboutos sont un bassin historique de production d'avocats. Ici, c'est une tradition d'avoir des avocats dans chaque exploitation familiale agropastorale »¹⁸⁷, révèle le délégué départemental de l'Agriculture et du Développement rural des Bamboutos, François Tiomo. Selon ses estimations, la production annuelle de l'arrondissement de Mbouda est de 120 000 tonnes en moyenne par an. En effet, depuis les années 90, la culture de l'avocat prend de l'envergure à Mbouda. Au vu de la demande toujours croissante, le système de greffage a été introduit dans la localité au grand désagrément de beaucoup de planteurs qui préfèrent garder l'originalité de leur avocat car, comme nous l'avons déjà dit, l'avocat est à Mbouda un produit plus sentimental que rentable. Ces avocats greffés permettent au producteur d'augmenter la quantité et garantir la qualité de la production et réduire le temps de production, d'autant plus qu'un avocatier greffé entre en production dès la deuxième année, alors que la variété locale commence à produire après 5ans voire 6ans. Malgré la réticence de certains planteurs face au greffage, certains ne se font pas prier pour l'adopter. Plusieurs cultivateurs de la localité ont jeté leur dévolu sur cette culture qui se pose aujourd'hui comme le *nouveau café de Mbouda*. Cette appellation se justifie par le fait qu'il remplace valablement le café dans la localité. L'homme Mbouda étant toujours à la quête de l'argent s'est rabattu sur

¹⁸⁶ Entretien avec B. Touyem, 70 ans, élite Mbouda, Mbouda, le 25 Juillet 2015.

¹⁸⁷ Entretien avec F. Tiomo, 53ans, Délégué départemental du MINADER, Mbouda, le 1^{er} avril 2016.

l'avocat qui est une nouvelle source de revenu pour lutter contre la pauvreté. Ainsi, comment cette production a évolué à Mbouda ?

3- Les grands bassins de production d'avocat à Mbouda

Le département des Bamoutos est le plus grand bassin de production de l'avocat au Cameroun, du fait de son milieu physique très favorable à cette culture, et produit entre 240.000 et 300.000 tonnes d'avocats par ans¹⁸⁸. L'arrondissement de Mbouda à lui seul produit environ 120.000 tonnes par an. Il n'y a pas une seule plantation, ni une seule concession à Mbouda où on ne trouve un plant d'avocatier. Les principaux bassins de production dans les Bamoutos sont concentrés dans les arrondissements de Batcham, Mbouda, Babadjou, Galim (Bamendjin). Ainsi, à l'intérieur de ce département, Mbouda se présente comme le deuxième plus grand bassin de production après Batcham qui a très tôt compris la nécessité de renouveler et moderniser le verger d'avocatiers et qui en regorge aujourd'hui plusieurs grands vergers. Ensuite, nous avons l'arrondissement de Babadjou et celui de Galim¹⁸⁹.

Dans l'arrondissement de Mbouda qui est notre zone d'étude, nous avons plusieurs grands bassins de productions en l'occurrence, Babété, Bafounda, Bamendjo, Bamendjinda, Bamenkombo, Bamessingué, Bamesso et Balatchi. Il est difficile de donner avec exactitude la production de chaque Groupement de cet arrondissement. Nous ne pouvons que l'estimer en fonction de nos observations sur le terrain.

¹⁸⁸ E. V. Fomo, *Mbouda, terre d'avocat*, in Le Journal ALTER ECO, L'Economie Autrement, n° 042, quinzaine du 10 au 23 juillet 2012.

¹⁸⁹ Ibid.

Tableau n° 4 : la production annuelle d'avocats par groupement à Mbouda

N° d'ordre	Groupement	Nombre de tonnes/an
1	Bamessingué	20000tonnes/an
2	Babété	20000tonnes/an
3	Bamendjinda	20000tonnes/an
4	Bamenkombo	20.000tonnes/an
5	Bamesso	15.000tonnes/an
6	Bafounda	15000tonnes/an
7	Bamendjo	10.000tonnes/an
8	Balatchi	10000tonnes/an

Source : Une compilation des données de la Commune et du MINADER de Mbouda

Le tableau ci-dessus nous donne le taux approximatif de production de l'avocat dans l'arrondissement de Mbouda par ordre d'importance. Ce tableau nous fait comprendre qu'il n'ya pas un seul village à Mbouda où on ne cultive pas des avocats. La production est quelque peu concurrente dans tout l'arrondissement. Ceci confirme l'assertion selon laquelle Mbouda est un grand bassin de production d'avocat au Cameroun.

L'un des plus grands bassins de production dans l'arrondissement de Mbouda est le groupement de Bamenkombo ; où son chef Sa Majesté Pierre Jannot Dadjio Tandjong possède un verger de plus de 500 plants. Il témoigne avoir été mordu par le virus de l'avocatier en 2015, car dit-il : « C'est un ami de mon père, M. Ndjoukoué, qui m'a conseillé d'investir dans l'avocat. Depuis, j'en ai fait une passion et je vis avec une mine d'or qui me permet de m'épanouir »¹⁹⁰. Au cours de la campagne agricole 2014, le planteur dit avoir produit 1 050 sacs d'avocats de 100 kg. Ce qui lui a rapporté plus de 7 millions de FCFA.

¹⁹⁰ Entretien avec P.J.Dadjio Tandjong, 55ans, chef du village Bamenkombo, le 14juillet 2015.

4- Les acteurs de la production de l'avocat à Mbouda

La production de l'avocat à Mbouda fait intervenir plusieurs acteurs parmi lesquels nous pouvons citer les producteurs eux-mêmes,

a) Les agriculteurs

Parmi les agriculteurs, il faut dire qu'il ya ceux qui continuent dans la production des variétés locales, ceux qui ont mixé leur verger avec les variétés améliorées et ceux qui font uniquement dans l'avocatier greffé et sélectionné. Ces derniers ont des vergers uniquement d'avocatiers où ils expérimentent une multitude de variété d'avocat. Ceux là ne sont pas encore nombreux à Mbouda, car ils sont en voie de création pour la plupart. Certains de ces vergers dits de variétés améliorées produisent déjà, des tonnes. Pour le moment, la variété locale reste dominante dans les plantations à Mbouda¹⁹¹.

b) Le personnel de l'IRAD de Foubot et les pépiniéristes

Ils sont des acteurs incontestables de la production de l'avocat à Mbouda. Ils sont chargés de mettre à la disposition des producteurs les plants greffés et sélectionnés qu'ils font eux-mêmes.

c) Les ouvriers

Dans le cadre de la production des avocats, plusieurs types d'ouvriers sont nécessaires. Il ya des ouvriers chargés du débroussaillage, du dessouchage, du piquetage et de la trouaison, d'autres chargés de la plantation et de l'entretien. C'est-à-dire du désherbage, de la taille et de l'entretien phytosanitaire. Quelques fois, les mêmes ouvriers font toutes ces tâches. La présence des ouvriers est nécessaire surtout dans les grands vergers. Dans les vergers restreints, le producteur se charge lui-même de suivre sa production en utilisant la main d'œuvre familiale.

¹⁹¹ Entretien avec G. Kwekap, 55 ans, chef de section départemental d'appui aux projets et aux investisseurs du MINADER/ Bamboutos, Mbouda, le 29 mars 2016.

d) Les coopératives et les GIC

Nos recherches ne nous ont pas permis de trouver les GIC producteurs d'avocats à Mbouda, mais des GIC producteurs d'huile d'avocat. Ce pendant, nous avons trouvé sur le terrain un groupe de personnes qui font partie de l'agropole d'avocat de Foumban et de Mbouda, financé par le MINEPAT afin de booster la production de l'avocat dans la localité, ceci dans le but de ravitailler la future industrie de transformation d'avocat de Mbouda.

e) Les grimpeurs

Ce sont les personnes chargées de la récolte. Ils n'interviennent qu'à la dernière phase de la production et ce sont eux qui s'occupent de la cueillette des fruits. Il existe dans la localité des professionnels reconnus dans ce domaine qui ne font que cette tâche et dès que les fruits sont mûrs, on fait appel à eux, ils cueillent et mettent les fruits dans les sacs. La suite de notre travail consistera à nous attarder sur la commercialisation, ses techniques et ses circuits.

B- La commercialisation de l'avocat à Mbouda

Grand bassin de production des avocats, Mbouda ravitaille les villes du Cameroun et bien évidemment de la sous- région. De nombreux camions et camionnettes fréquentent régulièrement les multiples marchés des groupements de cette localité pour collecter ce produit afin d'approvisionner les métropolitaines du Cameroun et bien d'autres¹⁹². Les commerçants sont pour la plupart originaires de l'Ouest en général et des Bamboutos en particulier. C'est dans cette perspective qu'on se pose la question de savoir : Quelles sont les techniques de commercialisation de ce fruit, ainsi que l'impact socio-économique lié à la production et à la commercialisation des avocats dans la région de Mbouda ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de présenter la filière avocat à Mbouda, et ensuite de faire ressortir les techniques permettant

¹⁹²Ibid.

la commercialisation rapide de ce produit, afin de montrer son impact socio-économique.

1- La filière avocat à Mbouda

Il s'agit de montrer dans cette partie comment est organisée la filière avocat dans la localité. En effet, Nos recherches sur le terrain nous ont permis de découvrir que malgré la production abondante de l'avocat à Mbouda et tout le « tapage » fait autour de cette denrée, la filière avocat à Mbouda est encore embryonnaire, voire même nulle pour certains informateurs. Et c'est ce qui explique les propos suivant du délégué départemental du MINADER de Mbouda : « la filière avocat à Mbouda n'est pas formellement organisée. Mais, elle comprend plusieurs groupes : les pépiniéristes, les producteurs, les grimpeurs, les commerçants (les grossistes, les revendeurs les détaillants), et sans oublier les transformateurs »¹⁹³.

En effet, il existe un chemin tracé pour le développement de cette filière car c'est actuellement que cette filière se dessine clairement à l'horizon, ici il s'agit d'une échelle de valeur qui commence à l'IRAD avec les variétés améliorées. L'IRAD met à la disposition des pépiniéristes les greffons pour greffer ou mettre directement à la disposition des producteurs les plants greffés. Ceci dans le but d'améliorer et d'augmenter la production de l'avocat à Mbouda. C'est une filière très porteuse et très prometteuse dans la localité, au vue de tout ce qui est en train d'être fait dans la localité pour la booster. Sa vente permet vraiment de gagner de l'argent. Le rôle important que joue l'avocat dans le système économique de Mbouda a vu ses planteurs s'accroître, ainsi, que sa production. Un producteur réalise une production de plusieurs sacs voire plusieurs tonnes permettant de vendre à coût de millions de francs par saison. C'est ce que nous témoigne Monsieur Tazo François en ces termes : « l'exploitation est récente, elle n'est qu'à la cinquième année. C'est en

¹⁹³ Entretien avec F. Tiomo, 53ans, Délégué départemental MINADER Bamboutos/Mbouda, le 31 mars 2016.

2014 que j'ai eu mes premiers sacs d'avocats, car j'ai récolté 37 sacs et vendu à 715000F, en 2015, j'ai eu 45sacs que j'ai vendu à 1.230.000FCFA. Le sac de Lula et de Taylor coûte chacun 35000FCFA. Et c'est ici au champ que les commerçants viennent acheter»¹⁹⁴. Nous comprenons que ce produit rapporte beaucoup d'argent au producteur. Aujourd'hui, le département des Bamboutos produit environ 300.000 tonnes d'avocat par an et l'arrondissement de Mbouda seul produit 120000 tonnes environ¹⁹⁵. Tout compte fait, la filière avocat est une filière très prometteuse à Mbouda. Elle connaît une production en hausse depuis 2012, même si cette montée vertigineuse commence à partir des années 1990. Elle constitue une potentielle source de développement pour le département des Bamboutos en général et pour l'arrondissement de Mbouda en particulier¹⁹⁶. C'est le lieu ici de mentionner que la culture de l'avocatier est devenue à Mbouda une agriculture d'élite.

2- Les circuits de commercialisation

Un circuit commercial peut se définir comme étant « l'ensemble des opérations commerciales par lesquelles un produits parvient au stade de la vente en détail »¹⁹⁷. Ainsi, un produit doit traverser certaines étapes pour passer de la production à la consommation¹⁹⁸. C'est dire que l'arrivée du produit vers le consommateur, principal objectif de la production n'est pas un fait de hasard. Un même produit peut connaître plus d'un circuit avant d'atteindre les consommateurs. Et c'est dans ce titre que Jean Louis Dongmo affirme qu'«il existe deux principaux circuits commerciaux : les circuits direct...et les circuits indirects »¹⁹⁹. Cette partie se propose de présenter non seulement les différents

¹⁹⁴ Entretien avec F. Tazo, 53ans, agriculteur à Bamendjin, Bamendjin, le 31 mars 2016.

¹⁹⁵ Entretien avec F. Tiomo, 53 ans, Délégué départemental MINADER Bamboutos, Mbouda, le 29 mars 2016.

¹⁹⁶ E. V. Fomo, "l'avocat a le vent en poupe à Mbouda", in Cameroun Tribune du 15 juillet 2015.

¹⁹⁷ J. Tournier, *les bases économiques et humaines de l'activité agricole*, Paris, J. b. baillière, 1984.

¹⁹⁸ Ibid.

¹⁹⁹ J. L. Dongmo, « les cultures maraichères dans la province de l'Ouest : production et commercialisation », Thèse de Doctorat 3^e cycle en Géographie rurale, Université de Yaoundé 1985.

circuits en vigueur dans la localité, mais de marquer un temps d'arrêt sur les principaux meneurs de cette activité que sont devenus au fil des années les revendeurs. Nos sources orales nous ont permis d'identifier trois grands circuits où l'avocat produit dans l'arrondissement de Mbouda est écoulé ; à savoir le circuit court, le circuit moyen, le long circuit.

a)Le circuit commercial direct

Encore appelé court circuit, il est question de la transaction entre le producteur et les consommateurs locaux. Il se fait sans l'intervention des revendeurs. Malgré le fait que l'avocat abonde à Mbouda, il est beaucoup vendu sur le marché, car ce n'est pas tous les planteurs qui disposent d'un avocatier productif et ayant de bons fruits délicieux à la consommation. De ce fait ceux qui n'en ont pas dans leurs plantations sont obligés de se retourner vers les producteurs qui en rapportent au marché en petite quantité dans les bassines et dans les sceaux sur le marché pour les vendre. Néanmoins, les producteurs sont les premiers intervenants de la chaîne de commercialisation.

En effet, les producteurs après la récolte vendent une partie de leur production au marché local aux consommateurs qui entrent directement en contact avec les producteurs qui achètent la quantité désirée

Photo n° 8 : Une femme vendant les Avocats au marché de Toumaka un jour ordinaire



Source : T. Ngouéméta, Toumaka, le 05 mars 2015.

b)Le circuit moyen

Ce circuit fait intervenir plusieurs acteurs, car se déroule entre le producteurs, les revendeurs ou *buy and sellam*, venus des grandes villes du pays, et qui servent d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs, achètent l'avocat au niveau local chez les producteurs. Ceux-ci partent vendre en milieu urbain. La particularité de ces derniers est qu'ils n'achètent pas de très grandes quantités. Dans ce circuit, on a aussi les locaux qui achètent sur le marché et dans les champs, mais ne voyagent pas. Ils envoient sous forme de colis à leurs partenaires dans les grandes villes qui reçoivent vendent et leur expédient l'argent, qu'ils prennent et en rachètent pour expédier de nouveau. Ces avocats sont chargés dans de grands camions qui partent chaque jour de marché vers les grandes métropoles. Ces camions sont chargés tous les jours de la semaine, car chaque groupement de l'arrondissement de Mbouda a un jour de marché par semaine.

Photo n° 9 : Un Camion chargeant des sacs d'avocats un jour du marché de Bamessingué.



Source : T. Ngouéméta, Bamessingué, le 06 Mars 2016.

Ce camion garé au marché de Mbouda, charge les sacs d'avocat en direction de Douala. Chaque jour de marché de ce groupement, au moins quatre camions chargent en direction de Douala et deux pour Yaoundé. En effet, il faut noter ici que la commercialisation des avocats au niveau national concerne tous les grands marchés des vivres du Cameroun en commençant par le marché de Mbouda. Mbouda est la zone par excellence de production des avocats au Cameroun et par conséquent, ravitaille tous les grands centres commerciaux du pays en avocat à travers les circuits de vente.

c)Le circuit long

L'avocat de Mbouda a aussi un long circuit qui va en direction des pays voisins. Les principales destinations de ce fruit sont : le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République Centre Africaine, au Tchad et du Congo²⁰⁰. Cet avocat en direction des pays de la sous région Afrique Centrale transite généralement par la ville frontalière de Kye Ossi pour atteindre sa cible. Les commerçants gabonais viennent directement dans la zone de production se procurer des avocats. L'avocat Mbouda va aussi au Niger et au Nigéria. Comme le moyen circuit, le long circuit fait intervenir les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs.

Il faut noter ici que le marché local est le plus sollicité car c'est la principale zone de commercialisation. Cela s'explique par le fait que la majorité des revendeurs y viennent pour s'en procurer. Ce sont ces revendeurs qui acheminent ce produit dans les grandes villes et les transitent aussi hors du pays. Seulement un petit nombre de paysans ont la possibilité d'écouler leurs produits dans les grandes villes et hors du pays. « Je produis les avocats moi-même car j'ai un champ d'avocat avec les variétés locales et sélectionnées. Après la récolte, je me charge moi-même d'aller à Douala pour les revendre directement,

²⁰⁰ Entretien avec M.G. Kwekap, 55ans, chef de section départemental aux projets et aux investisseurs du MINADER de Mbouda, le 29 mars 2016 à Mbouda.

car j'ai déjà mes clients sur place à qui je livre »²⁰¹. Il est évident que les circuits de commercialisation de l'avocat de Mbouda sont multiples ; ceci contribue à l'augmentation des producteurs et de la production ainsi que des quantités vendues

3- Les moyens de commercialisation des avocats

Dans les circuits de commercialisation, on distingue plusieurs moyens permettant d'écouler rapidement les avocats. C'est ainsi qu'on a les infrastructures de commercialisation, les moyens de transport et les modes de vente²⁰². Ces trois systèmes permettent de comprendre comment sont constitués les circuits de commercialisation de l'avocat au Cameroun.

a) Les infrastructures de commercialisation

La région de Mbouda dispose d'une importante infrastructure pour la collecte des denrées alimentaires en générale, et de l'avocat en particulier. Le réseau routier est dense et même s'il n'est bitumé qu'en partie, il assure valablement le transport des produits jusqu'à dans les marchés ruraux. Ce réseau est assez bien développé et avec une praticabilité satisfaisante facilite l'accessibilité jusqu'aux marchés urbains. Ceci dit, la région de Mbouda possède un important parc de véhicules de transport (camions, camionnettes, cars, voitures légères). Il existe à Mbouda plusieurs points de collecte de des avocats où les commerçants viennent se ravitailler. Ceux-ci peuvent se ravitailler chaque jour dans les marchés ruraux, car Mbouda a huit groupements et chaque groupement a un jour de marché par semaine excepté le grand marché de la ville de Mbouda qui se tient tous les trois jours soit deux fois par semaine. En dehors de ces marchés, les commerçants peuvent se ravitailler à tout moment le long des routes, aux carrefours, sur les petits marchés permanents de bord de route,

²⁰¹ T. Telejouoc, 50ans, producteur et commerçant d'avocat, Mbouda, le 30 mars 2016.

²⁰² J. N. Ngapgué, " le maraîchage et le vivrier marchand comme solution à la crise caféière dans la région de Foubot", Thèse de Doctorat de 3^e Cycle, Université de Dschang, 2007, P.190.

au champ et aux domiciles des producteurs. Par ailleurs, les modes d'achat sont multiples pour les personnes désirant se ravitailler.

Tous ces moyens sont nécessaires au vu de la demande urbaine de plus en plus grande en avocat ; et aussi, cette localité doit répondre au même moment aux appels venant de toutes les grandes villes du pays. La population de Mbouda représente aussi un marché de consommation remarquable aux besoins toujours croissants.

b) Les moyens de transport

Les moyens de transport sont diversifiés et dépendent de la distance. C'est pour cela qu'au niveau local, plusieurs moyens de collecte sont utilisés : on a le pousse-pousse, la brouette, la mototaxi, les voitures « clandos », les camionnettes. La collecte des avocats en grande quantité demande au niveau national ne demande que les camions pour l'acheminer aux points de vente²⁰³.

Avec l'arrivée massive des motos taxi, le transport des avocats en sac est quelque peu facilité, il ne transporte que sur de courtes distances. Une moto taxi peut transporter jusqu'à 3 sacs d'avocat du champ jusqu'au marché.

Ainsi, les autres moyens de transport sus-cités jouent aussi un rôle important pour l'acheminement de ce produit. Certains commerçants préfèrent l'utilisation des camionnettes et des cars pour le transport car, ils abiment moins les fruits, et aussi, ils ne font pas d'arrêt en route et par conséquent on peut éviter des pertes importantes des avocats. Chaque jour, au moins 10 camions et camionnettes transportent les avocats de Mbouda en direction des villes du pays en l'occurrence ; Douala, Yaoundé, Bamenda, Kye-Ossi, etc. les prix de transport varient en fonction de la distance. Parmi les 10 camions, au moins 6 vont en direction de Douala et 4 pour Yaoundé. Les camions en direction de Kye-ossi ne sont pas réguliers, ceci à cause de la distance. La fréquence peut être une fois en deux semaines ou une fois par mois. Douala est le plus grand

²⁰³ Entretien avec M. Kouffeu, 39 ans, commerçant, Bamessingué, le 29 mars 2016.

consommateur de l'avocat Mbouda, car la grande quantité des avocats de cette localité y est destiné, Yaoundé ne reçoit qu'une petite quantité. Ce sont les commerçants gabonais et de la Guinée Equatoriale qui viennent très souvent à Mbouda à Mbouda acheter les avocats. Un commerçant au marché de Mbouda nous explique ce phénomène en ces termes : « je charge généralement mes camions d'avocats en direction de Douala, parce que les prix de transport coûtent moins cher et la distance est courte. Non seulement les produits arrivent en bon état, mais, nous avons plus de bénéfice »²⁰⁴. Le tableau suivant justifie ces propos :

Tableau N° 5 : variation des prix de transport en fonction de la distance et de l'état des axes routiers (prix en Franc Cfa)

Conditions des axes routiers	Prix par sac d'avocat/1sac
Mbouda-Yaoundé 350km, route bitumée	1000FCfa
Mbouda-Douala 270km, route bitumée	500FCfa
Mbouda-Kye-Ossi 550km route bitumée	1500FCfa

Source : rapport annuel de chambre de commerce Mbouda de 2010, consulté le 28 mars 2016.

Le prix de transport d'un sac d'avocat de Mbouda pour Yaoundé dans un camion coute 1000FCFA, alors que le même sac coute 500FCFA de Mbouda pour Douala, et 1500FCA de Mbouda pour Kye-ossi. Plus la distance est longue, plus le prix du transport d'un sac d'avocat est élevé.

c) Les unités de mesures utilisées pour vendre les avocats et les différents prix

L'avocat comme toutes les denrées alimentaires n'a pas un prix fixe. Le prix est évalué en fonction des unités de mesure et de la qualité. Parmi les mesures, nous avons : le sceau, le tas, le sac. On ne tardera pas à l'utiliser.

²⁰⁴ G. Dessap Yaro, 39 ans, commerçant, Toumaka, le 29 mars 2016.

Les seaux sont surtout utilisés en bordure des routes et dans les carrefours, ainsi que dans les petits marchés quotidiens des agences de transport et c'est destiné aux commerçants qui n'achètent que de petites quantités pour voyager afin de revendre ou consommer. La balance n'est pas encore utilisée comme unité de mesure de l'avocat à Mbouda, mais à l'allure où vont les choses, d'où l'existence des tas pour désigner les quantités.

Photo n° 10 : Tas d'avocat en vente au marché de Mbouda



Source : cliché T. Ngouéméta, le 29 mars 2016 à Mbouda

Pour mieux évaluer l'avocat en tas, on regarde surtout la qualité du fruit et ensuite la quantité. Et les prix d'avocat varient selon les saisons. Ce produit est plus cher en saison sèche et moins cher en saison pluvieuse.

Le sac reste cependant la mesure la plus adéquate pour la vente des avocats, car il est généralement utilisé pour vendre hors de la zone de production, surtout pour ceux qui vendent en gros aux revendeurs. Le sac intervient ainsi pour faciliter le transport sur des longues distances. Un sac d'avocat pèse 100Kg. En pleine saison pluvieuse, ce fruit est très moins cher. C'est la période de la grande récolte des avocats à Mbouda et les prix du sac sont relativement bas. Ils varient entre 4000 et 5000 au marché et entre 2000 et

2500 en plantation et on peut revendre jusqu'à 8000F, voire 10000F dans les villes. C'est ce que nous reporte notre informateur : « actuellement, j'achète le sac d'avocat directement chez les planteurs à 2000 ou 2500F. Je paye le transport à 600F le sac, et je revends le sac à 4000, voire 5000F. Mon bénéfice tourne autour de 1000F et 1500F »²⁰⁵. Pendant la saison sèche, le sac d'avocat coûte entre 10000F et 15000F, et va jusqu'à 18000F chez les planteurs et s'écoule entre 30000F, 40000F et 50000 dans les villes²⁰⁶.

4- Les grands pôles d'écoulement des avocats

Bien que l'avocat soit cultivé un peu de partout au Cameroun, l'avocat de Mbouda est très prisé dans les grandes villes. Il se vend dans tous les marchés et les commerçants pour attirer le plus de client lui donne le nom de "avocat beurre", "avocat Mbouda", "avocat sardine". La plupart des commerçants qui ravitaillent Douala, Yaoundé et Kye-ossi, voyagent la nuit ç l'aller comme au retour car la nuit la route est souvent libre, dégagée et permet que la circulation soit fluide et rapide. Les contrôles et les tracasseries policières sont limitées, et la fraîcheur nocturne permet de mieux conserver les avocats qui sont très allergiques au soleil et à la chaleur. Certains passent les commandes aux producteurs qu'ils connaissent via le téléphone, réserve même la place dans les camions qui s'occupera du transport en leur donnant le nombre approximatif des sacs à transporter. Le mode de vente est le même, c'est-à-dire que les commerçants passent les commandes en étant encore sur le point d'écoulement des produits, soit, ils arrivent sur les lieux avant de commencer à voir ce qu'ils peuvent faire²⁰⁷. Le système de vente de ce produit s'observe au niveau national en général et régional en particulier. On constate plusieurs formes de commercialisation : à fleur, bord champs et au marché. La photo ci-dessous

²⁰⁵ Entretien avec A. Fotié, 44ans, vendeur d'avocat au marché de Bafoussam, le 15 juillet 2015.

²⁰⁶ E. V. Fomo, " Mbouda, terre d'avocats", in Le Journal Alter Eco, l'économie autrement, n° 042, quinzaine du 10 au 23 juillet 2012.

²⁰⁷ D. Chouapin, Mémoire de master, Université de Yaoundé I, 2014.

représente les sacs d'avocat déjà achetés et qu'on doit charger dans des camions vers des zones d'écoulement.

Photo n° 11 : Les avocats en attente pour le chargement au marché



Source : cliché T. Ngouéméta, Mbouda, le 30 mars 2016.

5- Les différents acteurs de la commercialisation

a) Les Producteurs

Ils sont le point de départ de la chaîne de commercialisation. Le plus souvent la production est destinée à la consommation familiale lorsque l'avocatier n'a pas produit en grande quantité ou lorsqu'on n'a pas de bons fruits et ce n'est le surplus qui est vendu sur le marché hebdomadaire. Les paysans vendent les avocats surtout les jours de marché hebdomadaires et quelques uns vendent même les jours ordinaires. Les hommes sont les plus concernés dans ce domaine car les sacs pèsent et il faut une force masculine pour les transporter du lieu de production au lieu de commercialisation. Seules quelques femmes sont présentes sur le marché d'avocats. Dans la chaîne de commercialisation, il est

très rare de voir le producteur atteindre le consommateur²⁰⁸ ; d'où l'important rôle joué par les collecteurs.

b) Les négociants

Encore appelés de « appacheurs », ces négociants comme le nom l'indique sont des personnes qui travaillent pour le compte des commerçants et négocient les prix auprès des producteurs. Ce sont eux qui, pour la plupart de temps font l'achat à fleur de l'avocat, car les grands commerçants d'avocats leur confient cette mission d'aller auprès des producteurs et réserver les plants d'avocats qui ont beaucoup fleuri et de leur donner de l'argent en fonction du nombre de sacs escomptés. Le commerçant lui-même revient avec le négociant et le grimpeur lorsque les fruits sont en maturité pour cueillir les fruits.

c) Les coopératives et les GIC

Il n'y a pas encore de coopératives ni de GIC qui s'occupent de la commercialisation de l'avocat à Mbouda, mais, nous avons rencontré sur le terrain un GIC qui s'occupe de l'extraction d'huile d'avocat. Ce GIC collecte des fruits sur le marché où dans les plantations et se charge de les transformer localement en huile d'avocat. Ce GIC est situé à Bamessingué/Bafakdjuï et regroupe 15 personnes.

d) Les grossistes et les revendeurs (les détaillants)

Cette catégorie est chargée sur le marché de la vente de produits. L'un achète et vend en sac, d'où son nom de « grossiste ». Celui-ci est chargé uniquement de ravitailler le marché des grandes villes du pays et le marché de la sous-région CEMAC et d'autres pays de l'Afrique. L'autre peut acheter en sac, mais ne revend qu'en petites quantités soit dans les sceaux, en tas ou en fruits détaillés, d'où son nom de détaillant. Il peut ravitailler le marché local comme le

²⁰⁸ D. Toguem, " Les marchés périodiques ruraux et leur rôle dans la chefferie Bandjoun", mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé I, 1991, PP. 16-17.

marché urbain. L'un des acteurs non négligeable de la commercialisation est le chargeur. Ce dernier intervient à l'arrivée comme au départ et s'occupe de transporter les sacs d'avocats et les classer dans les camions sur le marché et de les décharger à l'arrivée.

III- IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DES AVOCATS DE L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA.

L'arrondissement de Mbouda est l'un des grands bassins de production d'avocats dans les Bamboutos. Sa production annuelle avoisine les 120 000 tonnes. Elle est commercialisée dans les grandes métropoles du Cameroun et dans les pays de la sous-région. L'avocat occupe une place de choix dans l'économie de la localité et sa production occupe une bonne partie de la population. Beaucoup de fils des Bamboutos ont été envoyé à l'école, ils se sont mariés et se sont construit grâce à l'avocat et c'est aussi grâce à ce fruit qu'ils résolvent beaucoup de leurs problèmes au quotidien²⁰⁹. En effet, l'homme des Bamboutos a très vite intégré l'avocat dans ses habitudes alimentaires et a très tôt compris socio-économique de l'avocat.

A- Sur le plan social

Les enquêtes de terrain nous ont permis de constater que les retombées de la culture de l'avocat à Mbouda sont très positives comme le témoigne un de nos informateurs, remarque que la production et la commercialisation de l'avocat dans la localité de Mbouda ont eu des retombées très positives sur ses paysans²¹⁰. Ces retombées s'évaluent sur plusieurs volets. D'abord, on assiste à l'amélioration des cadres de vie des populations, ensuite vient l'amélioration de l'habitat et enfin, la réduction du taux de chômage et la sous-scolarisation²¹¹.

²⁰⁹ Entretien avec F.Tamalehe, 75ans, producteur d'avocat à Bamesso, Mbouda, le 25 juillet 2015.

²¹⁰ Entretien avec A. Ngouemeta Kouffeu, 48ans, commerçante au marché d'avocat de Toumaka, 30 mars 2016.

²¹¹ D. Chouapine, "Les cultures maraîchères et leur contribution aux mutations socio-économiques du Cameroun : cas de la Région de FOUMBOT (1960-2013)", Mémoire de Master en Histoire, 2014, p.80.

Identité remarquable de la localité, l'avocat reste tout de même une plante très importante dans les Bamboutos en général et dans l'arrondissement de Mbouda en particulier ; car comme le dit M. Kwékap Gabriel :

L'avocatier est une plante quelque peu miraculeuse à Mbouda, car pour les hommes qui connaissent vraiment l'avocat, si vous coupez son avocatier, même si les fruits ne sont pas grands, il ne sera pas content car les feuilles, l'écorce, même le noyau sont utiles ; là où il ya un avocatier, les chèvres rôdent toujours autour, afin de rechercher les noyaux pour consommer. Elles consomment aussi l'écorce, les feuilles des jeunes plants d'avocatier et même les fruits. L'avocat entre dans la pharmacopée traditionnelle. L'homme aussi utilise l'écorce, le noyau, ainsi que les feuilles, qu'on conseille souvent de prendre comme thé ; les faire sécher, les écraser et les conserver et le matin on fait bouillir de l'eau où on introduit une petite quantité, en le filtre et on y ajoute un peu de miel et on consomme ; c'est très bon pour les maladies cardio-vasculaires²¹².

Telle est la place qu'occupe l'avocatier dans les Bamboutos, il apporte quelque chose sur le plan sanitaire, et c'est lorsqu'on est en santé qu'on peut véritablement travailler. En plus de cet atout, il améliore aussi le cadre de vie de la population.

1- La réduction de la pauvreté

L'avocat culture à Mbouda a suscité de nombreuses mutations sociales. Ceci dit, l'argent venant de la vente des avocats donne directement la possibilité aux paysans de cette localité de rehausser leur niveau de vie en baisse depuis la chute des prix de café dans les années 1986. A cet effet les revenus issus de cette culture jadis peu valorisée permis aux producteurs d'assurer l'avenir de leurs enfants et résoudre d'autres problèmes sociaux. C'est dans ce sens que Gabriel Kwekap affirme que : « l'avocat, de par sa production et sa commercialisation toujours accrue a contribué à l'amélioration des revenus qui ont joué un rôle important sur la qualité de vie. Il occupe une bonne partie de la population. Beaucoup de fils de la commune de Mbouda sont allés à l'école, se sont mariés et se sont logés grâce aux revenus de l'avocat »²¹³. Au regard de ce témoignage on constate que l'avocat a vraiment influencé le niveau de vie des populations de la localité de Mbouda sur le plan social. Ainsi, l'avocat culture a permis le

²¹² Entretien avec M. G., Kwekap, 55ans, Chef de section départementale d'appui aux projets et aux investisseurs, Mbouda, 29 mars 2016.

²¹³ G. Kwekap, 55ans, chef de section départemental d'appui aux projets et aux investisseurs du MINADER de Mbouda, entretien du 29 mars 2016.

recule de la pauvreté dans la région et cela se justifie par de belles constructions par les producteurs et par là, on peut comparer l'arrondissement de Mbouda à d'autres arrondissements du Pays.

2- L'amélioration de l'habitat

L'évolution de l'avocat culture dans la zone de Mbouda a contribué à l'épanouissement des populations de cette localité. Cette assertion se justifie par la croissance urbaine. Les nouveaux quartiers se créent, les jeunes et les vieux se construisent des maisons avec l'argent issus des avocats, d'autres améliorent leurs anciens habitats en les rendant plus beaux parce qu'ils ont trouvé leur compte dans l'avocat culture. C'est dans cette logique que nous pouvons dire que la culture de l'avocat remplace valablement le café, ancienne culture de rente de la localité. C'est dans cette optique que Kouongni Emmanuel témoigne :

Avec la production et la vente des avocats, beaucoup de producteurs de Mbouda sont parvenus à rectifier et à améliorer leurs habitats qui étaient dans un état de délabrement depuis la chute des prix du café. D'autres ont eu à se construire des belles maisons toujours avec l'argent de cette denrée. On voit de nouveaux quartiers naître, de nouveaux quartiers la ville de Mbouda s'agrandir et les groupements se développer. Alors, l'avocat a une place prépondérante dans l'arrondissement de Mbouda²¹⁴.

Ces propos témoignent de l'important rôle de l'avocat dans cette localité. Gérôme Dessap confirme ceci : « j'ai construit ma grande maison et équipé grâce à l'argent des avocats. C'est toujours grâce au commerce des avocats que j'ai construit pendant la saison sèche la maison de ma femme »²¹⁵. Au vu de l'importance de l'avocat dans l'amélioration de l'habitat à Mbouda, on peut dire sans risque de se tromper que ; cette culture phare a joué un rôle important tant dans la résolution des aspirations des paysans de cette localité que dans la satisfaction de leurs besoins. Cette mine d'or qu'a la localité de Mbouda a aussi beaucoup influencé la vie des populations et a contribué à réduire le taux de

²¹⁴Entretien avec E. Kouongni, 54ans, Ingénieur Agronome, Mbouda, le 29 mars 2016.

²¹⁵Entretien avec G. Dessap Yaro, 39ans, commerçant d'avocat à Mbouda, 30 mars 2016.

sous-scolarisation. L'avocat culture à Mbouda contribue aussi au changement de l'habillement et l'amélioration de l'alimentation.

3- Le recul du chômage et de la sous-scolarisation

La valorisation de l'avocat culture à Mbouda a permis aux populations d'assister à une à une véritable réduction du chômage. Cette culture ne nécessite pas autant de travail que le café et permet d'avoir de l'argent rapidement après la cueillette, voire même au champ ; et c'est ce qui fascine le plus les paysans. Toutes les couches sociales de la population pratiquent cette culture à savoir les riches et vieux, chacun y trouvant son compte. La valorisation de la culture de cette denrée, a fait reculé l'exode rural à Mbouda, car elle offre plusieurs emplois : grimpeurs, pousseurs, les couseurs de sacs affectueusement appelé au marché « pompeurs » qui ont 3000F la journée quelque soit la légèreté de leur tâche journalière²¹⁶, nous confit un commerçant au marché de Mbouda. On a également les porteurs et les chargeurs dans les camions. L'emploi dans la culture de l'avocatier commence même lors de la plantation et l'entretien du verger. En effet, les jeunes sont payés pour désherbage et le dessouchage du verger, ensuite pour le piquetage, le trouaison et la mise en terre des plants, ensuite pour l'entretien du verger, enfin, l'offre d'emploi intervient aussi au niveau de la récolte et la commercialisation. Ici, chaque classe sociale y trouve son compte. Aussi, la production n'est pas sélective ; chacun peut créer son verger d'avocat à la limite de ses moyens. On remarque que ce qui attire les paysans dans cette culture c'est les devises qu'elle rapporte et aussi, dès que l'avocatier entre en production, sa production va croissante. On peut planifier sa vie sur ses avocatiers car, on est sûr qu'il nous donnera toujours des ressources nécessaires pour résoudre nos problèmes, surtout avec les plants qui produisent toute l'année²¹⁷. Le chômage est en baisse à Mbouda et on assiste au mouvement contraire des jeunes qui rentrent au village créer des vergers

²¹⁶Entretien avec G. Dessap Yaro, 39 ans commerçant d'avocat au marché, Toumaka, le 30 mars 2016.

²¹⁷Entretien avec E. Manfouo ; 58ans, producteur d'avocat, Balatchi, le 28 mars 2016.

d'avocat afin de s'occuper et subvenir à leur besoin. C'est une culture lente, mais les jeunes qui s'y lancent s'en sortent plutôt bien et parviennent à s'acheter des motos, des voitures, construire leurs maisons, se marier et même construire des maisons qu'ils mettent en location.

En ce qui concerne la réduction du taux de sous-scolarisation, on constate avec beaucoup de satisfaction que l'argent issu de la vente des avocats a permis aux paysans de lutter contre l'analphabétisme en envoyant leurs enfants à l'école sans soucis et c'est dans cette logique que Gabriel Kwekap disait que : « Beaucoup de fils de la commune de Mbouda sont allés à l'école, se sont mariés et se sont logés grâce aux revenus de l'avocat »²¹⁸. En effet, les enquêtes sur le terrain nous ont permis de constater qu'effectivement, certains parents ont envoyé leur progéniture à l'école jusqu'au supérieur grâce au rendement de leurs avocats. Avec ce produit, presque tous les parents de la localité réussissent à payer les études de leurs enfants ; et depuis 2000, on trouve de moins en moins des enfants qui ne vont pas à l'école à Mbouda et chaque parent essaie de donner un encadrement adéquat à sa progéniture jusqu'au supérieur ou du moins jusqu'à ce qu'il trouve un emploi, toujours grâce aux revenus de ce fruit. Le constat devient plus pertinent lorsque le Directeur de l'école publique de Bamessingué Groupe II, nous confit ceci lors de nos enquêtes : « le taux de scolarisation va grandissant depuis 2000 à Mbouda. Plusieurs enfants fréquentent et continuent à fréquenter nos écoles grâce aux revenus de l'avocat. En effet, les parents viennent souvent ici me demander le moratoire pour les frais scolaires de leurs enfants en disant qu'ils attendent la vente de leurs avocats pour les payer »²¹⁹. Cette affirmation laisse croire que l'avocat culture a hautement contribué à la sous-scolarisation dans la région de Mbouda. On peut

²¹⁸Entretien avec G. Kwekap, 55ans, Chef de section départemental d'appui aux projets et aux investissements auprès du MINADER/ Bamboutos, le 29 mars 2016.

²¹⁹ B. Segnou, 46ans, Directeur de l'Ecole Publique de Bamessingué Ville Groupe II, Mbouda le 20 février 2015.

dire sans risque de se tromper avec le Délégué départemental du MINADER des Bamboutos que:

L'avocat occupe une place de choix dans l'économie de la localité. En effet, la vente de cette denrée permet aux producteurs de payer frais de scolarité, frais hospitalier, doter les femmes, se procurer des équipements multiformes et autres bien de consommations car chaque exploitation familiale dans l'arrondissement de Mbouda a au moins cinq avocats.²²⁰

Au regard de tous cet impact social très positif dû à la production et à la commercialisation des avocats à Mbouda, nous sommes en droit de poser la question de savoir ce qu'il en est sur le plan économique.

B- Sur le plan économique

L'avocat occupe une place prépondérante dans l'économie à Mbouda si bien qu'il serait à mesure de remplacer le café dans cette localité et c'est pour cette raison que nous avons tenté de donner le sous-titre suivant à cette partie : « Avocat ; nouveau café des Mbouda ». Il s'agit ici de montrer que l'avocat remplace valablement le café à Mbouda et permet à ses populations qui en possèdent de subvenir à leurs besoins. Ceci dit, nous allons montrer dans cette partie la place réelle qu'occupe l'avocat dans les mutations économiques à Mbouda. Il est question pour nous de voir les changements intervenus dans les Bamboutos en général et dans l'arrondissement de Mbouda en particulier à la suite de cette activité agricole. Pour ce faire, nous passerons en revue les mutations économiques de cette activité dans cette partie du pays. Les retombées de l'avocat culture à Mbouda sont plus positives que négatives. Ceci se justifie d'abord par le développement des petits métiers autour de cette culture (expansion des marchés et des transports). On a aussi l'apport des devises au niveau des populations de la commune, et aussi des revenus des négociants encore appelés « appacheurs », des collecteurs des fruits et des détaillants.

²²⁰ F. Tiomo, 53ans, Délégué Départemental MINADER /Bamboutos, Mbouda, entretien du 30 Mars 2016.

1- Le développement des petits métiers autour de l'avocat culture

L'avocat culture occupe une place de choix dans l'activité des paysans et autour de cette culture se tisse toute une vie sociale²²¹. Il est nécessaire de mentionner ici que l'avocat culture dans la zone de Mbouda a occasionné la naissance des petits métiers qui permettent aux jeunes de Mbouda de lutter contre le chômage et améliorer leur niveau de vie²²². Ces petits métiers s'observent à tous les niveaux de la production à la commercialisation. Quelques uns de ces petits métiers : Au champ d'abord, on a le métier de grimpeur qui est un métier très réputé dans la localité de Mbouda ; car l'avocatier étant très haut avec une cime large, il faut un grimpeur spécialiste pour la récolte. Il faut noter que ce métier ne concerne que les populations jeunes, car comme nous le confiait un grimpeur :

Je suis grimpeur depuis l'âge de 15ans et je gagne bien ma vie en exerçant ce métier. Pendant la grande récolte des avocats, j'ai beaucoup de travail. Je cueille un sac d'avocat à 500F et je peux cueillir jusqu'à 10sacs par jour sur plusieurs plants dans des vergers différents ; ce qui me fait 5000Fau maximum par jour. Ce qui me permet de résoudre mes problèmes. Je ne regrette pas d'être un bon grimpeur. Mais, malheureusement, d'ici quelques années je ne serais plus à mesure de grimper²²³.

Un autre petit métier qui s'est développé à merveille autour de l'avocat culture est celui de mototaxi, communément appelé « ben skin » pour le transport des sacs d'avocats de la zone de production vers les marchés de commercialisation. Une moto peut porter jusqu'à trois sacs de 50kg d'avocats et le transport varie entre 500 et 1000FCFA selon les distances à parcourir²²⁴. Il faut noter que ce sont beaucoup plus les jeunes qui s'en sortent mieux dans ce domaine car n'ayant pas fait de longues études ils n'ont pas pu trouver l'emploi. On constate que près de 40% des jeunes de la localité gagnent leur vie grâce à ce métier. Les petites voitures et les camionnettes sont utilisées pour les vergers éloignés de la ville ou des marchés. Un autre petit métier qui s'est fortement

²²¹ C. Tardits ; *le royaume Bamoun, chronologie, implantations, commerce et économie, diffusion du maïs et du manioc*, Paris, Armand Colin, 1980, p.192.

²²² Entretien avec J. M. Moffo, 54 ans, chef service technique de l'aménagement et du développement urbain à la Commune de Mbouda, Mbouda, le 25 mars 2016.

²²³ Entretien avec B. Douonla, 40ans, grimpeur professionnel à Bamesso, Mbouda, le 25 mars 2016.

²²⁴ Entretien avec J. Dessap, 27 ans, moto taximan, Bamessingué/Toumaka, Mbouda, le 25 mars 2016.

développé est celui de pousseur. Ils transportent les sacs d'avocats sur des courtes distances. Un pousse-pousse peut transporter trois sacs d'avocats maximum à 500FCFA. La photo ci-dessous nous permet de voir le rôle du pousse-pousse dans le transport des avocats.

Photo n° 12 : Un pousseur transportant des avocats un jour du marché de Mbouda



Source : cliché T. Ngouéméta, Mbouda, le 28 mars 2016.

Cette image nous fait voir le système de transport des avocats à Mbouda. Elle nous fait comprendre qu'il faut repenser ce système, car les avocats étant extrêmement périssables doivent être traité avec beaucoup de délicatesse afin d'éviter qu'ils ne pourrissent avant les d'arriver aux différentes destinations qu'ils vont prendre une fois sur le marché. Un porte tout peut transporter jusqu'à quatre sacs d'avocat, mais ceci se fait sur de courtes distances.

2- L'apport de "devise"

L'avocat rapporte des devises par rapport à sa commercialisation au niveau des citoyens et de la commune. Ainsi, les citoyens qui font ce commerce

gagnent leur pain quotidien que ce soit au niveau de Mbouda, Douala, Yaoundé, Kye-ossi ou bien des autres villes.

a) La contribution de l'avocat dans la municipalité de Mbouda.

Au niveau de Mbouda, l'avocat contribue à gonfler les devises de la municipalité. L'apport de l'avocat dans la commune de Mbouda est non négligeable. Sa culture rapporte des recettes à la municipalité en termes de ticket de marché²²⁵. Le commerçant d'avocat doit payer un ticket au percepteur de la commune qui est présent tous les jours de marché, même les dimanches. Ce ticket est évalué à 100FCFA par sac d'avocat, ce qui fait beaucoup d'entrée dans les caisses de la commune par semaine, car comme nous l'avons déjà dit, le marché se tient par rotation tous les huit jours de la semaine et chacun des huit Groupements a son jour, excepté le grand marché de Mbouda qui se tient deux fois par semaine. Aussi, au niveau des différents Groupement de la localité de Mbouda, il ya des cartes de développement que les planteurs reversent à la commune, et ceci varie entre 1000F et 5000FCFA par rapport à la taille du verger, ainsi que des diverses cotisations versées pour la construction de certaines œuvres à usage communautaire (écoles, hôpital, stades, salles communautaires...)²²⁶. L'avocat a beaucoup contribué dans le domaine sportif dans la localité de Mbouda, ceci à travers les recettes que cette population fait au stade lors des matchs du club phare de la localité : Bamboutos Foot Ball club de Mbouda. En effet, lorsque ce club joue au stade de Mbouda, il draine des foules. Tous les paysans s'y retrouvent et payent des tickets d'entrée avec une partie des revenus de leurs avocats et ceci rapporte des devises au club. Par ailleurs, l'avocat culture ne rapporte pas seulement de devise aux citoyens de Mbouda, mais aussi aux citoyens des grandes villes de la métropole.

²²⁵Entretien avec J. M. Moffo, 54 ans. Chef de service technique de l'aménagement et du développement urbain à la Commune de Mbouda, Mbouda, le 1^{er} avril 2016.

²²⁶ M. Meguia, 34ans, producteurs d'avocat à Bamougong, Bamougong, entretien du 30 mars 2016.

b) L'apport des devises aux citadins

Au marché 8eme de Yaoundé par exemple, plusieurs personnes trouvent leur compte grâce à ce produit. On a beaucoup d'activités autour de cette denrée qui rapportent de devise : l'activité de déchargement, de grossiste, de revendeur et de détaillant qui, donnent de devise à ceux qui les exercent, les éloignant ainsi du chômage. En effet, dans les grandes métropoles du pays, il ya une multiplication des points de vente d'avocat. Ce fruit est vendus partout ; dans les marchés, les rues, les boutiques, les carrefours, devant les boulangeries, les quartiers et est très prisé. On l'achète comme les bouts de pain, surtout lorsque le commerçant dit au client qu'il vent l'avocat de Mbouda. Connaissant sa qualité tout le monde en raffole. S'agissant des prix, un avocat coûte entre 50F pour le plus petit et 400F voire 500F pour le plus gros fruit sur les marchés de Yaoundé et de Douala. Parlant toujours de l'avocat comme apport de « devise », nous pouvons dire qu'en plus de la consommation et de la vente directe des avocats, nous avons la transformation locale des avocats en huile d'avocat qui est très prisé sur le marché. Cette huile est utilisée comme lait corporel et pour les cheveux, ainsi que pour les problèmes de peau.

3- Les revenus des négociants, des collecteurs des produits et des détaillants

Les revenus à ce niveau sont incontestables du fait que chacun y trouve son compte. Les retombés économiques de l'avocat culture de Mbouda ne profitent pas seulement au producteurs, elles profitent également à tout le maillon qui s'occupe de son transite vers le consommateur. Il s'agit être autre des négociants, encore appelés « appacheurs », collecteurs des fruits, des grossistes, des détaillants, ainsi que tout ceux qui font dans cette activité. C'est ce que nous confirme une détaillante lorsqu'elle affirme ceci :

L'avocat est considère comme un facteur de développement parce que nous parvenons à gagner notre pains quotidien grâce à ce produit en exerçant l'activité de détaillante car par jour on ne peut pas manquer 3000F comme

bénéfice. Nous ne vendons que les avocats qui viennent de Mbouda parce que ce sont les meilleurs avocats. Alors, nous pouvons gérer notre quotidien sans problème, faire nos tontines journalières qui s'élèvent à 500F, nourrir nos enfants et payer leurs frais scolaires. Aussi, nous parvenons à payer notre loyer à la fin du mois. Je me suis même acheté un lopin de terre à Yaoundé toujours grâce à l'argent issu de la vente des avocats. Cela nous donne l'argent de sorte que nous demandons à Dieu de protéger les producteurs afin qu'ils produisent toujours en abondance pour nous ravitailler ici à Yaoundé²²⁷.

Au regard de la description, que donne cette détaillante du marché 8eme de Yaoundé, on remarque que la satisfaction de l'avocat culture se trouve partout, du fait qu'on sent vraiment l'engouement, la fierté et la détermination de cette dernier à pouvoir exercer cette activité qui lui procure des revenus escomptés.

4- Le désenclavement de Mbouda

La création et l'aménagement des pistes locales a toujours été un grand problème pour les seigneurs de la terre. L'avocat n'a pas trop contribué au désenclavement de la localité de Mbouda, car cette plante a été longtemps négligée par les pouvoirs publics de la localité et même par les producteurs qui la relayaient toujours au second rang, privilégiant ainsi les cultures de rente et les produits vivriers²²⁸. L'avocat est donc resté pendant longtemps la mascotte de la localité de Mbouda sans pour autant contribuer à grand chose pour son désenclavement. Cependant nous notons depuis 2010, la création et l'aménagement de quelques pistes rurales conduisant dans les vergers d'avocatier de Mbouda, contribuant ainsi au développement de la localité, car selon un adage populaire, là où la route passe, le développement suit. C'est le cas dans l'arrondissement de Mbouda où beaucoup de pistes sont envisagées

²²⁷Entretien avec P. Ngouegni, 41 ans, détaillante à l'entrée de la boulangerie Française, Yaoundé, le 23 aout 2015.

²²⁸ B. Tchinda Djoumessi, 43ans, Chef du bureau des affaires administratives et financières du MINADER des Bamboutos, Mbouda, le 29 mars 2016.

pour pallier à ce problème de route et parmi ces projets, d'autres sont en cours de réalisation. La plupart des pistes aménagées sont les pistes conduisant vers les vergers éloignés de la ville en vue de sortir les produits du champ et les ramener sur le marché. Nous avons le cas de la piste Nko'ong tsa'a - Meuzo'o qui conduit vers l'un des grands vergers de la localité²²⁹. Cette piste a été créée par les producteurs eux-mêmes en vue de faciliter le transport des produits agricoles vers les zones d'écoulement. C'est l'occasion pour nous ici de parler du projet de construction de l'industrie de transformation de l'avocat à Mbouda, annoncée depuis Mars 2014 par le MINEPAT. De ce fait, d'autres projets sont en cours de réalisation au niveau de Mbouda centre. En effet, lors de notre descente sur le terrain, les engins étaient déployés sur le terrain du garage municipal de Mbouda pour le terrasser en vue de la construction cette usine de transformation d'avocat de Mbouda. C'est un projet du MINEPAT, qui a lancé depuis 2015 un programme agropole qui est une opération d'appuis aux producteurs d'avocat des Bamboutos. C'est un projet très porteur pour la localité de Mbouda.

Au terme de ce chapitre dont l'objectif visé était de montrer la place qu'occupe l'avocat culture dans la localité de Mbouda, force est de constater que : l'avocat occupe une place prépondérante dans l'économie de cette région. Il n'est pas seulement la mascotte de Mbouda, mais il a joué un rôle non négligeable dans les mutations socio-économiques de cette partie du Cameroun. Mais alors, il faut souligner ici que cet arbre fruitier a plus contribué à développer l'individu, à rehausser son niveau de vie qu'aux mutations sociales et économiques dans l'arrondissement de Mbouda.

²²⁹ Entretien avec J.M Moffo, 54 ans, Chef service technique de l'aménagement et du développement urbain à la commune de Mbouda, le 25 juillet 2015.

CHAPITRE IV :

LES PROBLEMES ET LES PERSPECTIVES DE LA REDYNAMISATION DE L'AVOCATCULTURE A MBOUDA

L'instabilité et la chute des prix du café dans la région de Mbouda a contraint les planteurs à abandonner définitivement les plantations et se lancer progressivement dans une nouvelle voie de développement basée sur la production et la commercialisation de l'avocat. Mais cette culture va rencontrer aussi des problèmes multiformes. Quels sont ces problèmes ? Quelles sont les perspectives pouvant contribuer à redynamiser la culture de l'avocatier à Mbouda ?

I- LES PROBLÈMES

La région de Mbouda, très riche de par ses sols ; c'est une région essentiellement agricoles. Dans les années 1960, lorsque le Cameroun pose les bases d'une véritable économie, la localité de Mbouda voit l'émergence d'un arbre fruitier qui existait déjà depuis longtemps dans la localité: l'avocat, qui, à partir des années 1990 va suppléer la caféiculture dans la région. A partir de cette période, le café perd de plus en plus d'importance au profit de cette culture qui occupe actuellement une place prépondérante dans la région de Mbouda. L'essor de cet arbre fruitier est dû à la demande urbaine sans cesse croissante depuis 1960. Cependant, cette culture rencontre beaucoup de problèmes tant naturels qu'anthropiques. Un grand nombre de problèmes externes tels les problèmes liés à l'homme, aux animaux et les maladies peuvent nuire aux arbres et créer des problèmes de l'avocatier.

A- Les problèmes d'ordre naturel

Ce sont les problèmes inhérents à la production. Le département des Bamboutos est le premier bassin de production d'avocats au Cameroun, mais cette plante est sujette à beaucoup de problèmes. La volonté des producteurs à elle seule ne suffit pas pour satisfaire le marché de consommation. La production peut être bonne, mais il faut que le producteur parvienne à l'écouler sur le marché de distribution et de consommation sans difficultés, cela ne dépend pas uniquement de ce dernier, mais se justifie par l'observation de plusieurs manquements dans la production.

1- Quelques maladies inhérentes à cet arbre fruitier

L'avocatier à Mbouda connaît beaucoup de problèmes qui entravent sa production et par là sa compétitivité sur le marché national et international.

a) Le *Phytophthora cinnamomi*

Le champignon le plus dangereux pour l'avocatier est le *Phytophthora cinnamomi* encore appelé *Phytophthora Root*, qui entraîne la destruction des arbres dans toutes les régions de production. Le champignon se développe en présence d'humidité et de température élevée (27-30°C). C'est une maladie fongique qui est causée par la *cinnamomi*, champignon du sol *phytophthora*²³⁰, qui provient en dessous du niveau du sol. Ce champignon infecte les racines nourricières qui deviennent noires et cassantes. C'est un champignon des racines d'avocatier, très répandu en climat tropical humide. C'est son ennemi le plus redoutable, car, il provoque la pourriture des racines et la mort de l'arbre²³¹.

L'infection peut développer des chancres du tronc, qui apparaissent autour de la base du tronc ou à proximité de la zone infectée²³². Cette maladie est très contagieuse et n'est pas traitable. Ce pendant, il peut être contrôlé en coupant le

²³⁰ <http://www.problemesdel'avocatier.htm>, in style de vie à domicile, consulté le 29 janvier 2016.

²³¹ La Voix du Paysan n°186 de novembre 2006.

²³² J. Brun, *le chancre de l'avocatier par phytophthora cinnamomi*, RANDES fruits, mai 1975, vol 30, n°5, pp.339-344.

tissus infecté si elle est détectée à un stade précoce. On peut essayer de le traiter avec le Phosethyl d'aluminium²³³. Ce traitement si administré tôt permet de réduire l'ampleur de la maladie.

Photo n° 13 : Schéma d'un *Phytophthora cinnamomi* du tronc d'avocatier



Source : cliché T. Nguéméta Balatchi, le 19 septembre 2015.

L'image ci-dessus est celui d'un tronc d'avocatier malade. Cette maladie encore appelée "*le cancer de l'avocatier*", lorsqu'elle attaque un avocatier ronge son tronc en profondeur et le tue à petit feu de l'intérieur. Cette maladie attaque tous les arbres fruitiers, mais chez l'avocatier, elle est particulièrement grave.

b) Anthracnose ou pourriture des fruits d'avocat

C'est la maladie la plus importante des fruits au verger en zone tropicale humide. Elle n'épargne pas l'avocatier, elle se manifeste par des nécroses brun-noir sur les fruits. L'anthracnose peut provoquer des nécroses sur le limbe et faire chuter les feuilles

²³³ <http://www.problèmesdel'avocatier.htm>, in style de vie à domicile, consulté le 29 janvier 2016.

C'est une autre maladie fongique de l'avocatier causée par le champignon *colletotrichum gloesporoides*. Ce champignon infecte et commence à désintégrer les jeunes tiges d'avocatier, les feuilles, les fleurs et les fruits²³⁴. On observe l'apparition des tâches noires enfoncées sur les fruits infectés et qui se propagent rapidement dans la zone environnante. Il en résulte la formation d'un vert foncé ou violacé, tâches brunes sur les côtés inférieurs des feuilles et des tâches vert jaunâtre sur la face supérieure, suivie d'une croissance de poudre blanche ou grise. Le traitement de cette maladie est à la fois préventif et curatif.

Traitement préventif. Pour éviter le développement de ce champignon, il faut :

- choisir un terrain non infecté, sain, drainant bien, et si le terrain est infecté, il faut le désinfecter;
- ne planter que du matériel végétal sain,
- éviter les mouvements d'eau qui favorisent et disséminent la maladie,
- éviter la présence d'autres plantes qui peuvent héberger la maladie²³⁵.

Telles sont les précautions à prendre en début de création d'un verger d'avocatier.

Traitement curatif. La lutte curative est très difficile et n'est pas très rentable. Cependant, une application régulière de fongicides peut traiter efficacement la pourriture des fruits anthracoses et prévenir les problèmes de l'avocatier²³⁶. On recommande, pour le traitement en zone tropicale humide, une application tous les 15 à 20 jours pendant la période de croissance et de maturation des fruits, de fongicides à base de bouillies cupriques comme le kocide, les dithiocarbamates (mancozèbe, zinèbe) ou les benzimidazoles et

²³⁴ <http://www.problèmesdel'avocatier.htm>, in style de vie à domicile, consulté le 29 mars 2016.

²³⁵ Ibid.

²³⁶ Entretien avec F. Tazo, 53 ans, agriculteur à Bamendjin, Bamendjin, le 31 mars 2016.

méthylthiophanates²³⁷. Les maladies affectent fréquemment les avocatiers et peuvent devenir graves si elles ne sont pas traitées à temps.

c) Avocat trainées noires

Cette maladie est caractérisée par des stries noires sur le tronc et les jeunes branches de l'avocatier, le jaunissement des feuilles et une faible productivité des fruits. Il peut causer des lésions et provoquer de graves problèmes de cet arbre fruitier. Ce problème peut être résolu par une bonne irrigation et la fumigation du sol peut aussi être une mesure efficace pour prévenir la maladie.

d) Sunblotch

C'est une maladie virale de l'avocatier causée par le viroïde sunblotch avocat qui est un virus²³⁸. Elle se manifeste par l'apparition des stries de couleur ou de tâches sur l'écorce et les fruits. Les feuilles peuvent développer des marbrures blanches ou jaunes. Cette maladie se propage généralement par les semences infectées. Il est nécessaire d'utiliser des noyaux d'avocat qui, à partir des sources de propagation, sont certifiés exempts de sunblotch. Une autre maladie qui freine le développement de l'avocat culture à Mbouda est le *Cercospora purpurea*.

e) Le *Cercospora purpurea*

C'est un champignon parasite des feuilles et des fruits. Les dégâts qu'il produit rendent le fruit inexportable. Le traitement par fongicides est efficace.

f) Le Gui d'Afrique

On note aussi comme maladie liée à l'avocatier : le Gui d'Afrique communément appelé en langue "ngombalé"²³⁹, "ntsahla'ah"²⁴⁰, tel un parasite

²³⁷ Ce sont des substances phytosanitaires à usage de fongicide contre les mildious et les black-rot de certaines plantes.

²³⁸ <http://www.problèmesdel'avocatier>, in style de vie à domicile, consulté le 29 mars 2015.

²³⁹ Ngombalé : Langue vernaculaire Mbouda qui se comprend par presque tous les groupements de la localité.

qui suce le sang. C'est la maladie de l'avocatier la plus répandue et la plus redoutable dans les Bamboutos en général et à Mbouda en particulier²⁴¹. Elle attaque principalement le feuillage de l'avocatier et progressivement attaque les autres parties de l'arbre, en l'occurrence les fruits, le tronc et contribue au dessèchement des feuilles et des branches, puis du tronc de l'arbre. Ce problème a été reporté par la quasi-totalité des avocatculteurs de Mbouda. Ce sont les pépins d'un arbre d'origine inconnue venant des excréments d'un oiseau rare dans la région. Il les dépose sur les branches de l'avocatier et ça prend racine, se développe très rapidement et donne des feuilles plus larges et plus envahissantes. C'est ce que nous affirme un producteur en ces termes :

C'est une contamination dû aux excréments d'un oiseau déposé sur les branches des avocatiers. Ces excréments contiennent des pépins d'une origine inconnue qui prennent leurs racines sur l'arbre et deviennent un véritable parasite sur cet arbre. Ses feuilles et branches se développent plus vite que ceux de l'avocatier et se posent comme un véritable concurrent qui à la longue changent la qualité des fruits et donnent les graines dans la chair, qui devient difficile à consommer, entraînent la baisse de la production, détruisent à la longue l'arbre. Il faut aussi noter que ce « ntsahla'ah » n'attaque que les avocatiers qui produisent les bons avocats. L'avocatier « l'eau l'eau », n'a pas de problème avec ce parasite. Il est en train de tuer tous nos bons avocatiers²⁴².

Il faut noter que ce parasite est la véritable bête noire des avocatculteurs dans l'arrondissement de Mbouda. Certains déclarent avoir même déjà attrapé l'oiseau responsable de ce parasite, amené au laboratoire pour faire des analyses de ses excréments afin de voir de quel arbre il s'agit, question de voir quel traitement administrer à l'avocatier atteint de cette maladie, pour tuer le mal à la racine, mais, sans succès. Les recherches sont en cours dans cette région du pays afin de découvrir ce qui, cherche à détruire leur identité remarquable et d'en trouver les solutions.

²⁴⁰ *Ntsahla'ah*, ce mot signifie parasite en langue "ngombalé".

²⁴¹ Entretien avec G. Dessap Yaro, 39 ans, commerçant d'avocat à Mbouda, Bamessingué/Toumaka, le 29 mars 20016.

²⁴² Entretien avec B. Tadounkeu, 83 ans, planteur à Bamessingué/Bamenkak, Toumaka, le 30 mars 2016.

Photo n° 14 : Gui d’Afrique sur une branche d’avocatier



Source : Armand Tchouala, Bangang, le 27 mars 2016.

La photo ci-dessus nous permet de voir que cet arbre se porte très bien sur l’avocatier, les feuilles se multiplient rapidement et deviennent plus touffues que la cime de l’avocatier. A la longue on ne remarque plus les feuilles de notre avocatier, car elles ont été englouties par les feuilles de ce parasite.

Il n’ya pas de traitement ni préventif ni curatif pour cette maladie. La seule solution est de grimper sur l’avocatier et couper la branche de Gui d’Afrique à sa racine, et une fois au sol, la brûler avec de l’essence. Ce parasite a fait développer un nouveau petit métier à Mbouda : le coupeur de « ntsah la’ah ». Il ya même des spécialistes du domaine, des professionnels car, il faut savoir comment se placer pour couper, comment couper de telle sorte que ça ne repousse plus sur l’arbre. Ce parasite si mal coupé, repousse à plusieurs endroits et sur plusieurs branches, envahissant ainsi l’arbre qui ne peut plus produire de bons fruits et à la longue ne produit même plus²⁴³. Ce problème est tellement récurrent à Mbouda que tous les avocatculteurs posent comme doléance vis-vis de la commune de chercher l’origine de ce parasite et de d’administrer un

²⁴³ Entretien avec G. Dessap Yaro, 39 ans, commerçant d’avocat à Mbouda, Toumaka, le 30 mars 2016.

traitement durable afin de sauver l'avocatier qui est la « mascotte » de leur localité.

Une autre maladie répandue au Maroc est causée par le Scaber²⁴⁴ ou gale (*Sphacelomia perseae*). Elle attaque les feuilles, les jeunes rameaux et les fruits. D'autres maladies ont été reportées: les pourridiés causés par *Armillaria mellea*, le *Verticillium albo atrum*, champignon du sol, le *Botrytis cinerea*²⁴⁵.

Nous pouvons tirer la conclusion selon laquelle toutes les parties de l'avocatier sont susceptibles d'être infectées, de ce fait, le traitement phytosanitaire régulier est important afin d'éviter ses nombreuses maladies. En outre, l'avocatier peut être aussi la proie des dommages par le soleil ou la gelée, ou l'infestation par les insectes, les acariens et les limaces, ainsi que les maladies nutritionnelles. Par conséquent, il est très important de connaître les multiples problèmes de cet arbre qu'est l'avocatier avant de se lancer dans sa culture.

2- Les problèmes liés à la production

Ce sont les contraintes naturelles qui se présentent comme un frein à l'éclosion de la production de l'avocatier dans la localité de Mbouda.

a) Les changements climatiques

L'instabilité climatique que l'on vit dans le monde et particulièrement en Afrique sub-saharienne depuis quelque décennie est un frein majeur au développement de l'agriculture, car elle a bouleversé la division climatique liée à chaque région. Ce phénomène est la conséquence de la destruction de la couche d'ozone provoquée par la satisfaction des différents besoins de l'homme. Depuis le XIX^{ème} siècle, l'homme a considérablement accru la quantité de gaz à effet de serre présent dans l'atmosphère : entre 1970 et 2007, les émissions

²⁴⁴ Espèce de champignon botanique de nom scientifique *Leccinum scabrum*.

²⁴⁵ <http://www.problèmes> de l'avocatier.htm, in style de vie à domicile, consulté le 29 mars 2016.

globales de gaz à effet de serre ont augmenté de 70%²⁴⁶. L'une des conséquences directes du réchauffement climatique au niveau local réside dans son impact dans le domaine agricole. En effet, la crise des ressources alimentaires se manifeste par la chute de la production agricole, pouvant provoquer de graves crises alimentaires, sources de conflits et de migrations²⁴⁷. Ces perturbations qui perdurent touchent le Cameroun jusqu'à l'arrière pays comme Mbouda. Ces changements ont profondément affectés l'agriculture en général et l'avocat culture en particulier. C'est ce qui justifie les propos d'une cultivatrice de la localité :

L'avocat ne produit même plus au village comme avant. On n'en trouve plus assez pour consommer et nourrir les porcs. Seuls quelques chanceux ont les plants d'avocatiers que produisent encore bien. Le temps de l'avocat qui se versait partout est passé. Je me dis que c'est à cause du climat qui a beaucoup changé, les saisons sèches sont plus longues et plus rudes et les pluies sont très violentes. Ce qui fait que un avocatier peut avoir grande et belle inflorescence, mais seuls quelques fruits apparaissent à la production ; et même, les fruits qui sont produits ne restent pas sur l'arbre jusqu'à la maturité. Certains pourrissent et tombent sous l'effet de la forte chaleur et d'autres sous l'effet des fortes pluies. Même le calendrier agricole écrit en langue "ngombale", qui est la langue locale et qui servait autrefois de se repère a presque perdu sa valeur²⁴⁸.

Dans la Région de l'Ouest en général, la saison sèche va de Novembre à Mars et la saison pluvieuse de Mars à Novembre et on observe les premières pluies vers le 15 Mars. Tel est toujours le cas actuellement, mais après le 15 Mars, la pluie disparaît au moins pour trois semaines, mettant ainsi en péril les semences et les arbres fruitiers ayant fleuri. La saison des pluies commence désormais en Mai pour s'achever en Octobre²⁴⁹. Les changements climatiques seraient donc pour beaucoup dans la perte de vitesse de la production de l'avocat à Mbouda, dont les 10 dernières années affichent une baisse considérable.

²⁴⁶ Rapport du Ministère français de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, novembre 2008, pp.1-2.

²⁴⁷ Ibid.

²⁴⁸ Entretien avec M. Koueté, 75 ans, cultivatrice à Bamessingué/Bafemgha, Yaoundé, le 25 juillet 2015.

²⁴⁹ Ibid.

b) La rareté des terres arabes

Il paraît paradoxal de présenter la rareté des terres comme un frein à l'agriculture à Mbouda, et pourtant, le département des Bamboutos en général, et l'arrondissement de Mbouda en particulier possède un terrain très aigü, ce qui fait qu'il y ait un manque criard de terres cultivables. Avec ses 437km² de superficie, Mbouda apparait comme un arrondissement très réduit au vu de sa population nombreuse, et ce trop plein de sa population serait à l'origine de cette rareté des terres. En effet, la densité de la population augmente chaque année alors que l'espace vital demeure statique. La grande partie des terres sont utilisées pour l'habitat et la construction de la ville, d'autant plus qu'il est le chef lieu du département des Bamboutos. Aussi, presque toutes les terres arabes sont mises en valeur au service de l'agriculture vivrière. Le problème de terres se pose ici avec acuité, comme partout ailleurs dans la région de l'Ouest du pays. C'est dans ce sens que Gabriel Kwekap disait que :

Il est grand temps d'étendre le verger d'avocatier à Mbouda, mais alors, le département des Bamboutos en général et l'arrondissement de Mbouda en particulier a un manque d'espaces cultivables. Mbouda n'a plus de terrains disponibles pour étendre ses vergers, et c'est la raison pour laquelle les élites de la localité et certains exploitants agricoles (grands comme petits) sont obligés d'acheter les terres, certains optent pour la location et l'exploitation des « terres vides », dans d'autres arrondissements (Bamendjin), et voire même d'autres départements comme le Noun notamment Fouban et Foubot environnants pour créer des champs d'avocatiers²⁵⁰.

Et c'est ce que nous confirme aussi un de nos informateur qui a préféré garder l'anonymat lorsqu'il dit qu'il ya à Mbouda un manque de terres pour faire les vergers importants. Nous pouvons comprendre à travers ces fils de la localité qu'il ya une volonté d'étendre le verger d'avocatier à Mbouda, mais ce problème de terres arabes est un grand handicap. En effet, cette rareté criarde des terres en général et des terres arabes en particuliers s'illustre par les multiples litiges fonciers que l'on rencontre à Mbouda, ainsi que les réclamations des parcelles de terrain suite à la succession. Ces deux problèmes sont les plus récurrents au tribunal coutumier des chefferies de Groupements et

²⁵⁰ Entretien avec G. Kwekap, 55ans, chef de section Départemental d'appui aux projets et aux investisseurs du MINADER/Bamboutos, Mbouda, le du 29 mars 2016.

au tribunal de grande instance de Mbouda. Certains vont même jusqu'à commettre des crimes pour des problèmes de terres. Ainsi, il est difficile d'entreprendre ici une production agricole extensive et mécanisée, les rares espaces cultivables n'étant pas accessibles à tous.

B- Les problèmes anthropiques

Dans cette partie de notre travail, nous évoquerons l'ensemble des problèmes inhérents à l'homme, c'est-à-dire les problèmes qui sont créés par l'homme lui-même et indépendamment de la nature. Ainsi, nous parlerons des problèmes liés aux pouvoirs publics, d'une part et d'autre part des problèmes liés au producteur lui-même.

1- Les problèmes liés aux pouvoirs publics

a) Le manque d'ingénieurs agronomes pour un meilleur encadrement des agriculteurs.

Toute production agricole devrait se faire avec l'intervention des spécialistes du domaine. Mais, nous constatons que la quasi-totalité des avocatculteurs de Mbouda sont des hommes et des femmes n'ayant suivi aucune formation en agronomie. Ils le font en véritables novices et ça réussit souvent. Et pourtant il était nécessaire pour eux de suivre une formation préliminaire avant de se lancer dans ce domaine²⁵¹. En effet les producteurs doivent être sensibilisés sur les différentes méthodes et techniques culturales, ainsi que sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Il en est de même des plantes sélectionnées et greffées qui nécessitent d'être bien expliquées aux concernés que sont les producteurs par les ingénieurs agronomes qualifiés.

Les méthodes et techniques culturales de l'avocat à Mbouda sont très peu performantes et chaque agriculteur se bat avec les moyens qu'il trouve à sa

²⁵¹ Entretien avec G. Kwekap, 55ans, chef de section départementale d'appui aux projets et aux investisseurs au MINADER/Bamboutos, Mbouda, le 29 mars 2016.

disposition. Ces moyens sont souvent moins appropriés. Dans la région de Mbouda qui est notre zone d'étude, on dénombre très peu d'ingénieurs agronomes qualifiés, il ya des secteurs dans lesquels un seul ingénieur se charge d'encadrer plus de 100 paysans sur les méthodes culturales de cette culture²⁵². Ainsi, l'État envoie peu de techniciens sur le terrain pour une population nombreuse. Et même, ces ingénieurs envoyés sur le terrain n'ont pas une maîtrise parfaite du savoir-faire, du simple fait que chacun d'eux n'arrive pas à mieux prodiguer des conseils adéquats aux agriculteurs. Ce qui rend la production faible malgré toutes les disponibilités naturelles. Pourtant la ville va grandissante au Cameroun et il faut satisfaire ses besoins. Ce phénomène amène chaque agriculteur désirant évoluer dans cette culture à faire ses propres recherches pour en savoir plus, car comme le disait monsieur Tazo François lors de notre descente sur le terrain :

Le personnel même de la délégation de l agriculture en apprend beaucoup dans mon verger. Je suis un auto-dictat ; j'ai fait beaucoup de recherches sur la toile pour mieux connaître cette plante, ses méthodes culturales, ses exigences. Grâce à mes recherches très poussées sur cette plante, je peux me proclamer comme spécialiste de ce domaine, même si beaucoup reste à apprendre²⁵³.

Au vu de ces propos, on s'en rend compte de la nécessité pour l'Etat de former le plus d'ingénieurs agronomes, les envoyer sur le terrain afin qu'ils puissent soutenir, entretenir, encadrer et conseiller les producteurs d'avocat à Mbouda pour une productivité plus rentable et plus compétitive sur le marché national et international. Les ingénieurs doivent être des hommes de terrain et éviter la bureaucratie. Un autre problème est celui du manque de financement par l'État.

b) L'absence de financement

Nos recherches sur le terrain nous ont permis de comprendre que l'avocat culture, contrairement à ce que l'on pense demande beaucoup de soin, un très

²⁵²Entretien avec J.M. Moffo, 54ans, Chef de service technique de l'aménagement et du développement urbain à la mairie de Mbouda, Mbouda, le 29 juillet 2015.

²⁵³ Entretien avec F. Tazo, 53 ans, agriculteur à Bamendjin, Bamendjin, le 31 mars 2016.

grand suivi et de capitaux. Ces capitaux sont des plantes sélectionnées et greffés, des intrants et des outillages de bonne qualité et de quantité suffisante. Mais alors, les agriculteurs ne bénéficient de rien de tout ceci de la part du gouvernement, afin de les accompagner dans leur secteur d'activité, et c'est dans ce sens qu'il faut comprendre Frédéric Tamalehe, lorsqu'il déclare ceci :

Les pouvoirs publics ne fournissent aucun effort pour encourager les agriculteurs en général et en particulier ceux qui produisent l'avocat. On assiste depuis quelques années à la création des banques et micro-finances agricoles qui peuvent accorder des crédits aux agriculteurs, mais ils posent trop de conditions, ce qui fait qu'il devient difficile d'obtenir un crédit agricole. Nous producteurs, nous sommes très négligés et abandonnés par l'Etat²⁵⁴.

Cet agriculteur s'exprime comme un porte parole des agriculteurs, il exprime le mécontentement de ces derniers qui ont besoin du soutien du gouvernement pour rendre leur avocat plus compétitif sur le marché national et international. Il faut dire que lors des comices agropastoraux, l'Etat a souvent primé les agriculteurs lors des comices agropastorales, ce qui est une bonne initiative mais cela ne suffit pas ; il devrait plus penser à les financer, en leur donnant les mesures d'accompagnement et les intrants afin d'améliorer leurs conditions de vie et ainsi que la production. Par ailleurs, Monsieur Martial Meguia, lors de notre entretien déclare ceci : "l'Etat doit primer les agriculteurs au champs et non lors des comices, car n'importe qui peut acheter les meilleurs produits sur le marché et aller au comice remporter les meilleurs prix et pourtant, il ne sait même pas dans quel champs il a été produit"²⁵⁵. Ainsi, l'Etat par le truchement de son Ministre de l'agriculture devrait de temps en temps organiser les descentes sur le terrain afin de visiter les vergers avant d'octroyer les financements. Ce producteur décrit aussi le problème des agriculteurs malhonnêtes, qui après avoir pris les financements auprès de l'Etat, soit l'orientent dans des domaines autres que celui initialement prévu²⁵⁶ et déposent

²⁵⁴ Entretien avec F. Tamalehe, 75 ans, producteur d'avocat à Bamesso, Mbouda, le 25 juillet 2015.

²⁵⁵ Entretien avec M. Meguia, 34 ans, agriculteur à Bamougong, Yaoundé, le 30 juillet 2015.

²⁵⁶ Il s'agit des faux agriculteurs qui réussissent à obtenir le financement de l'Etat pour produire par exemple l'avocat et partent plutôt produire les tomates, faussant ainsi les calculs de l'Etat qui voulait à cette période préciser développer le secteur avocat.

quelques mois plus tard leur acte de décès créant ainsi des déficits à l'Etat qui fait ses estimations avant d'octroyer un financement.

2-Les problèmes liés à la commercialisation

Le secteur de la commercialisation de l'avocat à Mbouda souffre de beaucoup de maux qui se posent comme des freins son développement

a) Le problème de conservation et les pertes post-récolte

C'est un obstacle majeur à la commercialisation de l'avocat de Mbouda. En effet, l'avocat est une denrée extrêmement périssable. Fruit climatérique comme nous l'avons signalé dans notre chapitre II, l'avocat ne mûrit qu'une fois cueilli. Un avocat dès qu'il est cueilli fait au trop deux à trois jours pour mûrir, et dans un sac, il mûrit encore plus rapidement et son processus de murissement est irréversible. L'avocat ne se consomme que mûr ou tendre, et une fois tendre s'il n'est pas consommé le processus de pourrissement est engrangé. Ce qui rend difficile l'exportation de l'avocat sur de longue distance. Et comme nous le disait un commerçant d'avocat au marché de Bamenkombo, "l'avocat fait partie des vivres frais et ils sont très délicats"²⁵⁷. On peut bien savoir combien de jours on a pour le transiter jusqu'au consommateur, mais, les imprévus de la route²⁵⁸ et les intempéries de la nature (soleil par exemple), causent beaucoup de préjudices, d'où la perte soit d'une partie de la marchandise, soit de la totalité. On parle des difficultés liées à l'exportation de l'avocat et c'est dans ce sens qu'il faut comprendre Monsieur Kwekap lorsqu'il déclare ceci : " nous ne disposons pas encore de camions frigorifiés pour le transport de l'avocat "²⁵⁹.

S'agissant des pertes post-récolte, il faut dire que la localité de Mbouda connaît une perte énorme de sa production d'avocat annuelle. En effet, il perd

²⁵⁷ Entretien avec J. Soctouo, 55 ans, commerçante d'avocat, Bamessingué, Toumaka, le 30 mars 2016.

²⁵⁸ Ces imprévus peuvent être les tracasseries policières et les pannes de route qui font durer le voyage plus longtemps que prévu entraînant ainsi le pourrissement de la marchandise.

²⁵⁹ G. Kwekap, 55 ans, chef de section départementale d'appui aux projets et aux investisseurs au MINADER/Bamboutos, Mbouda, le 29 mars 2016.

chaque année près de 30% de sa récolte. Ces pertes post-récolte sont les fruits de mauvaise qualité non consommables, les petits fruits et les fruits cassés lors de la récolte en arrivant au sol, qui restent au champ et pourrissent, causant ainsi un manque à gagner important à l'agriculteur qui produit pour s'enrichir.

b) La concurrence déloyale avec l'avocat de Foubot

Mbouda est, nous l'avons déjà dit, un bassin historique de production d'avocat au Cameroun, on parle partout de l'avocat Mbouda, on identifie même le Mbouda sur la scène nationale à l'avocat et ce n'est que l'arbre qui cache la forêt²⁶⁰, car, depuis quelques décennies, ce fruit est confronté à une sérieuse concurrence de l'avocat produit dans les autres localités, en l'occurrence Foubot qui possède les plus grands vergers d'avocat du pays. Cette localité a développé des vergers essentiellement industriels et produit l'avocat en grande quantité qui fait ombrage à l'avocat de Mbouda sur les marchés des grandes métropoles du pays. En clair, ce n'est que le nom "avocat Mbouda" qui est resté dans les consciences, il a été longtemps supplanté par l'avocat venant de Foubot et ne peut désormais pas faire le poids sur le marché, à moins que des solutions ne soient trouvées pour relancer l'avocat Mbouda. Il est temps de penser à améliorer la qualité et la quantité des avocats de Mbouda²⁶¹. Ceci ne passe que par le renouvellement du verger d'avocatier, l'introduction des plantes greffées et sélectionnées.

3- Les problèmes liés au producteur

Ce sont les problèmes qui entravent la production de l'avocat et qui sont d'ordre anthropique.

a) Les feux de brousse et la technique de l'écobuage.

Les feux de brousse sont un ennemi juré de l'avocatier. Lorsque le feu chauffe seulement les feuilles d'un côté d'un avocatier, ceux-ci fanent et sèchent

²⁶⁰ Ibid.

²⁶¹ Ibid.

d'abord et le processus de la mort de l'arbre est entamé ; ensuite les branches sèchent aussi, et quelques années plus tard, c'est le tronc qui sèche. Ainsi, le feu de brousse lorsqu'il est violent peut décimer tout un verger d'avocatier et c'est pour cela qu'on conseille de toujours désherber son verger, de peur que les feux de brousse en brûlant les herbes ne chauffent les feuilles de l'avocatier²⁶². Plusieurs producteurs d'avocat témoignent avoir perdu leur verger à cause des feux de brousse. Il en est de même pour la technique de l'écobuage²⁶³, qui est une technique culturale très rependue en pays Bamiléké. Cette pratique est très régulière dans cette partie du pays et consiste à réunir les herbes et les troncs d'arbres obtenus après le sarclage et le nettoyage de la plantation dans plusieurs coins du champ, y ajouter la terre et mettre le feu²⁶⁴. Ceci permet non seulement de créer les espaces pour les semences, mais aussi pour accroître la productivité du champ, car, on obtient des produits de qualité de ces endroits du champ. Le feu peu durer plus d'une semaine et brûler petit à petit mais c'est un feu très virulent qui, seules sa chaleur et sa fumée abiment les feuilles des arbres fruitiers. L'avocatier étant très sensible aux feux, cette technique a contribué en beaucoup dans le dessèchement de la majorité des plants d'avocatiers de la localité, et ceci au grand désagrément des producteurs qui ne savent rien en ce qui concerne les méthodes culturales de l'avocatier. C'est ce qui nous amène à parler de l'analphabétisme des avocatculteurs et du manque d'entretien des plants. De plus, on note l'utilisation des méthodes culturales purement traditionnelles.

b) Les méthodes culturales essentiellement traditionnelles

Les méthodes techniques et culturales constituent un frein majeur à la production de l'avocat à Mbouda. Ces difficultés culturales ne sont que le reflet de la réalité nationale, car, depuis 1960, le secteur agricole au Cameroun est

²⁶² Entretien avec F. Tazo, 53 ans, agriculteur à Bamendjin, Bamendjin, le 31 mars 2016.

²⁶³ . N. Ngapgué, " le maraîchage et le vivrier marchand comme solution à la crise caféière dans la région de Foubot", Thèse de Doctorat de 3^e Cycle, Université de Dschang, 2007, 597p.

²⁶⁴ Ibid.

encore plongé dans l'engrenage des méthodes et techniques culturelles archaïques²⁶⁵ ; c'est-à-dire avec l'utilisation des engrais organiques et les semences non sélectionnées. Ceci s'explique par le fait que les méthodes modernes qui impliquent l'utilisation des semences sélectionnées, des intrants agricoles, ne sont pas la portée de tous. L'analphabétisme est aussi cause des faibles rendements agricoles.

c) L'analphabétisme des avocatculteurs et le manque d'entretien des plants

En Afrique, d'une manière générale, le travail de la terre a toujours été réservé aux illettrés de la société. Et, la population rurale de Mbouda ne fait pas exception de cette règle ; le plus souvent, c'est lorsqu'on a été déçu dans tous les secteurs que l'on se rabat malgré soit dans l'agriculture. L'analphabétisme criard qu'on observe dans le secteur de la production de l'avocat à Mbouda (hommes comme femme, ne sachant parfois ni lire, ni écrire), constitue un réel frein à sa production. C'est ce handicap qui fait à ce que les méthodes et techniques culturelles archaïques et désuètes de l'avocatier perdurent à Mbouda, le non utilisation des plants sélectionnées et greffés, l'ignorance sur les différentes variétés d'avocats qui existent et les variétés même adaptées aux sols de Mbouda et avec lesquelles on peut penser un véritable développement dans la localité de Mbouda²⁶⁶. L'avocat Mbouda est encore très locale seul quelque producteurs s'intéressent aux variétés améliorés et aux plants greffés. Tous ceux qui ont un plant d'avocatier dans leur plantation s'attendent à ce qu'il produise et leur rapporte de l'argent, mais personne n'ose chercher des méthodes pour l'amélioration de son verger. Le problème ici réside dans le manque d'information sur les plants greffés, la rareté et surtout la cherté de ces nouveaux plants d'avocaters dit sélectionnés. Un plant d'avocatier sélectionné coûte entre

²⁶⁵ Le taux de pratique de l'agriculture au Cameroun depuis 1960 n'a pas beaucoup évolué, les méthodes culturelles non plus. Malgré tout ce qui a été fait jusqu'ici pour booster ce secteur, il n'a pas encore pris sa vitesse de croisière.

²⁶⁶ Entretien avec F. Tazo, 53 ans, agriculteur à Bamendjin, Bamendjin, le 31 mars 2016.

1500 et 2000FCFA sur le marché à Mbouda, ce qui n'est pas à la portée de tous les paysans. Ce qui nous amène à parler des perspectives de redynamisation de l'avocat culture à Mbouda.

II- LES PERSPECTIVES ET REDYNAMISATION DE L'AVOCAT CULTURE

Plusieurs facteurs sous-tendent l'avocat culture de part leur importance et leur utilité. Ainsi, ces facteurs constituent des contraintes dont la non satisfaction donne lieu aux différents problèmes. Ces difficultés multidimensionnelles ont un impact sur cette culture. Pour cela, la prise en compte de tous ces problèmes qui freinent le développement de la localité de Mbouda en la culture de l'avocatier, permet de dégager une panoplie de solutions. Les Mbouda doivent dépasser le stade de la consommation pure et simple de l'avocat et voir leur développement à travers cette identité remarquable. Et ceci passe par l'industrialisation, qui commence par la production à grande échelle de l'avocat dans la localité.

A- Le renforcement des capacités techniques des populations locales

Il est question ici de créer à Mbouda un organisme qui réuni les planteurs d'avocatiers et au sein duquel ceux-ci peuvent exposer les problèmes qu'ils rencontrent dans leurs vergers, et être encadrés par des ingénieurs agronomes aguerris. Ces derniers doivent administrer une formation adéquate aux planteurs, centrée sur les méthodes et techniques culturales de l'avocatier, ainsi que sur l'utilisation des engrais et l'entretien des plants d'avocatier. En effet, si cette culture est pérenne à Mbouda depuis son introduction jusqu'aujourd'hui, c'est parce que ses populations ont mis à contribution des connaissances, qu'elles ont transmises de génération en génération, afin de la rendre plus durable. Nos recherches sur cet arbre fruitier nous font constater qu'avec la modernité, de nouvelles techniques nécessitent d'être pensées. L'avocat culture à Mbouda a

besoin des connaissances modernes et ces innovations au niveau des techniques culturelles ne sont possibles, que si les stratégies politiques en place dans la localité, sont harmonisées et renforcées par une politique de concertation.

B- L'association des méthodes modernes aux méthodes traditionnelles

Les méthodes culturelles traditionnelles ne sont pas à abandonner, mais, on a besoin des méthodes modernes pour optimiser la qualité et la quantité de produit qui contribuent au bien être des populations rurales et locales. Elles doivent être associées aux méthodes modernes afin de booster la productivité. Les méthodes culturelles traditionnelles consistent surtout à l'utilisation des engrais organiques (fumier ou compost). Les sols de Mbouda contiennent certes une forte teneur en matières organiques²⁶⁷, mais il s'agit des matières organiques peu évoluées à cause de l'hydromorphe. Il faut donc régulièrement les améliorer par le biais d'engrais organique²⁶⁸. Cet engrais organique peut être les déchets de cuisines ou les excréments d'animaux. On peut aussi fabriquer du compost à base du matériel végétal. On peut associer l'engrais organique à l'engrais chimique dont il est nécessaire de connaître avant l'utilisation la qualité, la quantité et les différentes périodes d'utilisation, car, il ya l'engrais de croissance, l'engrais de floraison, l'engrais de grossissement des fruits et l'engrais pour retarder la récolte²⁶⁹. Il peut s'agir aussi de former les agriculteurs de façon à ce qu'ils soient capables de s'organiser en groupe pour assurer la production et la vente de leurs produits.

C- La mise sur pied d'une coopérative

Les avocatculteurs doivent s'organiser dans des structures à l'échelle locale afin de trouver des solutions à leurs problèmes. Ces structures peuvent

²⁶⁷ L. Liessie, "L'agriculture camerounaise, culture de rente et culture vivrière : le cas de la province de l'Ouest Cameroun (1924-1994)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, p.49.

²⁶⁸ R. Njonou, "Les problèmes de l'agriculture au Cameroun : analyse et plan d'action", Thèse de Doctorat 3e cycle, Université de Bordeaux, 1982, p.45.

²⁶⁹ F. Tazo, agriculteur à Bamendjin, Bamendjin, entretien du 31 ars 2016.

être des coopératives, des GIC et tontines, au sein desquels ils vont défendre leurs intérêts. ces structures sont des espaces de réflexion des producteurs, qui en fonction des objectifs fixés par les membres se donnent des moyens de façon collective, soit pour la vente de leurs produits, soit pour trouver les plans et les intrants à un prix plus abordables, soit pour décider ensemble des variétés à vulgariser dans la région, ceci en fonction des conditions du marché. C'est ici de lieu pour ces agriculteurs de penser comment développer un vrai pôle de développement autour de l'avocat à Mbouda. L'avocat a provoqué des mutations à Mbouda, certes mais il est actuellement question de penser le développement de la localité avec cet arbre fruitier et ceci ne peut se faire que dans des Coopératives et GIC. Il n'ya pas encore des GIC regroupant des producteurs d'avocat à Mbouda. Les producteurs évoluent jusqu'ici en rang dispersé, chacun défendant sa propre cause. Mais nous remarquons dans la localité que quelques GIC de producteurs d'huile d'avocat²⁷⁰. Cette déclaration nous amène à comprendre que biens que l'avocat soit très important dans l'économie de Mbouda, ses producteurs n'ont pas encore eu le souci de défendre leur activité. En effet, ce n'est qu'avec l'annonce de la création de l'industrie de transformation d'avocat qu'on a vu à Mbouda l'organisation de plusieurs débats centrés sur l'avocat. Il est désormais grand temps de prendre de belles initiatives visant à améliorer la production de l'avocat à Mbouda, qui est le plus grand bassin de production d'avocat au Cameroun. L'objectif de ces associations est aussi de permettre la maîtrise des prix des produits sur le marché, d'écouler facilement les produits, en limitant les tracasseries dues au coût de manutention et de transport.

D- Le renouvellement et la multiplication des vergers d'avocats

L'avocat est encré dans la culture de l'homme Mbouda ; et comme le café, c'est plus une plante d'homme que de femme. Mais il se pose un réel

²⁷⁰ Entretien avec J.M. Moffo, 54ans, chef de service technique, de l'aménagement et du développement urbain de la Commune de Mbouda, le, 1^{er} Avril 2016.

problème : le verger est vieillissant et il est temps de le renouveler. Ces avocatiers qu'on trouve partout dans les plantations, dans les domiciles à Mbouda sont surtout sauvages, et si cette localité doit penser son développement avec cette denrée, elle doit tout simplement améliorer sa qualité et sa quantité afin d'être plus compétitif sur le marché national et international. La quasi-totalité des plants d'avocatiers que l'on trouve à Mbouda sont âgés entre 50 et 20 ans, ils sont vieux et on ne peut obtenir une production de qualité et de quantité. Certains ont été soit planter par l'homme, d'autres enterrés par les animaux (rats, hérisson, etc.), d'autres sont là parce qu'un passant aurait jeté un noyau dans un champ sur son passage. Quand cet arbre sauvage pousse, le propriétaire du champ vient juste l'encadrer pour qu'il grandisse normalement. C'est sur cet angle que nous devons comprendre Monsieur Kwekap lorsqu'il dit que l'avocat venant de Mbouda se trouve partout au Cameroun, sur tous les marchés, et l'expression "avocat Mbouda, avocat beurre, avocat sardine", sur toutes les lèvres, mais ce n'est que l'arbre qui cache la forêt, car le verger d'avocatiers est vieillissant à Mbouda. Il est temps que l'on renouvelle le verger²⁷¹. Il est question ici d'introduire les variétés améliorées dans la culture de l'avocatier, d'adopter les variétés sélectionnées et greffées. On peut maintenir certains plants locaux, mais couper la majorité et les greffer avec les variétés améliorées afin d'obtenir le pari qualité-quantité.

E- L'introduction et la vulgarisation des plantes sélectionnées

L'arrondissement de Batcham se pose comme le premier producteur d'avocat dans les Bamboutos du fait qu'il y ait beaucoup de vergers amélioré. Et pourtant en termes de plants local, ce sont les arrondissements de Babadjou, Galim et Mbouda qui viennent en tête. En effet, les élites de cet arrondissement ont très tôt compris qu'avec la variété locale on ne pouvait pas se développer, et aussi que face à la forte demande sur le marché, il fallait initier la mise en place

²⁷¹Entretien avec G. Kwekap, 55 ans, chef de section départemental d'appui aux projets et aux investisseurs au MINADER/Bamboutos, Mbouda, le 29 mars 2016.

d'un système de plants greffés, afin de multiplier par 10 la production d'ici quatre ans. Selon le Délégué Départemental : *"l'objectif recherché dans les plants greffés est non seulement d'améliorer le verger, mais aussi d'augmenter le nombre de plants, pour avoir une production concurrentielle, qui répond aux besoins des consommateurs"*²⁷². En effet, le système de plantes greffées permet d'améliorer la production en quantité et en qualité.

F- La formation des pépiniéristes

Il n'y a pas assez de plants d'avocatier améliorés à Mbouda, ceci du fait qu'il y ait un manque criard de greffons provenant de l'IRAD. Ceux qui veulent les plants améliorés n'en trouvent pas assez sur le marché. Il ya à Mbouda très peu de pépiniéristes, environ quatre pour tous les Bamboutos et certains agriculteurs sont obligés de faire recours aux pépiniéristes de Foubot pour avoir les plants. En effet, Mbouda étant le fief des avocats demande à ce qu'on forme ses propres pépiniéristes qui vont se charger de la multiplication des plants sélectionnés dans la localité. Ces pépiniéristes doivent privilégier les variétés qui peuvent mettre plus de temps pour mûrir comme la variété Nishikawa²⁷³, ainsi que les variétés Hass et Fuerte, qui sont le plus commercialisées sur le marché européen. Il faut aussi penser à multiplier les variétés qui ont une importante teneur en huile, qui puissent ravitailler une industrie de transformation d'avocat.

G- La vulgarisation de l'information sur les plantes sélectionnées

Les pouvoirs publics doivent faire une large diffusion des plantes sélectionnées et greffées, ainsi que sur ses méthodes culturales, auprès de la population de Mbouda. En effet, ces paysans ne se sont pas adonnés à ces nouvelles pratiques faute de connaissances. Il faut surtout leur expliquer le bien fondé, la nécessité de renouveler leur verger d'avocatier avec les greffés et

²⁷²Entretien avec F. Tiomo, Délégué départemental MINADER/Bamboutos, Mbouda, le 31 mars 2016.

²⁷³ Cette variété peut faire 15 jours après être cueilli avant de mûrir. Et par conséquent peut facilement être commercialisée vers l'international (vers l'Union Européenne par exemple).

sélectionnés. Cette action permettra d'améliorer la production de l'avocat à Mbouda, en qualité et en quantité. Ce n'est qu'à travers cette vulgarisation de l'information que Mbouda pourra regagner sa place du plus grand bassin de production d'avocat sur la scène nationale. Outre cette mesure, il faut penser aussi à baisser les prix des plants sélectionnés, afin de permettre à chaque planteur de pouvoir s'en acquérir. Cette amélioration de la production de l'avocat à Mbouda pourra permettre de penser à la création d'une industrie de transformation de ce fruit, afin de booster l'économie de la localité.

H- La création d'une industrie de transformation d'avocat à grande échelle

La production annuelle de l'avocat à Mbouda avoisine 300 000 tonnes. Elle est commercialisée dans les grandes métropoles du Cameroun et dans les pays de la sous-région. Mais, jusqu'ici, près de 30% de la récolte est perdu pendant le transport²⁷⁴ ; ceci est dû aux aléas et même aux difficultés du transport des zones enclavées vers les marchés urbains à partir desquels s'effectue la distribution, ainsi qu'aux pertes post-récolte. Et pourtant, l'avocat a des potentialités industrielles, il doit dépasser le stade de la consommation pure et simple ; le stade de l'usage locale et atteindre le stade de la transformation industrielle. C'est l'une des possibilités pour cette localité de sortir du sous-développement. En effet, pour l'aider à mieux valoriser ce potentiel, déjà fortement exporté vers la sous-région, le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire(MINEPAT) envisage construire une usine d'extraction d'huile d'avocat dans la commune de Mbouda²⁷⁵. La transformation de l'avocat vise à développer l'économie de locale et à aider les populations de cette localité à tirer meilleur profit des potentialités de leur région. Cette usine contribuera à réduire les pertes post-récoltes, tout en favorisant l'émergence d'un pôle de développement autour de l'avocat²⁷⁶.

²⁷⁴ F. Tiomo, Délégué Départemental du MINADER/Bamboutos, Mbouda, entretien du 25 mars 2016.

²⁷⁵ M. Fongang, une usine d'extraction d'huile d'avocat annoncée à Mbouda. Htm, consulté le 14 juillet 2016.

²⁷⁶ Ibid.

Ce projet va contribuer à la création d'emploi et ceci dans toute la chaîne de valeur ; notamment la production, la transformation et la commercialisation, réduisant ainsi le sous-emploi dans la localité de Mbouda. Et c'est dans ce sens que Eric Vincent Fomo dit que :

Avec le projet en cours de création d'une usine d'extraction de l'huile d'avocats dans la commune de Mbouda, les populations caressent déjà le rêve de voir cette filière devenir une source génératrice de croissance et pourvoyeuse d'emplois. Surtout que cette industrie de transformation permettra de récupérer les pertes post-récoltes, estimées à près de 30%, selon François Tiomo²⁷⁷.

Ainsi, cette industrie est bénéfique pour les populations de la localité à plus d'un titre. Elle pourra non seulement offrir les emplois aux jeunes de la localité, réduisant ainsi le taux de chômage, et aussi, harmoniser les prix d'avocat à Mbouda en toute saison.

Pour conclure ce chapitre, il ressort que Mbouda est le plus grand bassin de production d'avocat au Cameroun, mais ce secteur agricole rencontre de nombreuses difficultés sur le plan technique, économique et matériel qui constituent de nos jours une véritable entrave pour son éclosion. C'est pour cette raison que les populations locales ont déposé plusieurs doléances auprès du gouvernement pour chercher à trouver des solutions idoines à ces problèmes qui constituent un frein à la production compétitive de l'avocat dans cette localité. Par ailleurs, une esquisse de solution a été trouvée par le gouvernement avec le projet de création d'une industrie de transformation de l'avocat, annoncée par le MINEPAT, le 25 Mars 2015 lors d'un meeting du RDPC, cherchant ainsi à améliorer les rendements dans ce secteur. C'est un projet porteur d'espoir pour les populations locales, qui caressent déjà le rêve de voir leur avocat devenir un véritable moteur de développement.

²⁷⁷ E. V. Fomo, L'avocat a le vent en poupe, in Cameroun Tribune du 15 juillet 2015.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre étude portant sur le thème : "L'économie de l'avocat à Mbouda. (1960 à 2015)", où il est question d'analyser les mutations connues dans cette localité avec la production de l'avocatier depuis 1960, il ressort après une analyse que, Mbouda est incontestablement le plus grand bassin de production d'avocats au Cameroun du fait de ses données physiques très favorables à cette culture, de sa population qui y a adhéree, s'est appropriée, et a adopté cet arbre fruitier qui est considéré depuis des générations, par les autres comme l'identité remarquable de la localité de Mbouda.

Tout au long de notre travail, nous nous sommes focalisé sur l'importance que revêt l'avocatier, auprès des populations de cet arrondissement afin de voir la contribution de cette culture à l'économie de la localité. Nous avons orienté notre étude sur les conditions naturelles et humaines favorables à cette culture.

L'échantillonnage choisi est assez représentatif dans la mesure où les enquêtes menées nous ont permis d'obtenir l'essentiel de nos réponses. En effet, il importe de mentionner que nos données recueillies sur le terrain et l'interprétation de l'ensemble des résultats obtenus, font montre de la place au combien importante qu'occupe l'avocat dans la localité de Mbouda.

Par ailleurs, l'avocatier a toujours été négligé dans la localité et ne connaît une mutation profonde que dans les années 80 suite à la chute des prix de café. Cette hypothèse étant validée, il ne faut pas perdre de vu que la réussite de cette activité est non seulement liée à l'avantage des conditions naturelles très favorables à l'agriculture en général et à l'avocat culture en particulier, au dynamisme de sa population qui a su adopter et développer cette culture, l'accommoder à son environnement social et économique.

Bien plus, il faut noter les différentes mutations intervenues dans cette localité suite à la valorisation de cette activité. Nous pouvons citer le recul de l'analphabétisme, la réduction du chômage et de la pauvreté, le développement des petits métiers et bien d'autres.

A la question des savoir : quelle est la place de l'avocat dans l'économie de la localité de Mbouda ? Nous pouvons répondre que l'avocat occupe une place de choix dans cette partie du pays. S'agissant du bonheur de l'agriculteur, que la pratique de cette culture a permis d'améliorer l'habitat, la scolarisation de la jeunesse et surtout à lui octroyer l'autonomie financière.

En dépit de toutes ces mutations dues à cette culture, on ne saurait dire que cette culture apporte satisfaction complète à son producteur, car elle connaît de nombreuses difficultés en l'occurrence les problèmes liés à la production et ceux liés à la commercialisation. A cause de toutes ces difficultés, on ne saurait parler de l'épanouissement total des avocatculteurs. Des efforts restent à fournir dans l'organisation de la filière au niveau des groupements locaux et au niveau de l'arrondissement qui n'a pas jusqu'ici défini de façon claire un cadre légal de cette activité. La contribution de l'avocat à l'épanouissement socio-économique des populations de Mbouda met en évidence la nécessité d'un effort des pouvoirs publics afin de trouver des solutions aux principaux problèmes qui minent ce secteur d'activité.

En définitive, la production et la commercialisation de l'avocat dans la localité de Mbouda laisse entrevoir un certain nombre de problèmes. C'est ce qui justifie les multiples doléances des agriculteurs qui réclament que ce secteur soit redynamisé à travers la solution aux nombreuses maladies qui minent le verger création d'une industrie de transformation d'avocat. Ainsi, l'avocat culture de par son apport dans le processus de mutation socio-économique à Mbouda reste et demeure une filière à promouvoir, car il peut booster le développement dans cette partie du pays.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I – SOURCES PRIMAIRES

DOCUMENTS D'ARCHIVES

- ANY, JORC, Arrêté no 62-1726, Décembre 1962 portant création de deux communes mixtes dans le Département de Bamoutos, 15 Janvier.
- ANY, 3AC 575 Mission d'étude des cultures fruitières et maraîchères au Cameroun, 1955.
- ANY, JOCF du 09 Février 1955.
- APO, 1AC, 206/O, "Bamiléké (circonscription), agriculture, 1939".
- République du Cameroun, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

SOURCES ORALES

Nom et Prénom	Age	Fonction	Date et lieu de l'entretien
Dessap Jean	27 ans	Moto taximan	Toumaka, 30/03/2016.
Dessap Yaro Gérôme	39 ans	Commerçant	Mbouda, 30/03/ 2016.
Djouodjio Marguerite	80 ans	Cultivatrice	Mbouda, 29/03/ 2016.
Douonla Bernard	40 ans	Grimpeur	Mbouda, 25/03/ 2016.
Fotié André	44 ans	Commerçant d'avocat à Bafoussam	Mbouda, le 15 juillet 2016.
Kiampi Soop	80 ans	Producteur	Bamougong, 21/09/2015.
Konlack Maurice	54 ans	Ecrivain	Yaoundé, 18/07/ 2015.
Kouffeu Ngouéméta Arselle	48 ans	Commerçante	Toumaka, 30/03/2016.
Koungni Etienne	54 ans	Ingénieur Agronome	Mbouda, le 1 ^{er} avril 2016.
Kuété Marcelline	75 ans	Avocatcultrice	Yaoundé, 25/06/2015.
Kwekap Gabriel	55 ans	Chef de section départemental d'appui aux projets et aux investisseurs	Mbouda, 29/03/ 2016.

		MINADER/Bamboutos	
Lonkeng Zachée	52 ans	Infirmier	Yaoundé, 15/02/ 2016
Manfouo Etienne	58 ans	Comptable	Yaoundé, 15/03/2015
Mantho Angeline	58 ans	Avocatcultrice	Toumaka, 30/03/2016.
Mantho Thérèse	38 ans	Commerçante	Toumaka, 30/03/2016.
Meguia Martial	34 ans	Avocatculteur	Bamougong, 13/10/2015.
Moffo Jean Marie	54 ans	Chef de service technique de l'aménagement et du développement urbain à la Commune de Mbouda	Mbouda, 29/07/ 2015.
Moffo Paul	70 ans	Chef de 3 ^e degré à Mbouda	Mbouda, 29/07/ 2015.
Ngouégni Paulette	41 ans	Détaillante	Yaoundé, 23/08/2015.
Soctouo Jeanne	55 ans	Commerçante	Mbouda, 30/03/ 2016.
Segnou Bernard	46 ans	Directeur d'Ecole primaire publique	Mbouda, 20 février 2016.
Tadounkeu Lucas	84 ans	Avocatculteur	Toumaka, 30/03/2016.
Talompa	87 ans	Avocatculteur	Bamessingué, 16/08/2015.
Tamalehe François	75 ans	Avocatculteur	Bamesso, 25/03/ 2016.
Tazo François	53 ans	Avocatculteur	Bamendjin, 31/03/2016.
Tchinda Djoumessi Bertrand	43 ans	Chef du bureau des affaires administratives et financières MINADER/Bamboutos	Mbouda, 29/03/ 2016.
Tiomo François	53 ans	Délégué départemental MINADER/Mbouda	Mbouda, 31/03/ 2016.

II- SOURCES SECONDAIRES

A) OUVRAGES

- a) Beaud M., *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de Master et de Thèse de Doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La Découvert, 2006.
- b) Brun J., *Le chancre de l'avocatier par phytophthora cinnamomi*, *Rands fruits*, mai 1975, volume 30, n°5.
- c) Dongmo J. L., *le dynamisme Bamiléké(Cameroun), la maîtrise de l'espace agraire*, Vol.1, Yaoundé, CEPER, 1981.
- d) Etoga E.F., *Sur les chemins du développement : essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, CEPMAE, 1971.
- e) Febvre L., *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1953.

- f) Ki-Zerbo J., *Histoire générale de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.
- g) Mveng E., *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963, p.234.
- h) N'da P., *Méthodologie et guide de mémoire de recherche et de la thèse de Doctorat*, Paris, Harmattan, 2007.
- i) Obenga T., *La dissertation historique en Afrique*, Paris, Dakar les Nouvelles Editions Africaines /Présence Africaine, 1953.
- j) Pamplano G.R., "Santé par les aliments", collection : Nouveau style de vie, Chine, mai 2011.
- k) Segalen P., *les sols de l'Ouest Cameroun*, Yaoundé, IRACAM, 1979, p.329.
- l) Tardits C., *Le royaume Bamoun, chronologie, implantations, commerce et économie, diffusion du maïs et du manioc*, Paris, Armand colin, 1980.
- m) Tiotsop B., *Monographie Bamboutos*, Douala, Institut Panafricaine pour le Développement, 1967.

B- MEMOIRES ET THESES

1) Thèses

- 1) Ghomsi E., "Les Bamilékés du Cameroun, (Essai d'étude origines à 1920)", thèse de doctorat de 3^e cycle en Histoire, Université de Paris, 1972.
- 2) Ngapgué J.N., "Le vivrier marchand comme solution à la crise caféière dans la région de Foubot", Thèse de Doctorat 3^e cycle, Université de Dschang, 2007, 597p.
- 3) Njonou R., "Les problèmes de l'agriculture au Cameroun : analyse et plan d'action", Thèse de doctorat 3^e cycle, Université de Bordeaux, 1982, p.45.

- 4) Tchawa P., "Dynamique des paysans sur la retombée nationale des hauts plateaux de l'Ouest Cameroun", Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Yaoundé, 1991, p.80.

2) Mémoires

- Chouapine D., "Les cultures maraîchers et leur contribution aux mutations socio-économiques du Cameroun : cas de la région de FOUMBOT (1960-2013)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014, 143p.
- Fokou, "historique d'une ville récente : genèse et évolution de 1950-1964, Mémoire de Maitrise en Histoire", Université de Yaoundé, 1981, p.15
- Kenmogne G.A., "Production et commercialisation du Maïs dans la région de Bandjoun : Etude historique (1961-2010)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012, 197p.
- Liessie L., "L'Agriculture camerounaise entre "culture de rente" et "culture vivrière" : le cas de la province de l'Ouest-Cameroun (1924-1994)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.
- Meguia M., " L'institution communale dans la ville de Mbouda : 1054-2010", Mémoire de DIPESII en Histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2015.
- Moupou, M., "Organisation de l'occupation des sols en pays Bamoun. Contribution de l'imagerie satellitaire à l'étude de la dynamique des paysages", Thèse de Doctorat nouveau régime, Université d'Aix-Marseille II, 1991, p.245.
- Ndam I., "Crise caféière et recomposition spatio-économique dans l'Arrondissement de Foubot", mémoire de Maitrise en Géographie Rurale, Université de Yaoundé I, 2007, p.67.

- Ngouffo Sogang N. T., " La caféiculture et le développement coopératif dans les Bamboutos : 1930-1978 ", mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, Octobre 1991.
- Nyindié, "La Maïsiculture dans l'évolution socio-économique et culturelle chez les Tikar (1954-2000)", mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, 97p.
- Tanga, La région de Foubot : étude géographique", Mémoire de DES en Géographie rurale, Université de Yaoundé, 1974, p.70.
- Tchinda A., " l'approvisionnement dans la ville de Mbouda en eau : étude géographique", mémoire de DIPESII, ENS, UYI, 1998, P.13
- Tchinda P.D., "La CAPLABAM et la crise caféière : 1987-2000, étude historique", Mémoire de DIPES II, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2003.
- Tchouala A., "Groupes d'initiative commune et développement du vivrier marchand dans l'arrondissement de Batcham : cas de la culture des pommes de terre", Mémoire de DIPESII en Géographie, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2015.
- Tiokeng E., "La diplomatie traditionnelle dans les Bamboutos : 1946-1977", Mémoire de Maitrise, Université de Yaoundé, 1990.

III- ARTICLES' JOURNAUX ET RAPPORTS

A- Articles

- Dongmo J. L., "Importance relative des cultures vivrières et des cultures de rente à travers les plans de développement des Etats Africains : le cas du Cameroun", Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé, Vol I N° 2, juillet 1985.
- Forbin V., "un arbre qui produit du beurre : l'avocatier", in *Sciences et Voyages*, 07 février 1924, No 232.

- Rapport du Ministère français de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, novembre 2008.

B- Rapports

- A.C.R.M., plan de développement stratégique de la commune de Mbouda, 2002-2008.
- BUCREP, présentation des résultats définitifs du recensement 2005 au Cameroun, p.57.
- PNDP et GIC ADI, Plan communal développement de la commune Mbouda, mai 2011.

C- Journaux

- La Voix du Paysan (mensuel de l'entrepreneur rural), "l'avocat, un fruit qui embellit le teint et protège la peau", N°293, octobre 2015, p.18.
- Le journal Alter Eco (L'économie autrement), n° 42 du 10 au 23 juillet 2012, « Mbouda, terre d'avocats », un article de E.V. Fomo.
- Journal d'installation du chef de la communauté Bamessingué de Yaoundé, 18 avril 2015, P.43, "Les raisons essentielles de consommer l'avocat vulgairement "sardine" dans les Bamboutos", article réalisé par Fobasso Antoinette
- Cameroun Tribune du 15 juillet 2015, "L'avocat a le vent en poupe", un article de E.V. Fomo.

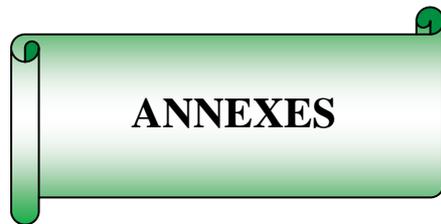
IV- Encyclopédies et Dictionnaires

- Dictionnaire universel, Paris, Hachette, édition 2011.
- Encyclopédia Universalis, Corpus 5, 2002.
- Le Dictionnaire électronique Encarta 2008.
- Le Petit Larousse Illustré 2007.

- The American Heritage Dictionary of English Language, American Heritage Publishing co, New York, 1969, 1970.

V- Sources électroniques

- Avocatier (nom commun), information générale sur l'intoxication.htm, in système canadien d'information sur la biodiversité, consulté le 14 juillet 2015.
- Avocatier, in Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008, consulté le 03 Mars 2016
- Document PDF, comment faire pousser un avocatier
- Document PDF, "L'avocat : la culture, les maladies, les ravageurs, les variétés d'avocat échangées sur le marché international ; le marché mondial de l'avocatier", consulté le 15 août 2015
- [Fr.wikipedia.org/wiki/avocatier](http://fr.wikipedia.org/wiki/avocatier), consulté le 25 mars 2015.
- [Http://www.avocat.htm](http://www.avocat.htm), consulté le 26 Janvier 2016.
- [Http://www.l'avocat](http://www.l'avocat) : histoire et anecdotes, in Interfel, - lesfruitsetlegumesfrais.htm, consulté le 26 Décembre 2015.
- <http://www.laculturedel'avocatiercommeplanted'ornement>, mis en ligne par Denis Blaizot le 17 février 2009, consulté le 10 février 2016.
- [Http://www.mbouda/communes](http://www.mbouda/communes) et Villes Unies du Cameroun, copyright 2014, consulté le 25 Mars 2015.
- [Http://www.problèmesdel'avocatier.htm](http://www.problèmesdel'avocatier.htm), in style de vie à domicile, consulté le 29 Janvier 2016.
- [Http://www.statistcscameroo.org/downloads/Rapport-de-présentation RGPH.pdf](http://www.statistcscameroo.org/downloads/Rapport-de-présentation-RGPH.pdf) (consulté le 20 Novembre 2014)
- [Http://www.taxonomie](http://www.taxonomie) de l'avocatier, in *Maisonneuve et Larose*, 1994, consulté le 06 Novembre 2015.
- [Http://www.une](http://www.une) usine d'extraction d'huile d'avocat annoncée à Mbouda.htm, consulté le 14 Juillet 2016.
- www.Wikipédia.org/Wiki/avocat-fruit, consulté le 15 août 2015.



ANNEXES

Annexe n° 1

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
ECOLE NORMALE
SUPERIEURE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I
HIGHER TEACHER'S TRAINING SCHOOL

QUESTIONNAIRE EN VUE DE REDACTION DU MEMOIRE DE DIPES II EN HISTOIRE

TITRE :

« L'ECONOMIE DE L'AVOCAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA (1960-2015) »

1. Identification

Nom et Prénoms.....
Age.....
Fonction.....
Lieu de résidence.....
Date.....

2. Questions pour les producteurs

1) Depuis quand cultive-t-on l'avocat à Mbouda ?

.....
.....
.....

2) Depuis quand êtes-vous investi dans la culture de l'avocatier ?

.....
.....

Pourquoi ?

.....
.....

3) Quelles sont les variétés d'avocats que vous produisez ?

.....
.....
.....

4) Comment est-ce que vous faites pour avoir les plants ?

.....
.....

5) Quel type de plants utilisez-vous ? sélectionnées.....greffées.....autres,.....

6) Qu'est-ce qui explique la production abondante de l'avocat à Mbouda ?

.....
.....
.....

7) Quelle place occupe l'avocat dans votre vie ?

.....
.....
.....

8) Comment l'avocat est-il rentré dans l'économie de la localité ?

.....
.....
.....

9) Quel peut être votre production annuelle ?

.....
.....
.....

10) Comment se fait la commercialisation de ce fruit ?

.....
.....
.....

Quels sont les réseaux de distribution de l'avocat Mbouda ?

.....
.....
Est-ce que la production de l'avocat contribue à relever votre niveau de vie ?
.....
.....

11) Existent-ils des taxes que les avocatculteurs reversent dans les caisses de la commune ?oui.....non.....

12) Si oui lesquelles?
.....
.....

A combien chiffrez-vous vos revenus annuels issus de l'avocat ?
.....
.....

13) Etes-vous satisfait des revenus de ce fruit ?
.....
.....

Quels sont les problèmes liés au secteur avocat à Mbouda ?
.....
.....

Que pensez-vous de la création de l'usine de transformation de l'avocat à Mbouda tel que annoncée par le Ministre de l'Economie
.....
.....

Contacts :

Thérèse Ngouemta
Niveau 5
Département d'histoire
ENS
Université de Yaoundé I
Phone : 676282794/699239021/243245673
e_mail : therese.ngouemta@yahoo.com



ANNEXE 2

QUESTIONNAIRE EN VUE DE REDACTION DU MEMOIRE
DE DIPES II EN HISTOIRE

TITRE :

« L'ECONOMIE DE L'AVOCAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA (1960-2015) »

3. Identification

Nom et Prénoms.....
Age.....
Fonction.....
Lieu de résidence.....
Date.....

4. Questions adressées aux commerçants d'avocats

1) Depuis quand êtes-vous investi dans la commercialisation de l'avocat ?

.....

2) Comment vous procurez-vous des avocats que vous vendez?

.....

3) Quel est le prix d'achat d'un sac d'avocat?

.....

4) Quel est le prix de vente d'un sac d'avocat?

.....

5) A combien estimez-vous les bénéfices moyens par sac d'avocat ?

.....

6) Quels sont les acteurs qui interviennent dans la commercialisation de l'avocat à Mbouda?

.....

7) Quelle quantité vous vendez par jour de marché ?

.....

8) Quels sont les circuits de commercialisation de l'avocat à Mbouda?

.....

Est-ce que le commerce de l'avocat nourrit son homme?

.....

9) Existente-ils les taxes que les commerçants d'avocat reversent dans les caisses de la commune?
Oui.....non.....

10) Si oui comment évalue t-on ces taxes ?

.....

11) Etes-vous satisfait des revenus issues de la commercialisation de l'avocat?

Justifiez.....
.....
.....

Ces revenus vont-ils grandissants.....stables.....décroissants.....?

12) Est-ce que la commercialisation de l'avocat contribue à rehausser votre niveau de vie ?
oui.....non.....

Justifiez.....
.....

Quels sont les problèmes liés à la commercialisation de l'avocat ?
.....
.....

Que pensez-vous de la création de l'usine de transformation de l'avocat à Mbouda tel que annoncé par le Ministre de l'économie ?
.....
.....

Quelles sont vos doléances :

vis-à-vis de la commune ?.....
.....

vis-à-vis de l'Etat ?

Contacts :

Thérèse Ngouemeta
Niveau 5
Département d'histoire
ENS
Université de Yaoundé I
Phone : 676282794
E-mail : therese.ngouemeta@yahoo.com



Annexe 3

QUESTIONNAIRE EN VUE DE REDACTION DU MEMOIRE DE DIPES II EN HISTOIRE

TITRE :

« L'ECONOMIE DE L'AVOCAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA (1960-2015) »

1. Identification

Nom et Prénoms.....

Age.....

Fonction.....

Lieu de résidence.....

Date.....

2. Questions adressées aux responsables administratifs de l'IRAD et du MINADER

- 1- Comment est organisée la filière avocat dans la localité ?
- 2- Comment est-ce qu'on fait pour avoir les plants ?
- 3- Est-ce que ces plants sont à la portée de tous les planteurs ?
- 4- Quelle est la différence entre plants sélectionnés et plants greffés ?
- 5- Depuis quand l'avocat entre-t-il dans l'économie de Mbouda ?
- 6- Quelle est la place de l'avocat dans l'économie de la localité ?
- 7- Quelle peut être la production annuelle de l'avocat dans la localité ?
- 8- Quels sont les circuits de commercialisation de l'avocat Mbouda ?
- 9- A combien chiffrez-vous les revenus annuels de l'avocat dans les caisses de la commune ?
- 10- Ces revenus sont-ils grandissants....stables....décroissants...
- 11- L'avocat Mbouda peut-il compétir sur le marché international ?
- 12- Est-ce que l'avocat peut permettre aux producteurs d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement ?
- 13- Quelles sont selon vous les difficultés liées à la production et à la commercialisation de ce fruit ?
- 14- Que pensez-vous de la création de l'usine de transformation de l'avocat à Mbouda ?
- 15- Selon vous, y aura-t-il assez de fruits sur le marché pour ravitailler cette industrie ?

TABLE DE MATIÈRES

RESUME	ii
ABSTRACT	iii
SOMMAIRE	iv
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
REMERCIEMENTS	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	16
I- LES ATOUS PHYSIQUES	16
A- Étude géographique.....	16
B- Un milieu physique approprié à la culture des avocats.....	18
1- Le relief et le climat.....	18
2- Les sols	21
a. Les sols hydromorphes	21
b. Les sols ferralitiques	22
3- L'hydrographie et la végétation.....	23
II- PRESENTATION HUMAINE	24
A- Le peuplement.....	24
B- Les activités de la population	26
1- L'agriculture	26
2- La pratique de l'élevage	28
3- Le commerce	29
4- Artisanat, tourisme et transport	30
C- Densité de la population.....	30
CHAPITRE II: PRESENTATION DE L'AVOCATIER	32
I- HISTORIQUE DE L'AVOCATIER	32
A- Origine, Étymologie et noms vernaculaires.....	32
1- Étymologie et noms vernaculaires	32
2- Origine	33
B- L'expansion de l'avocatier	34
1- De l'empire aztèque à la cour d'Espagne	34
2- L'introduction de l'avocatier au Cameroun et à Mbouda	35
II- LES DIFFERENTES FAÇADES DE LA CULTURE DE L'AVOCATIER A	
MBOUDA	37
A- L'avocatier : un arbre ombrageux, protecteur et ornemental	37
B- L'avocat : un fruit à la consommation multiforme à Mbouda.....	38
C- Les représentations sociales autour de l'avocat à Mbouda.....	39
III- PRESENTATION DE L'AVOCATIER ET DESCRIPTION BOTANIQUE ..	40
A- Présentation de l'avocatier et de l'avocat	40
B- Description botanique de l'avocatier.....	42
1) Les feuilles.....	42
2) Les fleurs et les fruits.....	42
C- les différentes variétés de l'avocatier	43
IV- Les techniques culturelles de l'avocatier	46

A- Plantation par le noyau.....	46
1) Le choix du terrain, débroussaillage et le dessouchage.....	46
2) Mise en place des plants d'avocatier.....	47
3) Le piquetage et la trouaison.....	48
4) Plantation des plants d'avocatier.....	49
B- Le greffage de l'avocatier.....	50
1) Avantages du greffage.....	51
2) Différence entre plante greffée et plante sélectionnée.....	52
C- Culture et Entretien de l'avocatier.....	52
1) Le Paillage et l'irrigation.....	52
2) Le désherbage et protection des plants.....	53
3) Fertilisation.....	54
4) Récolte et conservation de l'avocat.....	55
V- LES PROPRIETES ET OPPORTUNITES DE L'AVOCAT.....	56
A- Apport nutritionnel de l'avocat : Sa composition chimique.....	56
B- Apport diététique et usages thérapeutique de l'avocat.....	58
1- Sa chair.....	58
2- Les propriétés du noyau, les feuilles et l'écorce de l'avocatier.....	61
C- Apport cosmétique.....	63
D- Les produits dérivés de l'avocat.....	63
CHAPITRE III: LA CONTRIBUTION SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AVOCAT- CULTURE DANS LA REGION DE MBOUDA.....	65
I- L'AVOCAT : UN PRODUIT TRES PRISE A MBOUDA.....	65
A- L'avocat est un produit d'hypothèque à Mbouda.....	65
B- L'avocatier : une culture élitiste à Mbouda.....	66
II- LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DE L'AVOCAT DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA.....	67
A- La production de l'avocat à Mbouda.....	68
1- Evolution de la production de l'avocat à Mbouda.....	68
a) Première phase (1960-1980).....	68
b) Deuxième phase de l'évolution de la production (1980).....	70
2- Mbouda : un grand bassin de production de l'avocat au Cameroun.....	71
3- Les grands bassins de production d'avocat à Mbouda.....	72
4- Les acteurs de la production de l'avocat à Mbouda.....	74
a) Les agriculteurs.....	74
b) Le personnel de l'IRAD de Foubot et les pépiniéristes.....	74
c) Les ouvriers.....	74
d) Les coopératives et les GIC.....	75
e) Les grimpeurs.....	75
B- La commercialisation de l'avocat à Mbouda.....	75
1- La filière avocat à Mbouda.....	76
2- Les circuits de commercialisation.....	77
a)Le circuit commercial direct.....	78
b)Le circuit moyen.....	79
c)Le circuit long.....	80
3- Les moyens de commercialisation des avocats.....	81

a) Les infrastructures de commercialisation.....	81
b) Les moyens de transport.....	82
c) Les unités de mesures utilisées pour vendre les avocats et les différents prix.....	83
4- Les grands pôles d'écoulement des avocats.....	85
5- Les différents acteurs de la commercialisation.....	86
a) Les Producteurs.....	86
b) Les négociants.....	87
c) Les coopératives et les GIC.....	87
d) Les grossistes et les revendeurs (les détaillants).....	87
III- IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DES AVOCATS DE L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA.	88
A- Sur le plan social.....	88
1- La réduction de la pauvreté.....	89
2- L'amélioration de l'habitat.....	90
3- Le recul du chômage et de la sous-scolarisation.....	91
B- Sur le plan économique.....	93
1- Le développement des petits métiers autour de l'avocat culture.....	94
2- L'apport de "devise".....	95
a) La contribution de l'avocat dans la municipalité de Mbouda.....	96
b) L'apport des devises aux citoyens.....	97
3- Les revenus des négociants, des collecteurs des produits et des détaillants.....	97
4- Le désenclavement de Mbouda.....	98
CHAPITRE IV: LES PROBLEMES ET LES PERSPECTIVES DE LA REDYNAMISATION DE L'AVOCATCULTURE A MBOUDA	100
I- LES PROBLÈMES	100
A- Les problèmes d'ordre naturel.....	101
1- Quelques maladies inhérentes à cet arbre fruitier.....	101
a) Le Phytophthora cinnamomi.....	101
b) Anthracnose ou pourriture des fruits d'avocat.....	102
c) Avocat trainées noires.....	104
d) Sunblotch.....	104
e) Le Cercospora purpurea.....	104
f) Le Gui d'Afrique.....	104
2- Les problèmes liés à la production.....	107
a) Les changements climatiques.....	107
b) La rareté des terres arabes.....	109
B- Les problèmes anthropiques.....	110
1- Les problèmes liés aux pouvoirs publics.....	110
a) Le manque d'ingénieurs agronomes pour un meilleur encadrement des agriculteurs.....	110
b) L'absence de financement.....	111
2- Les problèmes liés à la commercialisation.....	113
a) Le problème de conservation et les pertes post-récolte.....	113
b) La concurrence déloyale avec l'avocat de Foubot.....	114

3- Les problèmes liés au producteur	114
a) Les feux de brousse et la technique de l'écobuage.	114
b) Les méthodes culturales essentiellement traditionnelles.....	115
c) L'analphabétisme des avocaculteurs et le manque d'entretien des plants	116
II- LES PERSPECTIVES ET REDYNAMISATION DE L'AVOCAT CULTURE	117
A- Le renforcement des capacités techniques des populations locales.....	117
B- L'association des méthodes modernes aux méthodes traditionnelles	118
C- La mise sur pied d'une coopérative.....	118
D- Le renouvellement et la multiplication des vergers d'avocatiers.....	119
E- L'introduction et la vulgarisation des plantes sélectionnées.....	120
F- La formation des pépiniéristes	121
G- La vulgarisation de l'information sur les plantes sélectionnées	121
H- La création d'une industrie de transformation d'avocat à grande échelle	122
CONCLUSION GENERALE.....	124
ANNEXES	
TABLE DE MATIÈRES	139